



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Médias et développement : stratégie de mise en réseau des radios communautaires du Togo pour une autodétermination des communautés rurales

présenté par

Kodjo Atassé Dovéné KOULETE

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Culture

Spécialité Communication et Médias

Le 16 Avril 2013

Directeur :

Roger J. Ouellette

Professeur à l'Université de Moncton (Canada)

Devant le jury composé de :

Dr. Hdr. Jean-François FAU Président

Directeur du Département Culture, Université Senghor

Pr. Roger J. Ouellette Membre

Professeur à l'Université de Moncton (Canada)

M. Bernard Schoeffler Membre

Journaliste, Chef de Service de Coopération à
Radio France Internationale (RFI)

Université Senghor – Opérateur direct de la Francophonie
1 Place Ahmed Orabi, BP 21111, 415 El Mancheya, Alexandrie, Egypte
www.usenghor-francophonie.org

Remerciements

La présente recherche est le fruit de la contribution de plusieurs personnes. Qu'elles retrouvent ici l'expression de ma profonde considération.

Mes sincères remerciements vont à :

- Monsieur Albert Lourde, Recteur de l'Université Senghor ainsi qu'à toute l'administration pour leur contribution à la réussite de notre formation ;
- Monsieur Roger J. Ouellette, Professeur à l'Université de Moncton (Canada) ; encadreur de ce mémoire. Nous sommes heureux d'avoir bénéficié de vos conseils et de vos remarques durant l'élaboration de ce document.
- Monsieur Jean-François Fau, Directeur du département Culture de l'Université Senghor pour votre encadrement et vos conseils.
- Monsieur Christophe Euzet, Ex Directeur du département Culture de l'Université Senghor pour nous avoir donné les premières orientations de notre étude, sans oublier Rania EL Guindy l'assistante de direction du département.
- Monsieur François Coté, Secrétaire Général de l'ARC du Canada, Michel LeBlanc Présidente du C.A de l'ARC du Canada, pour nous avoir ouvert les portes de votre structure à la faveur de notre stage professionnel, pour nous avoir donné l'opportunité de maîtriser les enjeux de la gestion professionnelle d'une structure de réseau des radios communautaires et pour nous avoir permis de tisser d'utiles relations professionnelles. Nous n'oublions pas Simon Forgues et Florence Ngue-No et tous les agents de l'ARC du Canada.
- Tous les professeurs du département Culture et de l'Université Senghor pour le partage de leur expertise, conseils, connaissances théoriques et pratiques. Lesquelles connaissances nous ouvrent les portes du monde des Médias, Communication, Culture et Développement.
- Mesdames Kouméalo Anaté et Pépévi Kpakpo respectivement Directrice de cabinet au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du Togo et Directrice de l'Institut des Sciences de l'Information et de la Communication (ISICA) de l'Université de Lomé pour avoir orienter nos premiers pas dans le monde de la recherche, de la communication et des Médias.
- Silété Akakpo, Joel Todo-Alipui, Piyabalo Bignang, Jean-Luc Gaglo pour vos encouragements.
- Toute la grande famille des intellectuels africains qu'est la XIIIème promotion de l'Université Senghor.
- Enfin, à toutes et à tous dont les noms n'ont pas été cités et qui m'ont soutenu d'une façon ou d'une autre, recevez mes sincères remerciements.

Dédicace

A

Monsieur Messan Yao KOULETE et Madame Ablavi Elavagnon KOULETE

Je vous dédie ce travail en guise d'infinie reconnaissance pour votre présence, vos sacrifices et ce don
de la vie.

Vous m'avez donné mille et une raisons de continuer par me battre. Trouvez dans ce document le fruit
de vos sacrifices.

A

Ma très chère Marie Rose BAKOLEA,

Merci pour le réconfort, la patience et les encouragements dans les moments de profonde solitude
vécus sur le bord de la méditerranée.

Epigraphe

« La radio s'est intégrée, dans la société et dans la vie africaine. Elle n'est pas seulement, le média le plus utilisé, c'est aussi le mieux africanisé. »¹

¹ - Tudesq A.- J., *L'Afrique parle, l'Afrique écoute: les radios en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris, 2002, p. 285.

Résumé

Pour résorber la pauvreté rurale, réduire l'inégalité de développement entre les zones rurales et les zones urbaines, assurer une pleine et entière participation des communautés rurales à l'ensemble des processus et programmes nationaux de développement, l'Etat togolais a pris un certain nombre de mesures importantes. Parmi ces dernières, figurent l'abandon du monopole médiatique et le rapprochement du pôle communicationnel et médiatique auprès des communautés rurales. C'est ainsi que naissent au Togo, plusieurs radios communautaires. Les communautés rurales, disposent désormais de leur propre outil de mobilisation sociale et orientent ainsi l'action des différentes organisations œuvrant dans le développement local.

Plus d'une dizaine d'années d'existence après, la radio communautaire togolaise, a conquis le cœur de tous les acteurs impliqués dans le développement au Togo, surtout ceux qui mènent des actions dans les zones rurales. Le rôle et la place de la radio communautaire dans le développement local sont connus de tous. Seulement, cet outil peine à trouver son modèle économique et il évolue dans un environnement fonctionnel et organisationnel qui ne lui permet pas de renforcer le processus d'autodétermination des communautés rurales. Un processus important pour le développement des communautés.

La présente recherche, se propose d'étudier cet environnement fonctionnel et organisationnel de la radio communautaire et suggère la mise en réseau des radios communautaires togolaises comme un mécanisme important de remobilisation de tous les acteurs de la radio communautaire au Togo. A travers cette mise en réseau, l'Etat, les populations rurales, les Directions des radios communautaires, les élus locaux et les partenaires de développement pourront mieux s'organiser et régler les problèmes urgents auxquels sont confrontés les radios communautaires du Togo afin que ces dernières puissent impacter effectivement sur le développement local. C'est à cet objectif que répond le projet professionnel de la mise en place de l'Alliance des Radios Communautaires du Togo, (ARC Tg). A travers l'ARC Tg, les populations rurales pourront reprendre le contrôle de leurs radios communautaires. Le statut consensuel de la radio communautaire pourrait être voté, de même que l'élaboration de cahier des charges définissant clairement les attributions de la radio communautaire togolaise. Une réflexion pour l'identification d'un modèle de financement mixte de la radio communautaire pourrait être mise en œuvre plus facilement.

Mot-clefs

Radios communautaires ; Stratégie de mise en réseau, Médias et développement ; Autodétermination des communautés rurales ; Développement local ; Togo.

Abstract

To reduce rural poverty, reduce inequality of development between rural and urban areas, ensure full participation of rural communities in all processes and national development programs, the togolese government has taken a number of important measures. Among these include the abandonment of the media monopoly and the approximation of the communicative and media pole to rural communities. Thus are born in Togo, several community radio stations. Rural communities now have their own tool for social mobilization and direct action of the various organizations involved in local development.

More than ten years of existence after, Togolese community radio won the heart of all actors involved in the development in Togo, particularly those who carry out activities in rural areas. The role and place of community radio in local development are well known. But this tool is having problem in finding its business model and operates in a functional and organizational environment which does not allow it to strengthen the process of self determination of rural communities. An important process for the development of communities.

This research aims to study the functional and organizational environment of community radio and make a proposal of networking Togolese community radio as an important mechanism of remobilization of all stakeholders of community radio in Togo. Through this network, the government, rural communities directors of community radio, local elected leaders and development partners can better organize and solve urgent problems facing community radio in Togo so that they can actually impact local development. It is the objective of this project of the Alliance of Community Radio in Togo ACR. Through this Alliance, rural populations can regain control of their community radio. Consensual status of community radio could be voted on as well as the development of specifications defining clearly the responsibilities of the togolese community radio. Thought for the identification of a mixed funding model for community radio could be implemented more easily..

Key-words

Community radio stations; Strategy of networking; Media, and development; Self-determination of rural communities; Local development; Togo.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- AGA : Assemblée générale annuelle
- AIF : Agence intergouvernementale de la Francophonie
- AMARC : Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires
- ARC du Canada : Alliance des radios communautaire du Canada
- ARC Tg : Alliance des radios communautaire du Togo
- ARCQ : Association des radios diffuseurs communautaires du Québec
- BM : Banque mondiale
- CLD : Comité local de développement
- CRTC : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
- CSA : Conseil supérieur de l'audiovisuel
- CSI : Conseil supérieur de l'information
- CIERRO : Centre interafricain, d'études en radio rurale de Ouagadougou
- CVD : Comité villageois de développement
- DDRT : Direction des radios rurales du Togo
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- FCRC : Fonds canadien de la radio communautaire
- HAAC : Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication
- MCL : Méthode de cadre logique
- NCRA/ANREC du Canada: Association des radios étudiantes et communautaires du Canada
- OIF : Organisation internationale de la Francophonie
- ONG : Organisation non gouvernementale
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
- TIC : Technologies de l'information et de la communication
- UA : Union africaine
- UE : Union européenne
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture

Table des matières

Médias et développement : stratégie de mise en réseau des radios communautaires du Togo pour une autodétermination des communautés rurales	i
Remerciements.....	i
Dédicace.....	ii
Résumé	iv
Mot-clefs	iv
Abstract.....	v
Key-words.....	v
Liste des acronymes et abréviations utilisés	vi
Table des matières	vii
Liste des illustrations.....	x
Liste des tableaux	xi
Introduction	1
1 Problématique du rôle et la place de la radio communautaire dans le développement des communautés rurales	3
1.1 Radio communautaire, un outil clef de développement en Afrique	3
1.1.1 Radio nationale	3
1.1.2 De la radio nationale à la radio communautaire	5
1.1.3 Radio communautaire, "fille" des institutions internationales en charge du développement local.....	6
1.2 Radio communautaire togolaise.	9
1.2.1 Brève présentation du Togo	9
1.2.2 Situation de la radio communautaire togolaise.....	10
1.3 Objectifs, question générale et hypothèses de notre recherche	12
1.3.1 Objectifs de recherche	12
1.3.2 Question générale de la recherche	13
1.3.3 Hypothèses de recherche	13
1.4 Synthèses des données de terrain	14
1.4.1 Direction des Radios Rurales du Togo (DRRT)	14
1.4.2 Réseau des médias communautaires du Togo (Ré.M.C.-Togo)	15
1.5 Résultat attendu	16
2 Approche théorique sur la notion de radio communautaire ; médias et développement et autodétermination des communautés rurales	18
2.1 Radio communautaire. Que comprendre ?.....	18

2.1.1	Radio.....	19
2.1.2	Communautaire.....	19
2.1.3	Terminologies dérivées de la radio communautaire.....	20
2.1.4	Radio communautaire et radio commerciale : quelle différence sur le plan juridique au Togo?.....	21
2.1.5	Caractéristiques d'identification de la radio communautaire des autres typologies de radios.....	22
2.1.6	Que retenir comme définition de la radio communautaire ?.....	26
2.2	Fonctions de la radio communautaire.....	27
2.2.1	Fonction de reflet et de conservateur de l'identité culturelle de la communauté.....	28
2.2.2	Fonction sociale.....	28
2.2.3	Fonction de réduction de la pauvreté.....	28
2.2.4	Fonction d'actrice de développement local.....	29
2.3	Stratégie de mise en réseau.....	29
2.4	Médias (communication) et développement.....	30
2.4.1	Communication sociale.....	32
2.4.2	Communication éducative.....	32
2.4.3	Communication institutionnelle.....	33
2.5	Autodétermination des communautés rurales.....	33
2.5.1	Autodétermination.....	33
2.5.2	Relation entre le principe d'autodétermination des communautés rurales et la radio communautaire.....	34
3	Méthodologie de recherche.....	37
3.1	Cadre méthodologique.....	37
3.1.1	Méthodes utilisées.....	37
3.1.2	Techniques de collectes de données.....	39
3.1.3	Outils utilisés.....	42
3.1.4	Modalité de traitement des informations collectées.....	42
3.2	Cadre pratique.....	42
3.2.1	Objectifs du stage et présentation de la structure d'accueil.....	43
3.2.2	Activités et acquis du stage en lien avec notre projet de recherche et le projet professionnel.....	45
3.2.3	Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC).....	48
3.3	Analyse des données d'enquêtes.....	49
3.3.1	Recommandations.....	50
4	Projet de mise en place d'un réseau de radios communautaires au Togo.....	52

4.1	Cadre de référence du projet.....	52
4.1.1	Contexte et justification	52
4.1.2	Descriptif du projet	53
4.2	Faisabilité du projet	55
4.2.1	Cadre logique.....	56
4.2.2	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, (FFOM) et du projet.....	59
4.2.3	Retombées du projet.....	60
4.3	Planification du projet	61
4.3.1	Activités à mener.....	61
4.3.2	Calendrier d'exécution.	63
4.3.3	Budget du projet.....	65
	Conclusion	68
	Référence bibliographique	70
	Annexes.....	i
	Annexe 1 : Grille sommaire présentant, les approches en matière de financement de la radio communautaire dans quelques pays occidentaux	b
	Annexe 2 : Code de déontologie des animateurs de la radio rurale locale et communautaire, édité par l'AIF.....	h
	Annexe 3 : Liste des personnes interviewées	l
	Annexe 4 : Carte administrative du Togo. Notre zone d'étude.....	m
	Annexe 5 : Géolocalisation des 15 radios communautaires de l'ARC Tg	n

Liste des illustrations

Figure 1 : Rôles de la radio communautaire dans le développement des communautés rurales	8
Figure 2 : Impacts d'un réseau de radios communautaires sur les radios communautaires	17
Figure 3 : Impact de la radio communautaire sur la pauvreté	29
Figure 4 : Organigramme de l'ARC du Canada.	44

Liste des tableaux

Tableau 1 : Dates de mise en onde des radios et télévisions nationales dans quelques pays africains	3
Tableau 2 : Présentation brève de l'évolution du monde des radios, vers la naissance des radios communautaires.....	6
Tableau 3 : Effectifs globaux de la population togolaise en 2010	10
Tableau 4 : Cadre schématique des niveaux de conscience.....	36
Tableau 5 : Matrice du cadre logique du projet.....	57
Tableau 6 : Matrice FFOM.....	59
Tableau 7 : Tableau des retombées du projet et de son impact sur les acteurs principaux.	60
Tableau 8 : Calendrier de réalisation des activités prévues.....	63
Tableau 9 : Tableau des dépenses lors de la première année du projet	65
Tableau 10 : Tableau des dépenses lors de la deuxième et troisième année du projet.	66
Tableau 11 : Budget Total du projet ARC Tg.....	66
Tableau 12 : Tableau du chiffre d'affaire prévisionnel du projet	67

Introduction

Les populations rurales des pays d'Afrique et du Togo en particulier se sont mal préparées à intégrer la nouvelle société moderne, régie par la mondialisation et marquée par la suppression des frontières, la libre circulation des biens et des personnes, le choc des civilisations et la rencontre des peuples. Si la population citadine réussit tant bien que mal à s'adapter aux nouvelles exigences qu'imposent la société moderne, celle résidente dans les zones rurales a vu son environnement économique, culturel et social s'écrouler.

La pauvreté continue de se maintenir à défaut de progresser, accentuant les fléaux sociaux tels que : l'exode rural, la progression des maladies endémiques, la dégradation des infrastructures, la perte des espaces agricoles, la pauvreté des sols, l'analphabétisme.... La conséquence la plus dramatique de cette persistance de la pauvreté, c'est que les populations rurales ont développé une résistance à toutes les propositions extérieures de changement de comportement. Plusieurs programmes de développement n'ont abouti qu'à de piètres résultats. Une situation qui compromettrait tout espoir de développement et de réduction de la pauvreté dans le monde rural.

C'est dans ce contexte que naissent au Togo les premières radios communautaires qui se veulent être un outil aux mains des communautés rurales et qui comptent en faire usage dans la résolution de leurs nombreux problèmes à travers la mobilisation sociale et la lutte contre les pratiques qui n'encouragent pas le développement local.

Plusieurs années plus tard après leur mise en place, les radios communautaires togolaises baignent dans une certaine léthargie et restent tributaire d'un environnement fonctionnel et organisationnel qui ne leur permet pas de jouer pleinement leurs rôles d'acteurs de développement.

Médias et développement : stratégie de mise en réseau des radios communautaires du Togo pour une autodétermination des communautés rurales, se veut une étude sur cette nouvelle typologie de radio. A travers cette recherche, cette étude ambitionne de comprendre l'environnement organisationnel et fonctionnel de la radio communautaire togolaise, de faire un état des lieux de la situation et de trouver un mécanisme afin de remobiliser les acteurs de la radio communautaire togolaise autour de l'objectif central de ce pourquoi elle a été mise en place : encourager l'autodétermination des communautés rurales pour un développement local.

C'est donc pour répondre à cet objectif central que nous vous proposons la présente recherche qui se veut avant tout être une contribution personnelle au développement de l'Afrique et un travail qui respecte les normes de recherches en sciences sociales.

Nous articulons à cet effet notre recherche en quatre parties principales.

La première partie de notre étude présente le contexte historique qui a conduit à la mise en place de la radio communautaire "fille" des institutions internationales qui se sont battues pour sa reconnaissance

par les Etats et la situation actuelle de fonctionnement de cette radio. Nous présentons dans cette première partie, les difficultés qui enrayent aujourd'hui le bon fonctionnement de cet outil de développement, l'objectif de notre recherche, les questions que nous nous sommes posées et la synthèse des données récoltées sur le terrain.

La deuxième partie de notre étude est consacrée à la présentation et à l'analyse théorique de notre objet d'étude ; la radio communautaire. C'est quoi la radio communautaire? Comment fonctionne-t-elle? Comment l'identifier sur le terrain ? Et quelle est sa finalité ? Telles sont les principales questions que nous nous sommes posées. Pour pouvoir répondre à ces questions, nous avons consulté de nombreux ouvrages qui traitent de ce sujet. Par ailleurs, nous clarifions dans cette seconde partie, les notions de "stratégie de mise en réseau", de "médias et développement" et "d'autodétermination des communautés rurales".

La troisième partie de notre démarche de construction de savoir nous emmène à exposer les démarches méthodologiques que nous avons mises en place en vue d'atteindre les objectifs principaux de notre recherche. Cette section est subdivisée en trois grandes parties, le cadre méthodologique qui présente les méthodologies utilisées, les techniques de collectes de données et les outils utilisés ; le cadre pratique qui représente l'essentiel de notre stage dans une structure de gestion de la radio communautaire et une troisième partie consacrée à l'analyse des données issues de l'enquête.

Enfin la dernière partie de notre document est consacrée à la description détaillée et analytique d'un projet de mise en réseau des radios communautaires du Togo (ARC Tg) dans le souci de mener à bien les différentes recommandations et propositions récoltées sur le terrain.

1 Problématique du rôle et la place de la radio communautaire dans le développement des communautés rurales

Dans ce premier chapitre de notre travail, nous nous focalisons sur la formulation de la problématique de notre travail de recherche. Nous présentons à travers ce chapitre, l'importance et le rôle des radios communautaires dans le processus de développement des communautés rurales. Nous relevons aussi les difficultés qui entravent le bon fonctionnement de cet outil de développement au Togo.

1.1 Radio communautaire, un outil clef de développement en Afrique.

Dans une perspective historique, nous présentons ici le passage d'une situation de monopole des médias par les Etats africains à une situation de gestion des médias par les communautés rurales.

1.1.1 Radio nationale

Au lendemain des indépendances africaines, les nouveaux Etats africains, ont été confrontés à une réalité : un énorme retard économique, technologique et infrastructurel par rapport aux colonisateurs considérés comme étant le modèle. Dès lors, la problématique du sous-développement des pays du sud est posée. Le sous-développement est exprimé au début des années 1960² en terme de "retard". Pour entreprendre la lourde mission de la reconstruction des Etats sous-développés en particulier ceux d'Afrique et pour opérer le processus de rattrapage (surtout en terme de mobilisation et de cohésion sociale), l'un des outils privilégié fut la radio. On assiste à la mise en place ou à la reconversion des radios du "colonisateur" en des radios dites nationales dans la plupart des nouveaux Etats indépendants, ceci bien avant l'installation des télévisions nationales qui verront le jour plus tard. La radio nationale³ est donc la radio étatique, de statut public et est chargée de vulgariser la politique gouvernementale.

Tableau 1 : Dates de mise en onde des radios et télévisions nationales dans quelques pays africains

PAYS	RADIO NATIONALE	TELEVISION NATIONALE
République du Bénin	Mars 1957	Juillet 1973
République de Côte d'ivoire	Août 1963	Août 1966
République du Mali	Octobre 1959	Septembre 1983
République du Sénégal	Août 1960	1965
République du Togo	Août 1953	Juillet 1973

Source : (Recherche sur google.ca)

² Année de l'indépendance de la plupart des Etats africains francophones.

³ Il importe de préciser que les radios nationales sont installées dans la majorité des cas, par les colons. Après les indépendances, elles sont toutes devenues des radios nationales.

L'objectif premier de la mise en place de ces radios nationales était d'impulser le développement global des pays africains, un développement par le "haut". Placées sous l'autorité directe gouvernementale les radios nationales africaines étaient l'outil parfait d'exécution et de mise en forme de ce plan de développement. Le développement par le "haut", encore appelé par Paul Houée (1989), le « développement du centre vers les périphériques », est ce système de développement qui part du postulat que « c'est à partir des pôles économiques et des modèles urbains que le progrès se répand dans les campagnes reculées [...]. Dans ce cadre, toutes les mesures sont élaborées à l'échelon centrale et sont ensuite répercutées par les services extérieurs avec une latitude variable d'adaptation»⁴. Cette approche présentait un double avantage pour les gouvernants de l'époque : il palliait à l'insuffisance d'un personnel qualifié sur le terrain au lendemain des indépendances et assurait un développement homogène de l'ensemble du territoire. « L'Etat s'attribue ainsi un rôle déterminant dans le processus de développement, avec une intervention marquée par la puissance publique dans tous les secteurs de l'économie et du développement national »⁵.

La radio nationale est utilisée pour faire "descendre" les plans de développement conçus dans la haute sphère décisionnelle, vers les populations à la base. Cette approche, malheureusement, ne donnera pas les résultats escomptés en raison de la "distance communicationnelle" qui existe entre les décideurs et les populations. Les raisons de cet échec sont multifformes et sont en rapport avec le modèle de communication adopté. « Le mouvement inverse (le feed back) à partir des communautés réceptrices reste limité. La communication ne se faisait que dans un sens, du centre vers l'extérieur (il s'agit plus d'un programme d'information que de communication) »⁶. Autres raisons, « Les appareils⁷ de vulgarisation misent en place sont lourds, coûteux d'une efficacité parfois discutable. Dans certains cas on a pu dire que l'aide au développement n'a pu profiter aux populations rurales, mais a trop souvent contribué à renforcer le pouvoir bureaucratique des Etats»⁸. Par exemple, les ingénieurs agricoles basés souvent dans les grandes métropoles, à l'époque, n'avaient pas de feed-back et leurs conseils ne cadraient pas toujours avec les réalités vécues par les paysans dans les villages. « Nul ne se préoccupait de ce qu'il advenait des messages, de leur impact éventuel et de l'attitude de ceux qui le recevaient. Le contenu des programmes était décidé de façon centralisée à partir de l'idée qu'un groupe relativement restreint de personnes se faisait de ce que les communautés rurales avaient besoin de savoir »⁹.

⁴ Houee P., *Les politiques de développement rural, des années de croissance au temps d'incertitude*, INR economica, Paris, 1989, p. 214.

⁵ Chauveau J-P., *Les interventions en milieu rural. Principes et approche méthodologiques*, Groupe de travail Coopération française, Ministère de la coopération et du développement, Paris, 1990, p. 23.

⁶ Berrigan F. J., *Les médias communautaires et le développement*, UNESCO, Paris, 1981, p. 48.

⁷ Cas des radios nationales financées sur des fonds d'aide au développement.

⁸ Chauveau J-P., *Les interventions en milieu rural. Principes et approche méthodologiques*, Groupe de travail Coopération française, Ministère de la coopération et du développement, Paris, 1990, p. 24.

⁹ Berrigan F. J., *Les médias communautaires et le développement*, UNESCO, Paris, 1981, p. 48.

1.1.2 De la radio nationale à la radio communautaire

Les échecs des radios nationales, dans leur capacité à mobiliser les populations rurales, ont poussé l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à mener des recherches afin de faire évoluer cette approche en remettant en cause, non pas la radio en tant qu'outil de développement, mais la façon dont elle était utilisée. On a assisté ainsi dans le sens de l'amélioration de cette approche à la naissance, des clubs d'écoute des radios nationales, à la création de la radio éducative, des radios privées dans les centres urbains et depuis une vingtaine d'années à la naissance des radios communautaires qui sont pour la plupart implantées dans des zones rurales¹⁰.

On parle ainsi de radios rurales au Togo pour désigner les radios qui se consacrent au développement des milieux ruraux. Il n'est pas aisé de donner une définition exacte d'une zone rurale. La FAO recommande ainsi l'utilisation de deux critères d'identification de la zone rurale. Le critère de la densité¹¹ et le critère de typologie d'activités exercées dans la zone. On admet ainsi que dans les zones rurales, les activités tournent autour, de « la production primaire, comme les mines, l'agriculture, le bétail, la foresterie et la pêche »¹². Au Togo, la notion de zone rurale n'est pas très claire ; mais elle s'oppose à la zone urbaine, considérée comme l'ensemble des chefs-lieux des préfectures et la capitale (Lomé)¹³. D'une façon générale, les zones rurales se « caractérisent par le fait qu'elles sont isolées des grands courants d'idées, d'informations ainsi que des services »¹⁴.

La radio en Afrique a donc subi une série de mutation et d'évolution au point où « la radio est (devenue) le média le plus africanisé »¹⁵. « Il faut en comprendre non seulement son étendue sur tout le continent mais aussi son accessibilité et son appropriation par les populations africaines. Face à la télévision, médias coûteux requérant un personnel qualifié [...] la radio est un média de première génération moins lourd et moins coûteux que les populations africaines ont adopté »¹⁶.

On dénombre de nos jours plus de vingt mille stations de radios dans le monde et plus de deux milliards de récepteurs radios¹⁷. Un chiffre qui est toujours en nette augmentation avec l'intégration de la réception des ondes hertziennes radiophoniques dans les nouvelles générations de téléphones portables.

¹⁰ Des zones généralement plus pauvres que les centres urbains.

¹¹ La densité est généralement faible et inférieure à 5000 habitants même s'il existe une forte disparité en fonction des pays

¹² Atchoarena D., Gasperini L., *l'éducation pour le développement rural : vers des orientations nouvelles*, FAO/ UNESCO, Paris, p. 41.

¹³ Critère utilisé dans le cadre du dernier recensement de 2010 au Togo.

¹⁴ Berrigan F. J., *Les médias communautaires et le développement*, UNESCO, Paris, 1981, p. 5.

¹⁵ Tudesq A.- J., *L'Afrique parle, l'Afrique écoute: les radios en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris, 2002, p. 21.

¹⁶ Moularet A., *Radios de proximité et promotion du livre de langue française pour la production d'émissions littéraires radiophoniques en Côte d'Ivoire*, Mémoire master culture Université Senghor, Alexandrie, 2009, p.10.

¹⁷ Fraser C., et Estrada S., *Le manuel de la radio communautaire*, UNESCO, Paris, 2001, p.2.

Tableau 2 : Présentation brève de l'évolution du monde des radios, vers la naissance des radios communautaires

PERIODE DE CREATION	TYPLOGIE	INITIATEUR	CARACTERISTIQUES	OBJECTIFS	LIMITES
1960-1970	Radios nationales	Etat	Radios généralistes	Promotion du Développement.	Trop éloignées des auditeurs.
1965-1970	Clubs d'écoute ¹⁸	Etat	Dépendent des Radios nationales	Regrouper les auditeurs des zones reculées des radios nationales et assurer le feed-back.	Ne sont pas organisés et n'ont pas réglé le manque de Feed back
Début des années 1970	Radios éducatives	Etat	Radios intégrées aux radios nationales.	Détacher un personnel de la radio national, afin qu'il s'occupe des émissions éducatives et agricoles.	Trop dépendantes de la radio nationale en budget et en matériels.
Début des années 1990	Radios privées	Particulier	Radios généralistes	Offrir une alternative pour les déçus des médias nationaux	Dépendent de l'environnement économique.
De 1995-à nos jours	Radios communautaires	Communauté	Radios indépendantes	Promouvoir le développement local.	Dépendent de l'environnement économique et juridique.

Source : Koulété (inspiré des études de J.P. Iboudo, du Service de la Communication pour le développement de la FAO et présentées au cours de l'atelier international sur la radio rurale (FAO)- Rome, 19-22 février 2001.)

1.1.3 Radio communautaire, "fille" des institutions internationales en charge du développement local

L'expansion des médias communautaires est marquée, ces dernières années, par le fait que les communautés locales désirent prendre en main leur propre processus de développement. Une expansion encouragée par les organisations mondiales de développement¹⁹ à travers de nombreuses rencontres. Ces rencontres mondiales ont permis de réfléchir sur l'apport de l'information pour le développement et sur le rôle que doit jouer les radios communautaires. Nous notons entre autres rencontres :

- Nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la radio rurale : nouveaux contenus, Rome 2001 ;

¹⁸ Ce ne sont pas des radios au vrai sens du terme. Nous les avons mentionnés pour exprimer les différentes évolutions qui ont conduit à la mise en place des radios communautaires.

¹⁹ PNUD, FAO, UNESCO.

- Atelier régional en Amérique latine sur la radio rurale, NTIC et sécurité alimentaire, Avril 2004,
- Nouveau partenariat, le sommet mondial sur la société de l'information à Genève en 2003 et Tunis en 2005 ;
- Sommet mondial des Nations-Unies en 2005 ;
- Congrès mondial sur la communication pour le développement, à Rome Italie, Octobre 2006,
- X^{ème} table ronde sur la communication au service du développement à Addis-Abeba en 2007 et plus récemment ;
- Forum Médias et développement organisé par l'Union Européenne (UE) et l'Union Africaine (UA) à Ouagadougou en 2008.

L'ensemble de ces rencontres ont permis de confirmer la place importante de la radio communautaire dans les processus de développement des pays en voie de développement.

A l'issue de ces différentes rencontres, plusieurs rôles sont reconnus aux radios communautaires. Il s'agit des fonctions d'information, d'éducation, de protection des identités culturelles, de divertissement et celle de pallier les déficits en matière de télécommunication dans les zones rurales. Il est demandé aux radios communautaires de constituer une agora publique d'identification de stratégies de développement local, de maintenir la cohésion sociale, de mobiliser les compétences locales, de jouer un rôle de levier pour l'économie locale, d'offrir une diversité des points de vues, de donner la parole aux "sans voix" et d'assurer la promotion du genre.

Nous avons schématisé à travers la figure N°1 ci-dessous une représentation simplifiée des différentes difficultés qui se posent aux communautés rurales. Elle ne prend pas en compte tous les problèmes qui se posent aux communautés rurales africaines. Par ailleurs, elle ne prétend pas non plus donner une liste exhaustive des différents acteurs qui sont capables de travailler à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Elle est à ce titre illustrative et permet de présenter le rôle et la place que peuvent occuper les radios communautaires dans le processus de développement des communautés rurales. Nous désignons dans la présente figure par les mots :

- a) interventions techniques : l'adoption et le financement des activités de construction d'hôpitaux, d'écoles, de musées, de routes et autres infrastructures afin de doter les communautés rurales du nécessaire;
- b) résolutions juridiques : le vote et la mise en place d'un arsenal juridique pour gérer les différents problèmes ;
- c) résolution par un changement de comportement : l'utilisation du processus de communication pour aider les gens à prendre conscience de leur situation et à s'autodéterminer.

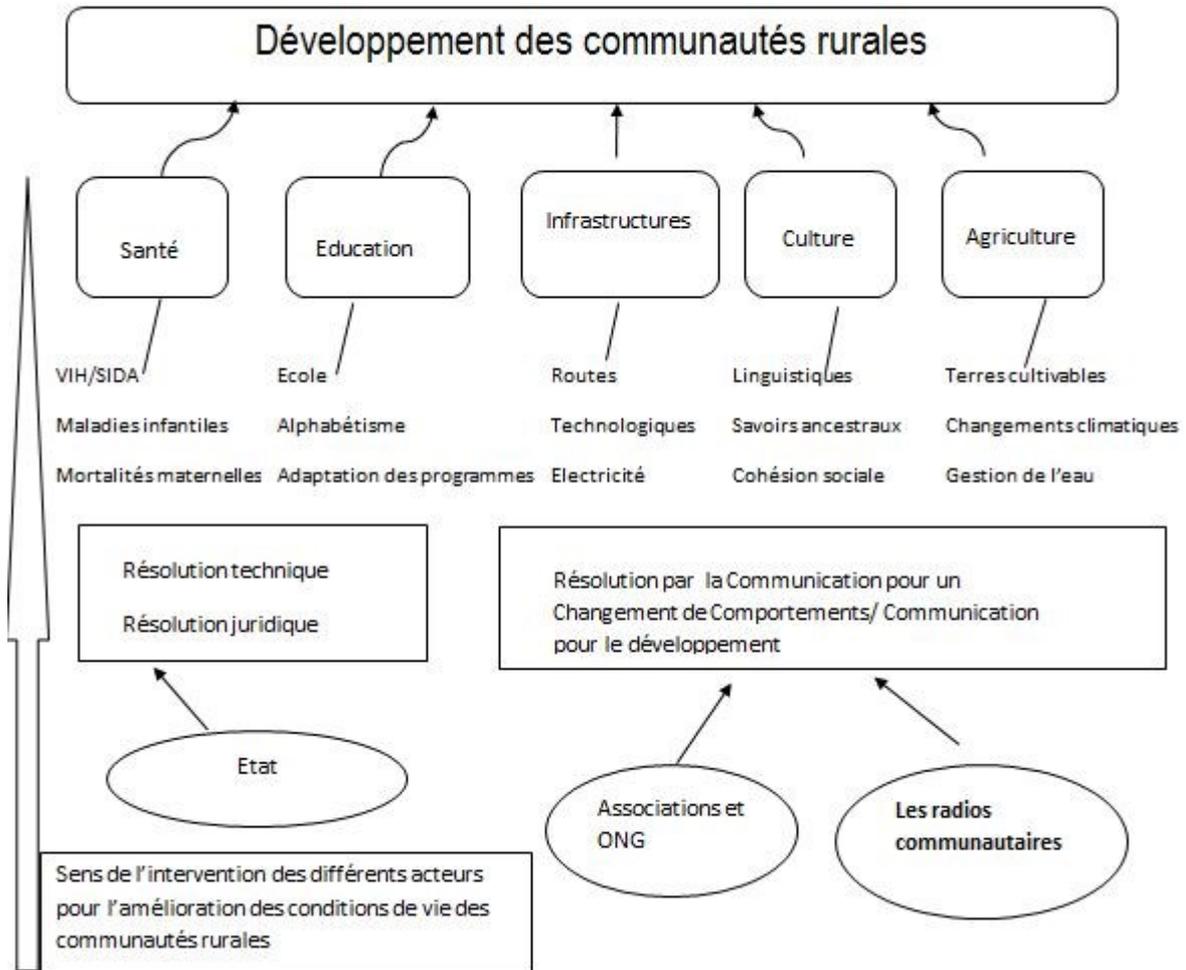


Figure 1 : Rôles de la radio communautaire dans le développement des communautés rurales

La place importante de la radio communautaire dans le développement des communautés rurales est fortement soutenue par l'UNESCO qui à travers son sous-directeur au secteur de la communication Claude Odonbo estime que :

« [...] la radio communautaire a pour but de donner la parole à ceux qui en sont privés, de servir de porte-voix aux populations marginalisées ; elle se situe au cœur du processus de communication et de démocratisation des sociétés. La radio communautaire permet aux citoyens de faire connaître leurs points de vue sur les décisions qui les concernent. Les notions de transparence et de bonne gouvernance prennent une nouvelle dimension et contribuent au renforcement de la démocratie. La radio communautaire amplifie les efforts de développement des populations rurales et des couches défavorisées des villes, du fait de sa capacité exceptionnelle à faire partager en temps réel des informations essentielles concernant le développement, les perspectives d'avenir, les expériences, les connaissances pratiques et les questions d'intérêt général. Le faible niveau d'alphabétisation de ses

auditeurs et sa capacité à sensibiliser les femmes et à ne pas les considérer comme des objets ou de simples auditrices cibles, mais comme des participantes actives et valables, tous ces éléments font de **la radio communautaire un des outils les plus promoteurs du développement communautaire** »²⁰.

La radio communautaire présente de nombreux avantages car elle est « le moyen le plus rapide de diffuser de l'information aux plus larges secteurs de la société [...] peut être captée facilement dans les régions reculées, même dépourvues d'électricité et l'analphabétisme ne constitue pas un obstacle à son utilisation »²¹.

Il apparaît donc que la radio communautaire peut contribuer à la résolution des problèmes de santé, d'éducation, de gestion et utilisation des infrastructures, de préservation de la culture et d'amélioration des techniques agricoles...

En France, « le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) a déclaré les radios associatives (équivalent des radios communautaires), "sanctuaire de la communication". Il a décidé de leur consacrer, un quart des fréquences disponibles »²².

Nous reviendrons dans le cadre théorique de notre recherche sur ce que nous définissons comme "radios communautaires" et sur les implications réelles des radios communautaires dans le processus de développement à travers les différentes fonctions qui leur sont assignées. La contribution de la radio communautaire en qualité d'acteur et outil pour le développement des communautés est d'une évidence. L'Afrique de façon générale qui est toujours à la traine en matière de développement a plus que besoin de mobiliser tous les outils adaptés à son environnement notamment les radios communautaires, pour faire face aux multiples sollicitations des populations rurales.

1.2 Radio communautaire togolaise.

Nous présentons ici une brève présentation du Togo, puis l'environnement dans lequel évoluent les radios communautaires du Togo.

1.2.1 Brève présentation du Togo²³

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest ouvert sur le golfe de Guinée et limité au nord par le Burkina-Faso à l'est par le Bénin et à l'ouest par le Ghana. Figurant parmi les plus petits pays de l'Afrique, avec une superficie de 56 600 km², le Togo se présente comme une bande de terre, rectangulaire, s'étirant sur 600 km du sud vers le nord, avec une largeur n'excédant pas les 130 km. La

²⁰ Fraser C., et Estrada S., *Le manuel de la radio communautaire*, UNESCO, Paris, 2001, p. 2.

²¹ De Maeseneer P. *A vous l'antenne ! Précis de journalisme radio*, Nouveaux Horizons, Paris, 1999, p. 11.

²² Sauvage J.-M., Jounin R., *Animer une radio*, Dixit, Paris, 2002, p. 30.

²³ Retrouvez la carte du Togo à l'annexe 4 du document.

capitale du Togo est Lomé. La population togolaise est de 6 191 155 habitants selon le dernier recensement national datant de 2010. Administrativement le Togo est subdivisé en 5 régions. Du sud au nord, on note la région Maritime, celle des Plateaux, la région Centrale, la région de la Kara et la région des Savanes.

Le Togo fait partie des pays pauvres du monde. Plus de 61,7 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et l'espérance de vie est estimée à 57 ans (banquemondiale.org/pays/togo, 2012). Selon le dernier recensement de 2010, un peu moins de 4 millions d'habitants soit, 62,3 % de la population vivent essentiellement dans les zones rurales.²⁴

Tableau 3 : Effectifs globaux de la population togolaise en 2010

SEXE / MILIEU DE RESIDENCE		EFFECTIF	POURCENTAGE
Sexe	Masculin	3 009 095	48,6%
	Féminin	3 182 060	51,4%
	Total	6 191 155	100%
Milieu de résidence	Population urbaine	2 334 495	37,7%
	Population rurale	3 856 660	62,3%
	Total	6 191 155	100%

Source : Dernier recensement de la population togolaise en 2010. Disponible sur internet²⁵.

1.2.2 Situation de la radio communautaire togolaise

La radio communautaire togolaise, est née avec beaucoup plus de retard par rapport à ses sœurs de l'Afrique anglophone. Le Togo a plutôt suivi un chemin de libéralisation progressive des ondes, comme dans les autres pays francophones d'Afrique. La radio nationale, était la première à voir le jour en Août 1953. Elle se met au lendemain des années 1958 au service du développement. « Radio Lomé diffusait des émissions dont l'objectif est de donner des conseils d'hygiènes, de santé et de conseil en pratiques agricoles »²⁶. A la faveur du vent de la démocratie, des années 1990, l'on assiste à la naissance de la première radio privée, radio Liberté créée en 1992, une radio non officielle²⁷. A sa suite, naît la première radio privée officielle, Radio Kanal plus en Septembre 1993 et la première radio communautaire, radio Horizon, la voix de Zio en Mars 1998.

²⁴ [http://www.stat-togo.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=43&Itemid=96], consulté le 09Novembre 2012.

²⁵ [http://www.stat-togo.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=43&Itemid=96], consulté le 09Novembre 2012.

²⁶ Broohm J., *L'impact des radios de proximité sur les populations locales : Cas de radios Delta Santé*. Mémoire maitrise es lettre Université de Lomé, Lomé, 2004.

²⁷ Elle n'est pas reçue une licence officielle et elle servait à diffuser des informations pour contrebalancer, celles données par la Radio Lomé jugée partisane du pouvoir politique en place.

Aujourd'hui, la presse togolaise a énormément évolué. On dénombre, « plus de 300 titres, 80 stations de radio émettant en modulation de fréquence et 12 chaînes de télévision enregistrées à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), l'organe national de régulation des médias»²⁸.

En 1998, selon une enquête menée par l'institut Sofres à Lomé, 91% des enquêtés possèdent une radio Fm et 79,4% affirment avoir écouté la radio la veille²⁹. De quoi montrer la prépondérance de la radio dans le paysage médiatique togolais.

Au Togo, au terme de l'article 3 de l'arrêté portant cahier des charges et obligations générales des sociétés des radios diffusions sonores et télévisions privées, « [...] est considérée comme radio ou télévision privée confessionnelle ou communautaire, toute radio ou télévision privée à but non lucratif »³⁰. Le caractère non lucratif consistant le seul élément d'identification de la radio communautaire togolaise.

De nos jours, les radios communautaires du Togo, font face à de nombreux problèmes qui entravent leur développement et les détournent des objectifs principaux assignés aux radios communautaires en général. Il s'agit, entre autres, des problèmes « matériels et logistiques, de compétence en ressources humaines [adéquates], du manque d'un cadre juridique marqué par une absence de loi spécifique régissant la radio communautaire et un manque de soutien de l'Etat »³¹. S'ajoutent à ces manquements le vide législatif en matière de cadre réglementaire dans l'attribution de statut de radio communautaire et de politique publique pour accompagner les radios diffuseurs communautaires.

Un autre problème qui gangrène le fonctionnement normal des radios communautaires togolaises demeure le problème de la bonne gouvernance. Les différents acteurs impliqués dans la gestion de la radio communautaire méconnaissent leur rôle et la limite de leur responsabilité. Ainsi, il n'est pas rare de voir des conflits ouverts entre les membres du Conseil d'Administration et le personnel sur la gestion des fonds. Les membres du conseil oubliant très souvent que la radio communautaire est à but non lucratif et que l'essentiel des fonds devrait servir au développement de la radio.

Les enquêtes menées par Balima et Frere (2003) au Burkina-Faso³² montrent les difficultés économiques auxquelles doivent faire face les agents des radios. « Les salaires sont dans l'ensemble très bas [...] A la radio rurale, certains présentateurs (qui sont considérés) comme de véritables vedettes dans leurs communautés linguistiques ne gagnent que 10.000 f CFA³³ par mois »³⁴. Une situation qui désole Huber Pare ancien Secrétaire Général du Conseil Supérieur de l'Information (CSI) au Burkina et qui estime que « le faible niveau de rémunération des agents génèrent de la corruption.

²⁸ UNESCO, *Médias et bonne gouvernance en Afrique, concept et cas pratique*, UNESCO, Paris, 2010, p. 55.

²⁹ Tudesq A.- J., *L'Afrique parle, l'Afrique écoute: les radios en Afrique subsaharienne*, Katharla, Paris, 2002, p. 204.

³⁰ Arrêté N°0003/HAAC/05/P.

³¹ [http://www.amarc.org/documents/articles/Togo_Togbe_Accra_OM7_2008_2.pdf], consulté le 10 Novembre 2012

³² La situation burkinabé n'est pas différente de celle des agents des radios communautaires du Togo.

³³ Environ 15 euros.

³⁴ Balima T., et Frere M.-S., *Médias et communication au Burkina-Faso. Approche socio-économique de la circulation de l'information*, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 91.

Quand vous gagnez 4000 f CFA par mois, c'est difficile de rester honnête »³⁵. Il est donc utopique d'attendre d'un agent qui est ainsi faiblement rémunéré de contribuer au développement de sa localité.

Pour survivre, « les radios communautaires (togolaises) chassent sur le terrain les radios commerciales privées à défaut de devenir une caisse de résonance du parti politique le plus offrant financièrement »³⁶. De ce fait, les radios communautaires togolaises, deviennent des outils de propagande avec une coloration politique ou religieuse, se situant aux antipodes de leurs objectifs et font objet de suspicion par les auditeurs. Or « la radio ne peut servir la société que dans la mesure où elle conserve la confiance de ses auditeurs, sa crédibilité en tant que vecteur d'information et son pouvoir de persuasion en qualité d'agent du changement et du développement de la société »³⁷.

Face aux urgences qui se posent à l'Etat togolais, dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation, de la santé, de la protection de l'environnement, de l'aménagement des routes, de la gestion des jeunes, des problématiques de l'emploi, de la gestion et de l'organisation du domaine agricole, tous les outils à même d'apporter un début de solution sont les bienvenus. Les radios communautaires, au vu de leurs attributions, ont sans doute un rôle majeur à jouer. Nous pensons aussi que l'intervention de l'Etat, constitue une solution vitale pour les radios communautaires qui dans le fond participent à la réussite des missions gouvernementales.

1.3 Objectifs, question générale et hypothèses de notre recherche

Il s'agit ici de décliner les objectifs de notre recherche, la question de recherche et les hypothèses de notre travail.

1.3.1 Objectifs de recherche

La capacité de mobilisation des radios communautaires pour l'essor des communautés rurales est démontrée et son rôle est connu de la plupart des acteurs de développement au Togo. Notre passage de trois ans, à la Direction d'une radio communautaire³⁸ et notre implication dans les différents mouvements des acteurs de radios communautaires nous ont emmené à nous rendre compte que cet outil qui devrait encourager le processus de développement des communautés rurales togolaises, peine à remplir son rôle.

Le but principal de notre recherche est d'identifier et de caractériser sur la base des principes nationaux et internationaux, les radios communautaires du Togo, de présenter de façon générale son modèle économique et son environnement fonctionnel.

³⁵ Balima T., et Frere M.-S., *Médias et communication au Burkina-Faso. Approche socio-économique de la circulation de l'information*, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 93.

³⁶ Koulété A., *Médias et développement : rôle et place de la radio locale et communautaire au Togo*. Mémoire licence communication Université de Lomé. Lomé, 2011, p. 35.

³⁷ De Maeseneer P. *A vous l'antenne ! Précis de journalisme radio*, Nouveaux Horizons, Paris, 1999, p. 13.

³⁸ Radio Azur Anié (R2A).

Nous mènerons des réflexions qui aboutiront à une proposition viable et concrète sous forme de projet dont l'extrait sera de ramener les radios communautaires togolaises vers l'objectif principal : contribuer au développement du Togo en stimulant l'autodétermination des communautés locales.

1.3.2 *Question générale de la recherche*

La principale question de notre recherche au vu des objectifs que nous nous sommes assignés est la suivante : par quel mécanisme peut-on remobiliser les radios communautaires du Togo et coordonner leurs activités autour du développement des communautés rurales qu'elles servent ? Le "qui ?" et le "comment ?" sera traité dans notre projet professionnel.

1.3.3 *Hypothèses de recherche*

L'écart entre les objectifs assignés aux radiodiffuseurs communautaires et la réalité au Togo, s'explique par le manque de vision commune partagée par tous les acteurs impliqués dans la gestion des radios communautaires³⁹. C'est suite à ce constat que nous estimons que la mise en réseau des radios communautaires togolaises permettra d'améliorer le fonctionnement⁴⁰ des radios communautaires. Ces dernières peuvent ainsi contribuer à l'autodétermination des communautés rurales.

Découlant de cette hypothèse principale, nous estimons que :

- La mise en place d'un réseau des radios communautaires du Togo emmènera l'Etat Togolais à adopter une politique publique garantissant la viabilité des radios communautaires. La politique publique est un « programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique »⁴¹ ;
- Le réseau permettra également d'élaborer un cahier des charges et canaliser les ambitions des promoteurs des radios communautaires et de tous ceux qui veulent travailler dans le domaine des radios communautaires au Togo. « Le cahier des charges vise à définir simplement les "spécifications de base" d'un produit ou d'un service à réaliser »⁴². Dans le cadre des radios communautaires, il vise à définir les réalités existantes des communautés rurales togolaises et comment les radios communautaires peuvent y apporter leurs contributions.

³⁹ Etat, association des professionnels des radios communautaires, Organisation Non Gouvernementale (ONG) et Comité Villageois de Développement (CVD).

⁴⁰ Il s'agit du fait que le réseau encouragera la mise en place d'une politique publique de la radio communautaire togolaise.

⁴¹ Mény Y., et Thoenig J.-C., Politiques publiques, PUF, Paris, 1990, p. 391.

⁴² [http://fr.wikipedia.org/wiki/Cahier_des_charges], consulté le 01 Décembre 2012.

1.4 Synthèses des données de terrain

Sur le terrain, nous notons une volonté gouvernementale d'encadrer les radios communautaires et de les mobiliser en vue d'atteindre les objectifs de développement. Cette volonté s'exprime par la mise en place de la Direction des Radios Rurales du Togo (DRRT).

1.4.1 Direction des Radios Rurales du Togo (DRRT)

La DRRT dont le siège se trouve à Lomé, est née à l'issue de l'installation de trois radios rurales locales et communautaires, fruit de la coopération entre le Togo et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie⁴³. Il s'agit de la radio Novissi de Notsé, radio Binah de Pagouda et la radio communautaire des Savanes dans la localité de Dapaong, toutes créées en 2004. A ces trois radios, s'ajoutera une quatrième en 2010, la radio Kékéli de Kévè. La DRRT a pour rôle de coordonner l'activité de ces radios et de pourvoir à leur survie. Elle (DRRT) a été placée sous la tutelle du Ministère de la communication et assure la gestion des radios rurales par l'intermédiaire de deux fonctionnaires d'Etat qui occupent respectivement les postes de Chef station et de Chef technicien. Les responsables des radios rurales ainsi nommés dépendent selon l'organigramme, non seulement du comité local de développement (CLD)⁴⁴, la structure communautaire jouant le rôle de Conseil d'Administration, mais aussi de la DRRT.

En Mai 2012, il s'est tenu à Lomé un atelier d'auto évaluation de la situation des radios rurales. Un atelier qui a regroupé la DRRT et les acteurs des radios rurales togolaises. Selon le responsable de la Direction des radios rurales, la rencontre vise à échanger les expériences entre les radios rurales et sur le contenu de leurs programmes⁴⁵. A cette même rencontre, le Ministre togolais en charge de la communication⁴⁶ a exprimé la vision des autorités togolaises, « les radios rurales jouent un rôle important (pour le développement). Le gouvernement est très préoccupé (par leurs conditions de travail). Nous avons donc comme projet la multiplication de ces radios dans six préfectures pour le compte de l'année 2012-2013 »⁴⁷. Visiblement, six radios rurales s'ajouteront aux quatre existantes dans les prochains mois.

Sur le terrain la situation bouge et les autorités togolaises ont pleinement conscience du rôle et de l'importance des radios communautaires. Seulement ces efforts n'ont pas d'effets sur les activités des radios communautaires pour les manquements suivants :

- a. La radio rurale installée par l'Etat en collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dépend de deux autorités, le CLD (Comité Local pour le

⁴³ Actuelle Organisation Internationale de la Francophonie.

⁴⁴ Ce sont des gens que la communauté désigne et qui sont chargés de gérer la vie de la radio. Ils ont des pouvoirs étendus, sur le recrutement du personnel, le contrôle des finances et la validation des plans stratégiques de la radio. Nous utiliserons ce terme de la Francophonie pour désigner cette cellule communautaire de gestion de la radio communautaire.

⁴⁵ [<http://www.pa-lunion.com/Les-radios-rurales-en-auto.html>], consulté en le 07 Novembre 2012.

⁴⁶ Le ministre en charge de la communication au moment où nous produisons ce document en 2012 est Djimon Oré.

⁴⁷ [<http://www.pa-lunion.com/Les-radios-rurales-en-auto.html>], consulté en le 07 Novembre 2012.

Développement (autorité légale)) et la DRRT, placée sous le Ministère de la communication qui nomme le Chef station. De cette dualité, la DDRT l'emporte facilement et les radios rurales (les quatre) ont beaucoup de difficultés à laisser la place aux communautés locales de développement (CLD) qui ont un droit de décision. Le Chef de station pourrait faire prévaloir ses relations avec le Directeur de DRRT pour se passer des décisions prises par le comité de développement local. Or, l'une des caractéristiques de la radio communautaire est son appartenance à la communauté qui la contrôle et dont la structure, stipule que l'adhésion, la gestion, l'exploitation et les programmes sont essentiellement assurés pas l'ensemble de la communauté ;

- b. La restriction de la compétence de la DRRT aux seules radios communautaires financées par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) dites rurales, placée sous la coupole de l'Etat et des CLD. Il ressort de cette observation que la DRRT ne dirige que quatre (04) radios rurales. Toutes les autres radios communautaires créées en dehors de ces deux structures formelles et nées d'initiative associative ou privée ne relèvent que de leurs propres personnalités morales ou physiques et échappent ainsi au contrôle de cette Direction étatique ;
- c. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) chargée de réglementer le secteur de la communication au Togo éprouve des difficultés pour catégoriser l'ensemble des radios communautaires du Togo. Les dispositions juridiques ne sont pas très claires⁴⁸ ;
- d. Les autorités ont du mal à saisir les problèmes qui se posent aux radios communautaires. Avec plus d'une vingtaine de radios communautaires⁴⁹ et une quarantaine de stations privées, dans un environnement économique étroit, sans cahier des charges et de politique nationale de gestion des radios communautaires, l'urgence est-elle à la mise en place de nouvelles radios communautaires avec l'aide des bailleurs⁵⁰ ? Ou à une consolidation de l'existant ?

1.4.2 Réseau des médias communautaires du Togo (Ré.M.C.-Togo)

Face aux nombreux manquements existant sur le terrain en matière d'organisation et de fonctionnement des radios communautaires, il a été créé en 2004 avec le soutien de l'Association Mondiale des Radios Communautaires (AMARC) un réseau des médias communautaires au Togo. Le dit réseau ambitionne de « se positionner en tant que partenaire des organisations de développement,

⁴⁸ Confer revue de littérature.

⁴⁹ C'est un chiffre qui est avancé par le représentant de l'AMARC au Togo, Philippe Togbé sur le site [http://amarcwiki.amarc.org/upload/documents/ReMC_1_Togo.pdf]. Un chiffre qui est construit sur les fonctions attribuées à la radio communautaire. Nous reviendrons sur le nombre de radio communautaire que nous retenons au Togo dans la partie consacrée à l'élaboration de notre projet professionnel.

⁵⁰ Référence faite à l'OIF.

de contribuer au développement des communautés à travers l'information, l'éducation et la communication »⁵¹. Cette organisation a beaucoup de difficultés à fonctionner correctement pour un certain nombre de raisons. La structure ne dispose pas à ce jour de siège de fonctionnement. Elle ne dispose pas de secrétariat permanent et n'a pas de moyens et de budget de fonctionnement. Le Ré.M.C.-Togo fait face aussi à un problème fonctionnel, car la coordination du réseau est assurée par les radios membres à titre de personne morale et non de personne physique. A titre d'exemple, la coordination du réseau est assurée par la radio Horizon alors que le secrétariat est confié à la radio Courtoisie. Ces deux radios sont séparées par une distance de plus de 500km. Les nouvelles technologies étant faiblement utilisées par les radios communautaires, le réseau est donc paralysé dans son fonctionnement. Par ailleurs, il faut noter que les agents des radios communautaires n'ayant pas souvent un contrat de travail, le chargé au secrétariat du Ré.M.C.-Togo à radio Courtoisie, peut être licencié et remplacé à tout moment par une autre personne au gré du Comité de gestion de la radio Courtoisie. La présence d'un réseau de médias communautaires au Togo n'empêche pas la mise en place d'un nouveau réseau. L'approche et la mission étant différentes.

1.5 Résultat attendu

Nous ambitionnons de trouver un mécanisme pour remobiliser les radios communautaires du Togo et coordonner leurs activités autour du développement des communautés rurales qu'elles servent. Nos expériences professionnelles dans le monde des radios communautaires du Togo et le stage professionnel effectué à l'Alliance des Radios Communautaires (ARC) du Canada, un modèle en matière de gestion des radios communautaires du Canada nous permettra de justifier la validité de notre hypothèse principale et d'envisager au besoin un transfert de compétences. Il s'agira à cet effet d'envisager un projet de mise en réseau des radios communautaires du Togo en vue d'atteindre des objectifs bien précis. Ce réseau aura une action positive sur le fonctionnement des radios communautaires et par ricochet, sur l'autodétermination des communautés rurales togolaises.

La figure N°2 ci-dessous présente de façon simplifiée, le rôle et la vision que nous avons du réseau de radios communautaires à mettre en place au Togo.

Elle exprime le fait que la résolution des problèmes qui se posent aux radios communautaires ne peut passer que par une meilleure organisation des radios communautaires elles-mêmes. Mieux organisées, elles peuvent pousser l'Etat à prendre des dispositions juridiques réelles pour clarifier le concept de la radio communautaire et participer ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail. Par ailleurs, une telle organisation peut, elle aussi résoudre une part importante des difficultés qui se posent aux radios communautaires. L'enjeu est de taille. Associé à la figure N°1 (page 8) nous établissons ainsi le rapport entre le **réseau des radios communautaires du Togo et l'autodétermination des communautés rurales**. Nous travaillerons aussi à contourner les menaces qui pèsent sur une telle structure et

⁵¹ [http://amarcwiki.amarc.org/upload/documents/ReMC_1_Togo.pdf], consulté le 10 Novembre 2012.

comment parvenir à mettre en place un réseau de radios communautaires viable dans la partie professionnelle (la partie 4) du présent document.

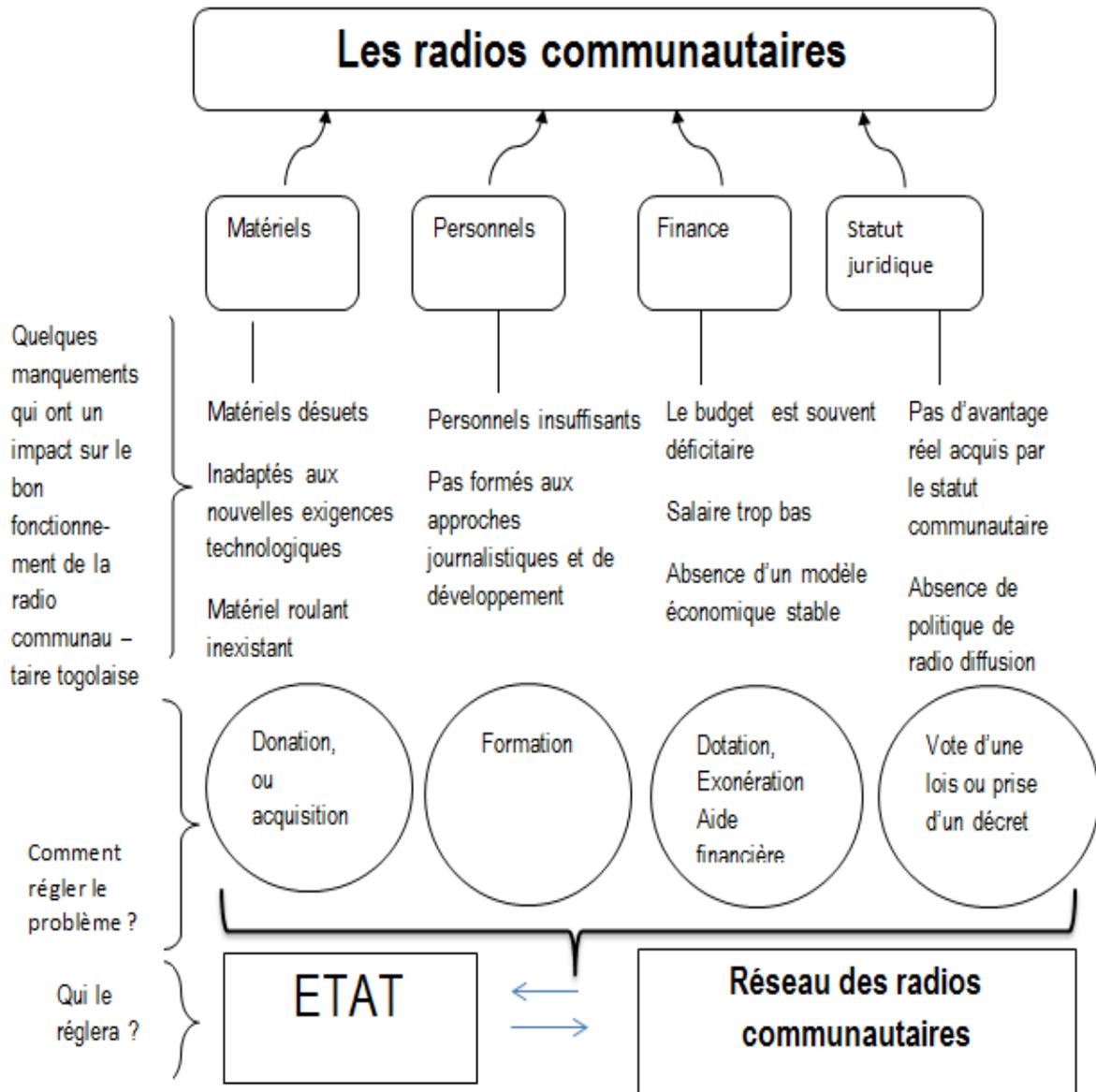


Figure 2 : Impacts d'un réseau de radios communautaires sur les radios communautaires

Après avoir posé la problématique de notre sujet de recherche, la section suivante de notre document est consacrée à la clarification des principaux concepts ayant un rapport avec notre thématique d'étude.

2 Approche théorique sur la notion de radio communautaire ; médias et développement et autodétermination des communautés rurales

Le secteur d'étude portant sur la gestion, la mise en réseau et la contribution des radios communautaires au développement des communautés rurales dans les pays africains est nouveau. Nous sommes en face d'un sujet novateur qui est très peu abordé par les professionnels de la recherche. Fardon et Graham (2000) dans *African Broadcast Cultures : radio in transition*, « constatent, la rareté des livres, sur la radio en Afrique, par rapport à la presse écrite ou même la télévision pourtant moins répandues »⁵².

Les recherches dans certaines bibliothèques universitaires francophones ne donnent que peu ou pas d'éléments sur le sujet. Les documents, rapports, articles, et commentaires qui existent et qui traitent de la problématique des radios communautaires peuvent toutefois être regroupés en trois grandes catégories selon nos constats. Nous notons à cet effet ceux provenant des professionnels des radios communautaires, des ONG et organisations internationales, ceux provenant des mémoires et recherches universitaires produits par des étudiants qui se sont intéressés à la question et enfin ceux provenant des chercheurs universitaires et experts de la communication. Nous nous baserons sur ces trois types de littérature et plus particulièrement sur les recherches et études produites par l'universitaire Tudesq, l'UNESCO (Fraser et Estrada), l'OIF et le COTA (une association indépendante belge de solidarité internationale (boulc'h)) qui ont réfléchi sur la contribution des radios communautaires dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales en Afrique. Après la définition de la radio communautaire et les problèmes de terminologie qui s'y rapportent en Afrique et au Togo, nous clarifierons les termes "stratégie de mise en réseau" et communication (médias) pour le développement.

2.1 Radio communautaire. Que comprendre ?

La notion de radio communautaire est une notion à la fois simple et compliquée à définir. Elle paraît simple quand l'on prend en compte les définitions émises par les professionnels des radios communautaires et devient de plus en plus floue et complexe, quand elle est traitée par des chercheurs et universitaires. Elle est composée du mot « radio », entendu ici, le média de diffusion en masse et de l'adjectif qualificatif « communautaire ».

⁵² Tudesq A.- J., *L'Afrique parle, l'Afrique écoute: les radios en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris, 2002, p. 6.

2.1.1 Radio

La “**radio**”, c’est « l’ensemble de procédés techniques permettant la transmission instantanée et plus ou moins loin, de sons, quels qu’ils soient après analyse, codage et transformation en onde »⁵³. La radio utilise un système de propagation dans l’espace des ondes électromagnétiques. Ces ondes, sont habituellement identifiées par leur fréquence. « Dans le vide, les rayonnements électromagnétiques se propagent à vitesse constante d’environ 300 000 km par seconde. Il s’en suit que l’on peut aussi bien caractériser les ondes électromagnétiques par leur longueur d’onde. Les ondes les plus courtes ont la fréquence la plus élevée ; les ondes les plus longues ont la fréquence la plus basse. Le nom d’Heinrich Hertz, pionnier allemand de l’étude des ondes électromagnétiques, fut adopté pour désigner l’unité de fréquence »⁵⁴. La radio est à ce jour, « le média de masse le plus suivi en Afrique de par sa simplicité, d’accès [...]. Elle a pour rôle essentiel de toucher le maximum d’auditeurs, d’informer, de divertir, de sensibiliser, éduquer et enfin de mobiliser les populations »⁵⁵.

2.1.2 Communautaire

L’adjectif qualificatif, “**communautaire**” exprime une appartenance à une communauté. Le mot communauté pouvant présenter plusieurs sens, il détermine le sens de l’adjectif “communautaire”. Il peut être compris dans le sens d’un attachement territorial à une localité (village), mais aussi comme la communauté imaginée (chrétiens, musulmans, paysans, langue) de la nation ou encore à une dimension ethnique dans le contexte africain. Le dictionnaire Petit Robert définit la communauté comme « un groupe social dont les membres vivent ensemble ou ont des biens, des intérêts communs »⁵⁶. Selon le sens que l’on donne à la communauté, il apparaît donc évident que la mission attribuée à la radio communautaire sera différente. Une situation qui ne facilite pas le processus d’identification de la radio communautaire sur le terrain. L’UNESCO dans la tentative de définition de la radio communautaire, retient la communauté au sens du groupe de « personnes partageant des caractéristiques et / ou des intérêts communs basées dans une même zone géographique »⁵⁷. Cette conception est donc à la base de la prolifération des radios communautaires dans le monde et même dans des pays développés comme le Canada, où la communauté se définit sur un principe culturel qui est la langue française. En Afrique et dans les pays en voie de développement notamment au Togo, le concept de communauté qui sous-tend la mise en place des radios communautaires, prend une dimension locale, « ville(s) ou village(s) ayant des liens spécifiques de voisinages, partageant une même vie économique et sociale par le biais du commerce, du marketing, des échanges et de services »⁵⁸.

⁵³ Balle F. (sous-direction), *Lexique d’information communication*, 1ère éd, Dalloz, Paris, 2006, p. 361.

⁵⁴ Microsoft © Encarta © 2008. © 1993-2007 Microsoft Corporation.

⁵⁵ Mouandjo L. P., Mbianda P., *Théorie et pratique de la communication*, L’Harmattan, Paris, 2010, p. 538.

⁵⁶ Rey A., Rey-Debove J., *le petit Robert*, Le Robert. Paris, 1991, 2171 pages.

⁵⁷ Fraser C., et Estrada S., *Le manuel de la radio communautaire*, UNESCO, paris, 2001, p. 6.

⁵⁸ *Idem*, p. 6.

L'Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires (AMARC) définit quant à elle, la communauté comme un groupe de personnes partageant des intérêts « [...] géographiques, sociaux, linguistiques ethniques, culturels, corporatistes, confessionnels, politiques, d'âge, de genre, etc. »⁵⁹. De cette façon, elle laisse le soin aux législations de chaque pays de définir la limite de la communauté autour de laquelle se définit la radio communautaire. Si les partis politiques et les syndicats sont généralement exclus du sens de communauté dans la plupart des pays, les confessions religieuses peuvent être retenues, comme au Niger ou dans certains pays à forte connotation religieuse. Découlant de cette difficulté à catégoriser le sens du mot communauté, il n'est pas rare de rencontrer une multitude de terminologies pour désigner la radio communautaire.

2.1.3 Terminologies dérivées de la radio communautaire

Un parcours des différents écrits portant sur la problématique des radios communautaires, fait montre de l'épineuse question de la terminologie à adopter pour qualifier ce type de média. Les terminaisons sont nombreuses et dépendent des finalités de chaque pays et de chaque radio. On dispose d'une multitude de terminologies en rapport immédiat, soit avec l'initiateur de la radio communautaire, la fonction principale de cette dernière, sa mission, sa vision ou encore son lieu d'implantation. On parle alors de la radio "communautaire", de la radio "rurale", de la radio "locale", de la radio "alternative", de la radio "indépendante", de la radio "éducative", de la radio de "proximité", de la radio "associative", de la radio "municipale" de la radio "populaire", de la radio "libre" de la radio des "sans voix" etc. Il serait fastidieux de lister toutes les terminologies et nous ne jugeons pas très important de revenir en détail sur ce que chaque auteur met derrière ces différents adjectifs et la différence, s'il en existe, entre ces différentes terminologies. L'UNESCO s'est confrontée à cette même difficulté lors de la rédaction du manuel de la radio communautaire et estime que « tous ces termes manquent de précision »⁶⁰. Nous prenons à cet effet l'exemple de l'AIF⁶¹ qui combine deux terminaisons et parle de radio "rurales locales" comme ce fut le cas au Togo et dans de nombreux pays de l'Afrique francophones. Une terminaison qui se justifie de par les objectifs de l'AIF qui est de : « libérer la parole paysanne en étant un instrument de communication, d'animation et de dynamisation de la collectivité en vue de son mieux être ; servir de support de communication à toutes les organisations intervenant en faveur du développement humain et de la démocratie, contribuer à la valorisation du savoir et du patrimoine culturel des communautés concernées en assurant leur collecte, leur conservation et leur diffusion »⁶². Diagne (2005), retiendra dans son mémoire *Radios communautaires : outils de développement au Sénégal* que la radio rurale est pareille à la radio nationale. Une vision que nous ne partageons pas. De

⁵⁹ Qu'est-ce que la radio communautaire? Un guide pratique », AMARC Afrique et Panos Afrique Australe, [<http://www2.amarc.org/?q=fr/node/130>], consulté le 12 Novembre 2012.

⁶⁰ Fraser C., et Estrada S., *Le manuel de la radio communautaire*, UNESCO, paris, 2001, p. 6.

⁶¹ On rappelle qu'au moment de l'élaboration du guide que nous avons consulté, qu'il s'agissait de l'Agence Internationale de la Francophonie et non l'Organisation Internationale de la Francophonie.

⁶² Agence Intergouvernementale de la Francophonie, *Le guide de gestion de la radio rurale locale*, Centre Interfricain, d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou (CIERRO), 3ème édition, décembre 2000, p. 5.

toute façon, cette large terminologie constatée sur le terrain et dans la littérature, n'est pas de nature à faciliter la catégorisation de la radio communautaire sur le terrain. Elle ne fait que jeter un flou dans la pensée des professionnels, des chercheurs et des décideurs politiques.

Nous estimons dans le cadre de notre recherche que toutes ces terminologies ne sont, en réalité, que des dérivées de la notion de radio communautaire. Nous prenons l'exemple de la notion de radio rurale. Elle exprime une radio dont la finalité est de travailler pour l'épanouissement de la population rurale qui est à grande majorité paysanne⁶³. Elle est donc, suite à notre analyse, une radio communautaire mais regroupée autour de la communauté paysanne. Il en est de même pour la radio locale. Ici, la communauté se définit par le caractère géographique. C'est donc à juste titre que nous retenons dans le cadre de notre mémoire la terminologie radio communautaire en évitant de tomber dans le piège d'une catégorisation trop poussée.

2.1.4 Radio communautaire et radio commerciale : quelle différence sur le plan juridique au Togo?

La différence entre la radio commerciale et la radio communautaire n'est pas évidente sur le terrain. En effet, il existe une tendance générale à faire croire que la radio communautaire est la seule typologie de radio qui puisse contribuer au développement. En réalité, la radio commerciale (privée) contribue aussi au développement de sa zone de diffusion à travers les différentes informations qu'elles apportent à ses auditeurs. L'actualité politique, économique, les débats de société, les reportages et les autres productions radiophoniques sont de nature à contribuer aussi au développement local à travers le fait qu'ils enracent le processus démocratique local. Une différence qui n'est pas aisée à faire quand il s'agit des radios privées locales. Le processus de différenciation de la radio commerciale de la radio communautaire, tient principalement au statut juridique de ce dernier.

Juridiquement, la radio privée est une entreprise de presse privée qui a pour objectif, outre celui de la diffusion de l'information, de rechercher un profit financier. La radio commerciale, est la propriété d'un particulier ou d'une organisation qui la gère dans le respect des lois du pays. Il utilise tous les moyens légaux⁶⁴ pour avoir une balance économique excédentaire. Au Togo, au terme de l'article 3 de la loi portant cahier des charges et obligations générales des sociétés des radiodiffusions sonores et télévisions privées, est reconnue comme radio commerciale (radio privée), « toute radio ne relevant pas de la puissance publique et des collectivités territoriales décentralisées et dont le but est essentiellement commercial. »⁶⁵.

Le point commercial constitue alors l'élément primordial de distinction entre la radio commerciale et la radio communautaire au Togo. En effet, ce même article 3 dispose en son alinéa 2, « est considérée comme radio [...] communautaire, toute radio privée à but non lucratif ». Du point de vue du législateur

⁶³ Notion utilisée souvent par la FAO.

⁶⁴ La publicité et les publi-reportages.

⁶⁵ Arrêté N°0003/HAAC/05/P.

togolais, le caractère commercial ou non de l'entreprise suffit à déterminer si la radio est commerciale ou communautaire.

A ce premier point s'ajoute la question du propriétaire de la radio. Au Togo, les sociétés de radios commerciales, « sont soumises au droit togolais et aux dispositions [...] portant code de la presse et de la communication aux termes desquels, 51% au moins du capital social doivent être détenus par les nationaux et 80% du personnel doivent être de nationalité togolaise. La participation au capital d'une société de radio ou de télévision privée doit être nominative. Nul ne peut être majoritaire dans plus d'une société de radiodiffusion sonore commerciale »⁶⁶.

Le législateur n'a rien prévu pour les radios communautaires. De par nos expériences, la HAAC demande souvent à l'organisme qui sollicite une fréquence pour l'installation de la radio communautaire, d'apporter des signatures des autorités locales et des personnes influentes dans le milieu et qui soutiennent le projet d'implantation d'une radio communautaire. Une démarche qui s'inscrit dans la logique que la radio communautaire doit être l'émanation de la communauté qu'elle est appelée à servir.

Nous estimons que le manque de disposition juridique claire sur le propriétaire de la radio communautaire au Togo, est un manquement grave, dans la mesure où il existe des cas où la communauté locale est dépouillée de sa radio locale par des organisations ou des groupes de personnes ayant des intérêts contraires à ceux de la communauté.

Un autre élément que l'on pourrait utiliser pour identifier la radio communautaire, serait d'identifier ses caractéristiques.

2.1.5 *Caractéristiques d'identification de la radio communautaire des autres typologies de radios*

Les caractéristiques d'identification de la radio communautaire, sont les éléments distinctifs et vérifiables sur le terrain par n'importe quel observateur. C'est d'ailleurs sur certains de ces éléments que nous identifierons les radios communautaires togolaises, capable d'intégrer le futur réseau.

Le propriétaire de la radio communautaire

La radio communautaire de façon générale se distingue par son propriétaire. Qu'elle soit financée par un partenaire extérieur à la communauté, par un particulier, une ONG, une église ou toute autre institution, la radio communautaire demeure une propriété de la communauté qui doit la gérer à travers une association ou encore un comité spécial mise en place. Dans le cas des radios communautaires installées par la Francophonie, elles sont gérées par des Comités Locaux de Développement (CLD), un comité issu lui-même d'une association communautaire. Ce comité ou cette association communautaire, a des pouvoirs élargis sur le recrutement du personnel de la radio, l'achat et la gestion

⁶⁶ Article N°5 de l'arrêté N°0003/HAAC/05/P.

des équipements de la radio, mais aussi un contrôle sur la gestion financière et de la grille des programmes de la radio, afin que celle-ci reste toujours en accord avec les attentes de la communauté. «Le CLD est à la fois le pivot, l'acteur et le garant du bon fonctionnement de la radio rurale locale. Il joue un rôle central dans le développement de la radio rurale locale »⁶⁷. La radio communautaire a donc un statut associatif et est la propriété de la communauté, organisée en association. « Il appartient aussi à cette association de définir la politique générale »⁶⁸, même si l'administration quotidienne de la radio est confiée au Directeur de la radio qui est choisi par la communauté et qui le plus souvent fait partie du comité d'administration de la radio. Cette caractéristique de la radio communautaire, marque une forte différence avec les autres types de radios qui sont soit une propriété privée, donc appartenant à un individu ou une organisation, soit une propriété de l'Etat (cas des radios publiques). La marque d'appartenance à la communauté est donc importante.

L'aspect lucratif de la radio communautaire

La radio communautaire, n'est pas une propriété privée. Emanant d'une organisation communautaire qui la contrôle et la gère au nom de la société, elle hérite le statut de l'association et à ce titre, la radio communautaire fonctionne comme une organisation sans but lucratif. « Elle reçoit des fonds de diverses sources, notamment des donations, des subventions, les cotisations des membres, des parrainages et de la publicité »⁶⁹. Cette spécificité de financement de la radio communautaire est très importante car elle marque une nette différence avec les autres types de radios. Elle doit pouvoir compter sur les membres de la communauté pour survivre. Par ailleurs, si elle dégagne des excédents financiers dans ses différentes activités, ces fonds ne peuvent en aucun cas être partagés par les membres de l'association qui se doivent de les réinvestir pour le bon fonctionnement de la radio. Une vision partagée par l'UNESCO qui estime que « tout profit doit donc être entièrement et exclusivement consacré à assurer l'avenir du service ou à apporter un profit social aux membres du public ou de la communauté à laquelle s'adresse ce service »⁷⁰. L'Alliance des Radios Communautaires (ARC) du Canada insiste particulièrement sur cet aspect lucratif des radios communautaires. « Nos radios sont des organismes sans but lucratif. Nous ne devons donc générer aucun profit. Si nous en faisons, nous devons alors nous assurer de les redistribuer selon ce qui est inscrit dans la charte des statuts et règlements de l'organisation. Ce sont les administrateurs de l'organisme qui doivent surveiller les ressources financières afin que celles-ci soient utilisées de façon juste, honnête et fidèle aux promesses énoncées et veiller à ce que l'utilisation de ces sommes suive les principes reconnus en matière de comptabilité »⁷¹. L'élément lucratif est donc un élément de particularité de la radio

⁶⁷ Agence Intergouvernementale de la Francophonie, *Le guide de gestion de la radio rurale locale*, Centre Interfricain, d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou (CIERRO), 3ème édition, décembre 2000, p. 15.

⁶⁸ Fraser C., et Estrada S., *Le manuel de la radio communautaire*, UNESCO, Paris, 2001, p. 18.

⁶⁹ *Idem*, p. 18-19.

⁷⁰ UNESCO, *liberté d'expression, accès à l'information et autonomisation des populations*, UNESCO, Paris, 2009, p. 24.

⁷¹ Alliance des Radios Communautaires du Canada, *L'abécédaire des nouveaux gestionnaires en radio communautaire*. ARC du Canada, Canada, 2011, p. 8.

communautaire par rapport aux autres types de radios où le promoteur s'attend à recevoir des dividendes et des bénéfices de ses investissements.

Indépendance éditoriale de la radio communautaire

L'indépendance éditoriale de la radio communautaire doit être marquée vis-à-vis des autorités politiques, locales, religieuses ou administratives, mais aussi à l'égard des entreprises commerciales, des groupes de pression et des institutions privées⁷². Cette indépendance, permet à la radio communautaire de pouvoir élaborer une grille des programmes et un contenu qui reflètent les aspirations et les attentes de la communauté qu'elle est appelée à servir. L'indépendance de la radio communautaire est cruciale dans l'intérêt de la société. L'UNESCO estime à cet effet que « l'intérêt de la société désigne la réalisation des objectifs qui contribuent au bien être socio-économique de la communauté »⁷³. L'article 4 de la loi Sud-africaine⁷⁴ qui porte sur la gestion et le contrôle de la radio communautaire est beaucoup plus explicite en la matière.

« La programmation fournie par le service de radiodiffusion communautaire doit refléter les besoins des membres de la communauté, notamment les besoins culturels, religieux, linguistiques et démographiques et elle doit : (a) fournir un service de radiodiffusion distinct traitant précisément des questions communautaires qui ne sont pas normalement abordées dans les médias diffusés sur ladite zone ; (b) avoir des fonctions d'information, d'éducation et de divertissement ; (c) cibler la fourniture d'émissions insistant sur des questions communautaires locales mais aussi sur les questions de développement, de santé, d'informations de base, d'éducation générale et donner une image de la culture locale ; (d) promouvoir le sentiment d'une communauté de but avec la démocratie et améliorer la qualité de vie ».

La Charte africaine de la radio télédiffusion reprend l'esprit de cette loi en estimant que « La radio télédiffusion communautaire s'adresse à la communauté ; (elle) est un produit de la communauté et porte sur la communauté ; sa propriété et sa gestion sont représentatives de la communauté qui suit un programme de développement social.»⁷⁵.

Le recours aux bénévoles

Le recours de la radio communautaire au service des bénévoles n'est pas une obligation explicite, mais il est une caractéristique importante dans l'identification des radios communautaires. « La radio

⁷² Les problèmes politiques, religieux et les intérêts des groupes économiques sont souvent les éléments de division des communautés rurales.

⁷³ UNESCO, *liberté d'expression, accès à l'information et autonomisation des populations*, UNESCO, Paris, 2009, p. 23.

⁷⁴ Loi de 1999 qui porte gestion et contrôle de la radio communautaire en Afrique du Sud, section 32.

⁷⁵ La Charte africaine sur la radiotélédiffusion a été adoptée à Windhoek en mai 2001.

communautaire se distingue de la radio privée et de la radio publique en ce sens qu'elle doit compter sur les bénévoles pour assurer au moins une partie de sa programmation locale. On doit donc recourir au bénévolat dans la programmation, oui, mais aussi dans plusieurs autres aspects : gouvernance, cueillette de fonds »⁷⁶. Il est donc devenu de coutume dans les radios communautaires de relever un nombre de plus en plus croissant de bénévoles. « Les radios locales utilisent surtout des bénévoles; ainsi à Ouesse au Bénin, en 1995, sur 10 personnes, il y'a 6 animateurs dont 2 bénévoles. Au Burkina Faso, à radio Diapaga, sur 27 personnes, il y a 9 animateurs (tous bénévoles), 11 journalistes (10 bénévoles) et 6 techniciens »⁷⁷.

Pour l'UNESCO, « La plupart des médias communautaires dépendent massivement des bénévoles pour la réalisation des émissions, la collecte de fonds et d'autres activités ; ils reposent sur l'implication active des organisations et groupes locaux pour trouver des compétences et des contributions s'agissant des questions d'intérêt local et communautaire »⁷⁸.

Le recours aux bénévoles marque l'adhésion de la communauté au fonctionnement de sa radio et permet d'atteindre un double objectif, celui de réduire les frais de fonctionnement de la radio et permettre à la radio communautaire, de ne pas se déconnecter de ses auditeurs.

La radio communautaire, une radio locale

La radio communautaire est dite locale car le plus souvent elle ne dispose pas d'un émetteur puissant. Pour la plupart du temps elle ne couvre que quelques dizaines de kilomètres de rayons. Au Togo les rayons de couverture des radios communautaires varient de 30 à 90 Kilomètres. Cette faible zone de couverture, se justifie par le souci de la radio communautaire qui veut d'abord servir sa communauté géographique immédiate, mais aussi par le souci de réaliser des économies en émettant avec un signal faible. Il existe toutefois des radios communautaires qui ont de très longues portées de diffusion. Notons cependant que dans certains pays, le rayon de couverture est un critère de catégorisation des médias. Au Cameroun, par exemple, le décret du 3 avril 2000 stipule que toute radio ou entreprise audiovisuelle qui diffuse au-delà de 100 km est considérée comme une radio nationale. Une radio communautaire doit nécessairement circonscrire ses émissions à une communauté ou à un village donné. Selon le pays, la zone de couverture peut-être un élément important dans l'identification de la radio communautaire. Il apparaît donc que « la faible capacité des émetteurs, les restrictions légales imposées dans certains pays à la portée des émissions sur la bande FM, font que les démarches de proximité sont de facto la norme »⁷⁹.

⁷⁶ Alliance des Radios Communautaires du Canada, *L'abécédaire des nouveaux gestionnaires en radio communautaire*. ARC du Canada, Canada, 2011, p. 2.

⁷⁷ Tudesq A.- J., *L'Afrique parle, l'Afrique écoute: les radios en Afrique subsaharienne*, Katharla, Paris, 2002, p. 96.

⁷⁸ UNESCO, *liberté d'expression, accès à l'information et autonomisation des populations*, UNESCO, Paris, 2009, p. 27.

⁷⁹ Boulc'h S., *Plaidoyer pour l'appui des radios locales de service aux communautés en Afrique de l'Ouest. Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds*, COTA, Bruxelles, 2008, p. 33.

Cet ensemble de critères non exhaustifs nous permettent de pouvoir appréhender, ces spécificités qui ne se retrouvent que dans les radios communautaires. Il convient de préciser qu'il n'est pas rare de retrouver certaines radios communautaires qui ne présentent pas toutes ces caractéristiques et de retrouver aussi sur le terrain des radios commerciales qui présentent beaucoup de ces caractéristiques.

2.1.6 *Que retenir comme définition de la radio communautaire ?*

Il nous semble opportun, après avoir circonscrit le cadre juridique de la radio communautaire, les problèmes de terminologie et les caractéristiques d'identification, de retenir pour le cadre de notre travail une définition de ce que c'est que la radio communautaire.

Nous retenons, tout de même que les définitions de la radio communautaire portent essentiellement sur son caractère non lucratif et sa capacité à intégrer dans sa programmation et dans sa gestion la communauté.

Selon l'UNESCO⁸⁰,

« La radio communautaire est un moyen de communication sans but lucratif qui appartient à une communauté particulière qui la gère en général par le biais d'une société, d'une fondation ou d'une association »⁸¹. La radio communautaire ne vise pas un intérêt lucratif ou des profits financiers, mais au contraire elle est créée pour servir d'abord sa communauté.

« Mais la signification des médias communautaires devrait aller au-delà d'une simple programmation conçue pour des groupes déterminés ou sélectionnés. Les médias communautaires doivent être fondés sur autre chose que les besoins et les intérêts supposés du public. Ce sont des médias auxquels les membres de la communauté ont accès quand ils le désirent que ce soit pour s'informer s'instruire ou se divertir. Ce sont des médias auxquels les membres de la communauté participent en tant que concepteurs, producteurs, interprètes »⁸².

Selon l'AMARC

« La philosophie historique de la radio communautaire est de permettre aux "sans voix" de s'exprimer, de servir de porte-parole aux opprimés (qu'il s'agisse d'une oppression raciste, sexiste ou de classe sociale) et en général d'offrir un outil de développement. [...] La radio communautaire est définie comme comportant trois aspects : celui d'une activité à but non lucratif ;

⁸⁰ Nous avons attribué ces définitions à l'UNESCO car les œuvres de Berrigan, de Fraser et d'Estrada sont éditées et commanditées par l'UNESCO.

⁸¹ Fraser C., et Estrada S., *Le manuel de la radio communautaire*, UNESCO, Paris, 2001, p. 5.

⁸² Berrigan F. J., *Les médias communautaires et le développement*, UNESCO, Paris, 1981, p. 6.

contrôlée par la communauté qui en est propriétaire ; caractérisée par la participation de la communauté »⁸³.

Pour l'AMARC, « Il faut qu'il soit bien clair que l'objectif de la radio communautaire n'est pas de faire quelque chose pour la communauté, mais plutôt de donner l'occasion à la communauté de faire quelque chose pour elle-même comme, par exemple, posséder et contrôler son propre moyen de communication »⁸⁴.

Selon le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Pour le conseil canadien, « une station de radio de campus ou communautaire est une station détenue, exploitée, gérée et contrôlée par un organisme sans but lucratif qui donne avant tout aux communautés qu'elle sert l'occasion d'adhérer et de participer à sa gestion, à son exploitation et à sa programmation axée sur la participation communautaire. Elle offre des occasions récurrentes de formation aux bénévoles des communautés desservies ».⁸⁵

Notre définition

Dans le cadre de notre mémoire, nous retenons les deux caractères essentiels suivants pour définir une radio communautaire. Le caractère lucratif et la participation de la communauté à sa gestion. La radio communautaire doit être « la radio pour le peuple et par le peuple »⁸⁶. Elle doit être l'émanation (volonté) de la communauté, gérée par cette communauté et sa finalité doit être de travailler à l'autodétermination de sa communauté. Nous utiliserons cette définition et les caractéristiques principales de la radio communautaire précitée pour opérer une sélection des radios communautaires du Togo, capables d'intégrer le réseau des radios communautaires du Togo. Le critère juridique au Togo ne tient compte que de l'aspect lucratif dans la catégorisation et l'identification de la radio communautaire. Un critère que nous jugeons insatisfaisant.

2.2 Fonctions de la radio communautaire

Plusieurs fonctions importantes sont confiées à la radio communautaire. Toutes ces missions obéissent à une seule logique celle de contribuer au développement des communautés locales. Au nombre des fonctions nous retenons quelques-unes que nous développons dans la section suivante.

⁸³ [<http://www2.amarc.org/?q=fr/node/130>], consulté le 12 Novembre 2012.

⁸⁴ [<http://www2.amarc.org/?q=fr/node/130>], consulté le 12 Novembre 2012.

⁸⁵ Nouvelle politique CRTC, 2010-499.

⁸⁶ Fraser C., et Estrada S., *Le manuel de la radio communautaire*, UNESCO, Paris, 2001, p. 6.

2.2.1 *Fonction de reflet et de conservateur de l'identité culturelle de la communauté.*

La radio communautaire met en place une grille des programmes qui reflète les aspirations et les besoins de sa communauté. Elle est un bon moyen de protection et de sauvegarde des identités culturelles, des minorités et des langues rurales en Afrique. La radio communautaire est une photographie culturelle de sa communauté et constitue ainsi l'un des rares remparts contre une disparition des cultures locales et l'avènement d'une culture mondiale homogénéisée.

Cette préservation de la culture locale passe par la diffusion des tendances musicales locales, de l'utilisation de la langue locale dans la conception des émissions, de la préservation des contes et de la place importante qui est accordée aux us et coutumes, non contraires au processus de développement.⁸⁷

Cette fonction est une attribution primordiale assignée aux radios communautaires du Canada. En effet, le CRTC dans l'attribution et le renouvellement des fréquences aux radios communautaires du Canada exige de celles-ci une programmation au moins égale à 50% de contenu canadien. Le contenu canadien étant l'ensemble des productions radiophoniques, produite localement par un canadien à destination d'un public canadien. Cette imposition n'est pas applicable aux radios commerciales qui ont bien plus de liberté par rapport au contenu à diffuser.

2.2.2 *Fonction sociale*

La radio communautaire "est connectée" aux besoins de ses auditeurs. De ce fait, elle intervient très souvent en matière de gestion des difficultés auxquelles sont confrontés les membres de la communauté. Cette présence est beaucoup plus accentuée en milieu rural où parmi les thèmes les plus souvent mis en valeur on peut citer la santé, l'agriculture, la pêche, l'environnement, le crédit, la commercialisation des produits, les petites entreprises, etc. Dans les communautés rurales, la radio communautaire permet aussi de retrouver des enfants égarés, de donner des informations sur la météo et d'aider à retrouver les objets perdus.

2.2.3 *Fonction de réduction de la pauvreté*

Pour mieux illustrer cette participation de la radio communautaire à la réduction de la pauvreté au sein de sa communauté, nous nous référons à la figure proposée par Seyni (2003) un spécialiste en développement social. Pour lui, la radio participe à la création de l'emploi, au renforcement du rôle de la société civile, au renforcement des compétences des groupes cibles et facilite la mission des organisations de développement.

⁸⁷ Il s'agit, pour les radios communautaires, d'encourager l'ensemble des pratiques culturelles qui n'ont pas un impact négatif sur le processus de développement des communautés rurales.



Figure 3 : Impact de la radio communautaire sur la pauvreté

Source : Abdoul-Wahab Seyni, 2003, p. 30

2.2.4 Fonction d'actrice de développement local

Loin d'être seulement un canal de transmission des messages publicitaires, la radio communautaire est aussi une actrice du développement local de par le fait que « ses fonctions la situent au centre du débats, du processus de concertation et de médiation même lorsqu'on la cantonne tacitement dans le rôle de témoin passif. Elle participe bel et bien à ces rencontres ; elle est invariablement amenée à opérer des choix et des jugements dans ses stratégies, dans l'information qu'elle dispense et dans les partenaires qu'elle approche. Elle doit en outre inciter les gens à s'intéresser à ses activités ou à d'autres projets et endosse par-là même un rôle d'influence »⁸⁸.

A ces différentes fonctions de la radio communautaire, l'on ajoute d'autres fonctions et non des moindres que sont :

- celle de stimuler la bonne gouvernance en permettant aux populations de porter leurs griefs contre les injustices sociales ;
- celle de promouvoir le progrès et le développement social en permettant aux populations de définir une approche collective du développement à atteindre ;
- celle de favoriser le large dialogue et l'enracinement de la démocratie, en devenant une tribune ouverte aux propositions et aux échanges ; et enfin
- celle de donner la parole aux " sans voix " en permettant aux femmes et aux enfants de pouvoir s'exprimer sur des questions qui présentent un enjeu pour la communauté.

2.3 Stratégie de mise en réseau

« La stratégie désigne un choix de critères et de décisions dites stratégiques parce qu'elles visent à orienter de façon déterminante et pour le long terme, les activités et structures de l'organisation »⁸⁹. Ces stratégies s'organisent à l'externe et à l'interne de l'organisation. Dans le cadre de notre recherche, la

⁸⁸ Boulc'h S., *Radios communautaires en Afrique de l'ouest. Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds*. COTA, Bruxelles, 2003, p. 29.

⁸⁹ Martinet A.-C., *Stratégie*, librairie vuibert, Paris, 1983, p. 28.

stratégie désigne cet ensemble de choix que nous ferons dans la mise en place du réseau des radios communautaires du Togo.

La mise en place du réseau passe ainsi par une période d'analyse documentaire, destinée à « recueillir in vitro l'essentiel des informations politico-économiques, commerciales, techniques, logistiques, réglementaires et financières »⁹⁰ nécessaires à la mise en place de notre réseau. Cette mise en place du réseau passe aussi par une étude de prospection sur le terrain « au cours de laquelle, le délégué de l'entreprise (ici le comité de mise en place du réseau) s'efforcera de vérifier la véracité des informations initialement collectées »⁹¹.

L'installation du réseau des radios communautaires, doit obéir à une stratégie externe qui définit les radios auxquelles s'adresse notre organisation, la relation à établir avec ces radios « transactions, informations, liaisons personnelles ou institutionnelles »⁹² ; l'intensité de ces relations et le degré d'asymétrie d'information acceptable.

Issu du mot latin "rete" signifiant filet et donnant l'adjectif "réticulé" pour identifier les objets ayant la forme d'un filet avec des nœuds et des liens ; comme un filet, le réseau est un ensemble de nœuds reliés entre eux par des liens ou canaux. Le réseau est présent dans tous les aspects de notre vie, sous la forme matérielle (réseau nerveux, réseau sanguin), semi-matérielle (réseau lymphatique) ou immatérielle (réseau social). Dans le cadre de notre recherche, nous entendons par réseau, cet « espace de construction collective, de nouvelles références professionnelles, de nouvelles manières d'envisager le travail commun et de nouvelles valeurs »⁹³.

2.4 Médias (communication) et développement

Aborder le concept communication et développement nous emmène à poser trois postulats :

- un bon programme de développement ou une contribution sensible pour le développement, passe irrémédiablement par un processus de communication entre l'initiateur du processus de développement et les bénéficiaires du programme. On retiendra à cet effet la célèbre parabole qui estime que "tout ce que vous faites pour moi, si vous le faites sans moi, vous le faites contre moi"⁹⁴. A ce premier postulat, s'ajoute aisément le second ;
- les médias, dans une écrasante majorité sont les plus sollicités dans l'exécution d'un processus de communication. Sans porter ombrage à la communication interpersonnelle et à la communication hors médias, les médias constituent à la faveur du développement technologique un outil privilégié dans les processus et programmes de développement. On en

⁹⁰ Boissy P., *Développement international : Le choix des stratégies*. Editions d'organisation, Paris, 1989, p. 97.

⁹¹ Boissy P., *Développement international : Le choix des stratégies*. Editions d'organisation, Paris, 1989, p. 97.

⁹² Martinet A.-C., *Stratégie*, librairie vuibert, Paris, 1983, p. 28.

⁹³ Bourgueil Y., Bemon M., Develay A., Grignon M., Naidaitch., et Polton D., *L'évaluation des réseaux de soins. Enjeux et recommandations*, CREDES, Paris, 2001, p. 73.

⁹⁴ Propos attribués à Mahamat Gandhi.

vient sans hésiter à parler de médias et développement tout en faisant référence à la notion de communication pour le développement. Et enfin le troisième postulat qui se construit sur le principe ;

- associer la communication au développement, c'est rejeter le système de l'information. Un système d'information caractérisé par une vision unidirectionnelle du développement. Il ne suffit pas de diffuser un message d'exhortation à un changement de comportement sur un média pour que ce dernier soit suivi d'effet sur le terrain. La pragmatique de la communication emmène à tenir compte à la fois du contexte situationnel mais aussi du cadre communicationnel.

En effet dans les premières heures de la lutte et de la promotion pour le développement, il était admis que le développement devrait être pensé, par le "haut" et parachuter vers la base. La base, par enchantement devrait accepter et adopter un comportement nouveau. Les études et analyses de cette approche montrent sans ambages que les résultats ont été plutôt négatifs. Cette approche qui a été longtemps utilisée dans la mise en place des radios nationales dans la plupart des pays africains au lendemain des indépendances sera rejetée au profit d'une nouvelle approche, celle qui prend la dénomination, de communication pour le développement ou de la contribution des médias au développement. Les différentes évolutions de la notion de Communication pour le Développement sont aussi le fruit de l'évolution du concept de développement qui n'est plus purement économique, mais qui tient compte de l'Homme dans une approche holistique. Est dit développement durable, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »⁹⁵. C'est donc le développement de l'Homme, par l'Homme et pour l'Homme. Le développement dit « développement humain implique trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable »⁹⁶.

La notion de communication pour le développement entretient une étroite relation avec la radio communautaire qui est considérée par beaucoup de spécialistes comme l'outil de révolution qui donne la place et le pouvoir à la communauté afin qu'elle s'autodétermine en adoptant un comportement qui encourage le développement, sous la facilitation des agents de développement. Nous retenons à cet effet, la définition suivante,

« la communication pour le développement, c'est l'utilisation du processus de communication, des techniques et des médias pour aider les gens à prendre conscience de leur situation et des options à leur disposition pour toute action de changement, à résoudre le conflit social et à travailler vers un consensus, à aider les gens à planifier l'action de changement et de développement durable, à aider les

⁹⁵ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987, dirigée par Gro Harlem Brundtland. Oxford, Oxford University press.

⁹⁶ FAO, *la communication pour le développement manuel. Guide méthodologique d'élaboration d'une stratégie de communication multimédia*, FAO, Rome, 2002, p. 2.

populations à saisir les connaissances et les qualifications en vue d'améliorer leur condition et celle de leur communauté et améliorer l'efficacité des établissements publics.

Les activités de communication doivent être programmées dans le cadre d'une stratégie globale qui prenne en compte la recherche, la définition d'objectifs dans : l'identification des publics, la conception des messages adaptés, le choix des canaux de diffusion, le suivi et la retro-information.

Les approches multimédias qui utilisent de façon combinée différents canaux de communication qui se renforcent mutuellement donnent les meilleurs résultats »⁹⁷.

Sous la bannière de communication et développement se définissent plusieurs approches de communication que nous répertorions en trois parties, même s'il convient d'admettre que les frontières ne sont pas étanches.

2.4.1 *Communication sociale*

Encore appelée la communication pour le changement sociale, elle se définit comme l'ensemble des actes de communication qui vise à modifier des représentations, des comportements ou à renforcer des solidarités. Elle a pour but de faire prendre conscience et de redonner du pouvoir aux individus, de transmettre et partager des valeurs pour renforcer les réseaux de solidarité et de modifier les idées et les comportements à risque pour une collectivité. Toutes ces actions doivent concourir à « instaurer, renforcer ou entretenir la cohésion, le dialogue, la participation, la mobilisation et le consensus au sein d'une communauté »⁹⁸. Elle est souvent mise en œuvre par l'Etat ou les responsables de collectivités pour susciter un sentiment national ou pour assurer une plus grande cohésion sociale. La communication sociale s'appuie des fois sur les dispositions culturelles du groupe. On parle aussi de communication culturelle.

2.4.2 *Communication éducative*

Elle se définit comme cette forme de communication qui vise essentiellement, à faire acquérir à un /des récepteurs, des outils et informations nécessaires en vue de leur faciliter une prise de décision ou pour leur apporter des compétences intellectuelles. Elle peut consister en initiatives de formation, de vulgarisation, de sensibilisation, de "propagande", de promotion ou de publicité. Elle est sans doute la forme de communication la plus pratiquée par les ONG et associations qui militent sur le terrain.

⁹⁷ FAO, *la communication pour le développement manuel. Guide méthodologique d'élaboration d'une stratégie de communication multimédia*, FAO, Rome, 2002, p. 2-3.

⁹⁸ Boulc'h S., *Changement social et participatif, Communication pour le développement et Education au développement*, COTA, Bruxelles, p. 5, [http://www.cota.be/SPIP/article.php?id_article=39&artsuite=3], consulté le 10 Septembre 2012.

2.4.3 Communication institutionnelle

Elle permet de « créer un flux d'informations entre partenaires, membres d'une organisation ou acteurs d'un projet ou d'un programme afin de faciliter leur concertation et leur coordination »⁹⁹. Certains élargissent cette notion aux processus visant à informer le public, les autres acteurs d'une région ou d'un secteur d'activité à propos d'une organisation et de ses initiatives. La communication institutionnelle vise à collecter des fonds, rechercher des collaborations, informer des bailleurs ou encore influencer les pouvoirs politiques.

L'ensemble de ces approches s'est perfectionné au fil des années, au point de devenir un passage obligé pour tous les programmes de développement. Cette évolution a emmené les communicateurs pour le développement à tirer des substances du marketing social. Il s'agit de :

- « de la segmentation du public : les croyances, attitudes et comportements varient en fonction du sexe, de l'environnement, de l'éducation, du statut social. Ces différences appellent des objectifs de développement spécifique et donc des approches communicationnelles différentes;
- de la recherche qualitative : puisqu'il faut être attentif à la conception des messages spécifiques, à chaque segment de la population, il importe au préalable de déterminer les perceptions, attitudes et motivations des segments visés sur un sujet particulier (ex : le focus groupe) ; et
- du test préalable : avant la diffusion d'un message, celui-ci doit être testé auprès d'un échantillon représentatif du public visé »¹⁰⁰.

Ces différentes approches de la communication pour le développement ont modifié les actions et le rôle des radios communautaires qui se sont révélées incontournables dans l'élaboration et l'application de la communication sociale, éducative et institutionnelle.

2.5 Autodétermination des communautés rurales

Nous présentons ici le principe de l'autodétermination des communautés rurales et les relations que ce principe établit avec les radios communautaires.

2.5.1 Autodétermination

Défini par le dictionnaire universel (1995) comme le « fait pour un peuple de se déterminer par lui-même », le principe de l'autodétermination est l'une des principales phases du processus de

⁹⁹ Boulc'h S., *Radios communautaires en Afrique de l'ouest. Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds*. COTA, Bruxelles, 2003, p. 22.

¹⁰⁰ Boulc'h S., *Radios communautaires en Afrique de l'ouest. Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds*. COTA, Bruxelles, 2003, p. 23.

développement des communautés rurales¹⁰¹. Il marque la rupture radicale avec la conception traditionnelle de l'éducation rurale qui met en présence un éducateur exclusivement détenteur du savoir et qui doit la transmettre de façon linéaire à une communauté rurale supposée statique. Le principe de l'autodétermination des communautés rurales se repose sur un modèle d'éducation participatif.

Parmi ceux qui ont étudié de façon approfondie la question de la participation de la communauté à son propre processus de développement, figure le pédagogue brésilien Paolo Freire. A travers ses différentes publications et travaux de recherche, Freire a défendu et soutenu la logique de l'interchangeabilité des rapports enseignants, enseignés. Pour lui, l'enseignant doit apprendre de l'enseigné, s'il souhaite que ce dernier (l'enseigné) puisse participer à la construction de savoir. Le savoir n'étant l'apanage de personne.

Cette façon de concevoir le modèle participatif dans le processus de l'éducation des communautés est novatrice. « La pratique se fonde sur l'idée que l'éducation est un processus d'activation de conscience, dans lequel, il s'agit d'aider la communauté à formuler ses propres problèmes, puis à trouver les solutions à ces problèmes »¹⁰². Les communautés rurales ne doivent plus être considérées comme des "réceptacles vides" dans lesquels on déverse à volonté des informations. Les agents de développement, les animateurs des radios communautaires sont donc exhortés à changer de méthode de travail avec les communautés rurales. Ils doivent travailler en collaboration avec ces derniers et les emmener à participer à la production de la connaissance, c'est-à-dire, les aider à exprimer leurs besoins, à formuler des solutions et à s'organiser politiquement pour régler leurs problèmes.

2.5.2 Relation entre le principe d'autodétermination des communautés rurales et la radio communautaire

La radio communautaire, telle que définie dans notre revue de littérature, a la grande mission de contribuer à l'épanouissement et au développement des communautés rurales à travers son soutien à l'ensemble des comportements favorables au développement.

Si elle doit privilégier le modèle participatif afin d'assurer une autodétermination des communautés rurales, il est important de rappeler que la radio communautaire elle-même est déjà le fruit d'un enclenchement du processus d'autodétermination. En effet, c'est de l'enclenchement du processus d'autodétermination que la communauté se réunit (sous l'aide d'un facilitateur ou d'un bailleur de fonds) pour créer la radio communautaire qui a pour finalité de redonner les moyens à la communauté rurale de faire "quelque chose" pour elle-même.

La radio communautaire étant donc le fruit d'un processus d'autodétermination, en retour, elle doit participer au renforcement de ce processus au sein de la communauté qu'elle est appelée à servir. Nous sommes aussi dans un principe de bonne gouvernance et de bonne gestion. Pour redonner le pouvoir à la communauté rurale, sa programmation, sa gestion, son fonctionnement et ses émissions

¹⁰¹ La communauté rurale est l'ensemble des personnes vivantes dans une zone rurale. Pour définition de la zone rurale, se reporter à la page 5.

¹⁰² Berrigan F. J., *Les médias communautaires et le développement*, UNESCO, Paris, 1981, p. 11.

n'ont de finalité que dans la communauté elle-même. Au lieu de servir uniquement d'espace de diffusion (ce qui est encore largement le cas actuellement au Togo et dans nombre de pays africains), la radio communautaire doit elle-même devenir un acteur d'activation de conscience, en ne jouant que le rôle de stimulateur de groupe.

L'absence de cette approche participative fait que les différents programmes de développement ont provoqué une "résistance de la communauté rurale aux changements". La communauté rurale est devenue hostile à toutes propositions visant à changer ses habitudes. « Les changements provoqués par les programmes de développement ont rendu la vie plus difficile encore »¹⁰³, pour les communautés rurales.

Pour faciliter le processus d'autodétermination, « au lieu qu'un animateur (de radio communautaire) ou un agent de développement tente d'inciter les gens à participer à l'exécution de plans établis d'avance, c'est à la communauté elle-même de formuler ses objectifs de développement. L'animateur, lui, ne procure que les informations nécessaires »¹⁰⁴.

Trois grandes phases du processus d'activation de conscience sont identifiées par Paolo Freire. Le premier niveau est :

- la conscience intransitive. A ce niveau, l'individu ou la communauté, capte seulement la réalité des choses (de la vie) et l'explique par une réalité extérieure, une force supérieure et dominatrice. Le deuxième niveau est ;
- la conscience transitive naïve. A ce niveau, l'individu ou la communauté, est tourné vers le passé. Cette phase est marquée par un certain simplisme dans l'interprétation des données, par la tendance de juger qu'autrefois, c'était le bon temps. Et enfin ;
- la conscience transitive critique, où l'individu ou la communauté, est en mesure de mener un raisonnement critique des réalités qui se présentent à lui. Il abandonne à ce niveau les certitudes absolues et est prêt à entreprendre le développement permanent.¹⁰⁵

Il appartient au réseau de radios communautaires, de renforcer le contrôle de la communauté sur leurs radios communautaires et d'exhorter les radios communautaires à faire faire le développement communautaire par les communautés elles-mêmes.

Nous reprenons dans le tableau suivant les grandes caractéristiques de ces différentes phases du processus d'activation de conscience.

Dans le tableau suivant nous présentons le cadre schématique des niveaux de conscience, inspiré des études de Paolo Freire, proposé par Pantoja Leite (1975) dans *éducation et conscientisation*.

¹⁰³ Berrigan F. J., *Les médias communautaires et le développement*, UNESCO, Paris, 1981, p. 12.

¹⁰⁴ Berrigan F. J., *Les médias communautaires et le développement*, UNESCO, Paris, 1981, p. 14.

¹⁰⁵ Cristino T. E., *La conscience morale pour une théologie comme projet de libération (Tome2)*, Thèse de doctorat Université Catholique de Louvain, Louvain la neuve, 2005, p. 55.

Tableau 4 : Cadre schématique des niveaux de conscience

Conscience transitive critique	Conscience transitive naïve	Conscience intransitive
<ul style="list-style-type: none"> - appréhende la réalité - compréhension résultant de la captation de la causalité authentique, soumise à l'analyse du <i>hic et nunc</i> - représentation des causes et des faits comme ils se présentent dans l'expérience, dans les relations causales et circonstancielles <p style="text-align: center;">Objective</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégration avec la réalité - révision continue vers l'intérieur et vers l'extérieur - dialogue - rationalité - optimisme critique - option, décision - valeurs issues de la découverte de la personne 	<ul style="list-style-type: none"> - se croit supérieure aux faits - attribue un caractère statique à la causalité, en dominant les faits de l'extérieur - et en les interprétant arbitrairement ou dans une logique fermée. <p style="text-align: center;">Subjective</p> <ul style="list-style-type: none"> - marginalité, massification, accommodation, quiétisme - absolutisation de l'ignorance - instrument manipulateur des « incultes » et des « incapables » - superposition à la réalité, « <i>émotionalisme</i> », fanatisme - scepticisme - passivité, inertie, ajustement ou adaptation médiocre - valeurs publicitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - capte simplement les faits en leur donnant un pouvoir supérieur et dominateur. <p style="text-align: center;">Soumise</p> <ul style="list-style-type: none"> - marginalité, massification - prétexte pour maintenir des castes et la non-intégration - irrationalisme, fatalisme, fanatisme - pessimisme - valeurs irrationnelles, statiques

Source : Cristino, 2005, p. 63.

Après avoir présenté toute l'approche théorique sur les radios communautaires, nous développons dans la partie suivante notre méthodologie de recherche qui nous a permis plus tard de cerner les contours de la mise en place du réseau des radios communautaires du Togo.

3 Méthodologie de recherche.

« La méthodologie est l'étude des méthodes permettant de constituer des connaissances »¹⁰⁶. La méthode étant elle-même, « une organisation logique d'une série finie d'opérations à exécuter de façon ordonnée pour parvenir à une connaissance susceptible de vérification et/ou expérimentale »¹⁰⁷. Notre méthodologie présente donc l'ensemble des méthodes et des techniques que nous avons utilisées pour la connaissance, l'analyse et la maîtrise de notre sujet de recherche qui porte sur la radio communautaire. Elle s'articule autour du cadre méthodologique et du cadre pratique.

3.1 Cadre méthodologique

Elle représente une partie des démarches que nous avons mises en place pour trouver des réponses aux questions que nous nous sommes posées dans le cadre de notre recherche. Le cadre méthodologique de notre recherche se compose des méthodes utilisées et des techniques de collectes de données que nous avons mises en place.

L'objectif de notre recherche est de trouver le mécanisme par lequel l'on pourra remobiliser les radios communautaires togolaises afin qu'elles puissent participer au développement des communautés rurales togolaises. Pour ce faire nous avons émis l'hypothèse que la mise en réseau de ces dernières pourra conduire à améliorer les conditions de travail des radios-diffuseurs communautaires ; et du coup impacter sur le développement local. Il nous faut donc choisir une méthodologie d'étude qui puisse nous permettre de vérifier la véracité d'une telle hypothèse. C'est donc à juste titre que nous avons opté pour une étude qui privilégie une méthodologie qualitative, historique et de type d'investigation.

3.1.1 Méthodes utilisées

Ce sont les méthodes : qualitative, historique et d'investigation.

Méthodologie de recherche qualitative

Nous avons fait nôtre, la définition de la méthodologie axée sur une recherche qualitative développée par, Mucchielli (1996) dans Maganga (2005). En effet, « l'expression recherche qualitative désigne toute recherche empirique en sciences humaines et sociales répondant (entre, autres) aux cinq caractéristiques suivantes :

- la recherche est conçue en grande partie dans une optique compréhensive ;
- elle aborde son objet d'étude de manière ouverte et assez large ;

¹⁰⁶ Gavard-Perret M.L., Gotteland D., et Haon C., *Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en Sciences de Gestion*. Pearson éducation. Paris, 2008, p. 383.

¹⁰⁷ Comoé K., *Cours de sociologie générale, La statistique sociale*. Laboratoire ludistique, Abidjan, 1981, p. 46.

- elle inclut une collecte de données effectuée au moyen des méthodes n’impliquant pas la saisie, aucune quantification, voire aucun traitement, ce qui est le cas, entre autres, de l’interview, de l’observation libre et de la collecte de documents ;
- elle donne lieu à une recherche qualitative de données où les mots sont analysés directement par l’entremise d’autres mots, sans qu’il y ait passage par une opération numérique ; et
- elle débouche sur un récit ou une théorie (et non une démonstration) »¹⁰⁸.

Méthodologie historique

L’histoire de la naissance de la radio en Afrique, son évolution et ses différentes mutations nous ont permis de comprendre le cadre contextuel de la naissance et de la vulgarisation des radios communautaires. Ces radios qui ont été conçues dans l’unique but d’améliorer le “feed back”, mais mieux encore, de donner une possibilité à la communauté locale de faire quelque chose pour elle-même. Nous sommes donc aux antipodes de la logique « top down » ou tout se décidait dans la haute sphère décisionnelle pour être appliqué d’une façon mécanique par la base. Cette remise en contexte historique permet d’envisager des solutions qui ne remettent pas en cause les acquis de la radio communautaire et qui s’inscrit dans la logique de sa contribution au développement des communautés locales.

Méthode basée sur le type d’investigation

Nous avons privilégié comme type d’investigation, l’étude du terrain. « L’étude sur le terrain offre au chercheur l’opportunité de se rapprocher de son objet d’étude et d’observer dans son milieu naturel, ce qui permet une lecture et une compréhension du phénomène qui colle au maximum à la réalité »¹⁰⁹.

Dans le cadre de notre étude, l’objet de notre recherche porte sur les radios communautaires et le réseau des radios communautaires. Nous nous sommes donc rendu dans plusieurs radios communautaires au Canada et au Togo, puis nous avons également travaillé avec un réseau de radios communautaires au Canada. Ces différentes sorties sur le terrain nous ont permis d’appréhender les possibilités qu’offre la mise en réseau des radios communautaires, son impact sur le fonctionnement des radios communautaires, son apport à la bonne gouvernance et à la gestion des radios communautaire, son rôle dans l’amélioration du cadre juridique du statut de la radio communautaire et son impact sur le développement des communautés.

¹⁰⁸ Maganga, T., *Management et gouvernance des universités en Afrique : Points de vue des acteurs à propos des modes de fonctionnement de l’université Omar Bongo et de l’université des sciences de la santé au Gabon*, Thèse, Faculté des études supérieures de l’Université Laval, Québec, 2005, p. 92.

¹⁰⁹ Ambroise G.D., et Audet J., *le projet de recherche en administration : un guide général à sa préparation*. Saint- Foy, Université laval, faculté des sciences de l’administration, Québec, 1996, p. 82.

3.1.2 Techniques de collectes de données

L'essentiel des informations collectées a été fait lors de notre stage à l'ARC du Canada et en Egypte. Nous avons eu l'occasion aussi de collecter certaines données au Togo, dans l'optique d'une mise à jour de nos différentes informations. Les techniques utilisées dans le cadre de notre étude se reposent essentiellement sur la collecte documentaire, l'observation participante et les entretiens.

La collecte documentaire.

La collecte documentaire a été réalisée en tenant compte de notre thématique de recherche et de notre projet professionnel. « La recherche documentaire [...] comprend à la fois la recherche purement bibliographique (livres) et la recherche de toutes les autres sources d'information et de toutes les formes de documentation »¹¹⁰. Nous avons donc recensé les écrits, ouvrages, rapports et sites internet qui traitent des sous-thèmes suivants ayant une relation directe avec notre recherche. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux documents ayant un rapport avec :

- les médias ;
- la notion de radio communautaire dans le monde et en Afrique ;
- la question de la mise en réseau ;
- l'organisation méthodologique et de recherche d'un travail scientifique ;
- la méthode de travail participatif ; et
- la notion de communication pour le développement.

Grace à ces différentes collectes, nous avons pu disposer des données secondaires sur notre thématique de recherche. « Les données secondaires sont des données qui existent déjà »¹¹¹. Certes notre sujet est novateur, mais grâce à des documents multimédias et des œuvres ayants des rapports avec les sous-thématiques nous avons pu démarrer l'analyse de notre sujet de recherche. De ces différents documents, nous avons extrait des informations factuelles secondaires (citations, résultats, théories, définitions, statistiques) dans l'unique but de construire notre argumentaire.

La bibliothèque Giovanni Agnélli l'Université Senghor, celle de l'ARC du Canada et de l'Université de Lomé ont été les principaux lieux où nous avons retrouvé les documents écrits. Par ailleurs, les annuaires et les moteurs de recherche nous ont permis de retrouver facilement les données multimédias sur internet.

¹¹⁰ N'da P. *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, L'Harmattan, Paris, 2007, p. 96.

¹¹¹ Thiétart R.-A., *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris, 2003, p. 251.

L'observation participante

En apparence facile, car relevant de la capacité à écouter et à voir, l'observation recouvre en réalité des activités complexes aux multiples facettes. Elle peut être définie « au sens étroit du terme comme une technique de collecte de données primaires visibles et audibles. Dans cette perspective, l'accent est mis sur les modalités concrètes et les outils mis en œuvre pour saisir le phénomène étudié »¹¹².

L'observation participante, « caractérise les situations dans lesquelles le chercheur participe à l'activité des personnes observées. Le chercheur a la double casquette de professionnel et d'observateur. Il s'appuie sur sa propre expérience professionnelle et la connaissance de l'organisation pour effectuer sa collecte de données et procéder à leur analyse »¹¹³. Cette attitude nous a permis de nous plonger au cœur même de notre projet professionnel. Elle nous a permis de participer aux activités d'un modèle de réseau de radios communautaires, l'ARC du Canada. Nous avons pleinement pris la mesure de notre hypothèse de recherche et expérimenté notre projet professionnel. Nous avons constaté l'importance de ce réseau et son implication dans la viabilité et le bon fonctionnement des radios communautaires canadiennes et surtout son impact sur le développement des communautés francophones¹¹⁴ canadiennes hors zone Québec.

Nous avons particulièrement apprécié notre participation à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) 2012 de l'ARC du Canada. Ceci a été d'une importance stratégique car nous avons pu contacter la plupart des Directeurs des radios communautaires francophones du Canada (en dehors de la zone Québec) et aussi les membres du Conseil d'Administration de ces radios, mais aussi de l'ARC du Canada. Les discussions et échanges avec ces différentes personnalités nous ont permis d'améliorer notre vision sur le fonctionnement du réseau et de renforcer notre connaissance théorique de la notion de radio communautaire. Nous avons pu accéder rapidement et efficacement à la méthode de gestion et de bonne gouvernance d'un réseau de radios communautaires ; choses qui auraient pu nous échapper s'il nous fallait nous contenter uniquement de la collecte documentaire.

L'Entretien

L'entretien est l'une des techniques de collecte de données qualitatives le plus utilisé. « Il peut être vu comme une conversation avec un objectif, un dispositif de face-à-face ou un enquêteur a pour objectif de favoriser chez un enquêté de la production d'un discours sur un thème défini dans le cadre d'une recherche »¹¹⁵. Dans le cadre de notre recherche, nous avons utilisé deux formes d'entretien. L'entretien individuel et l'entretien de groupe. Nous avons choisi soigneusement les personnes interviewées en raison de leur connaissance du monde de la radio communautaire ou à cause de leurs

¹¹² Gavard-Perret M.L., Gotteland D., et Haon C., *Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion*. Pearson éducation. Paris, 2008, p. 139.

¹¹³ *Idem*, p. 145.

¹¹⁴ Précisons que la notion de communauté au Canada est fondée sur une base linguistique.

¹¹⁵ Gavard-Perret M.L., Gotteland D., et Haon C., *Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion*. Pearson éducation. Paris, 2008, p. 88.

fonctions qui les prédisposent à connaître les contours de l'organisation et du fonctionnement d'un réseau de radios communautaires. Nous avons utilisé deux formes d'entretiens ;

- L'entretien individuel

« L'entretien individuel est une situation de face à face entre un investigateur et un sujet »¹¹⁶ Il est le plus adapté à notre recherche et nous a permis de comprendre d'évaluer et de faire une immersion dans le monde du réseau et de la gouvernance des radios communautaires. Une place importante a été accordée à des entretiens de type non directif ou encore appelé l'entretien libre. Il est cette forme d'entretien ou les « interventions (de l'énonciateur) se limitent à une facilitation du discours de l'autre, à la manifestation d'une attitude de compréhension, à une relance fondée sur les éléments déjà exprimés par un sujet ou par un approfondissement des éléments discursifs déjà énoncés »¹¹⁷. Nous avons opté pour cette typologie d'entretien car elle présente pour nous une grande souplesse et nous offre la possibilité d'ouvrir "toutes les portes" avec nos différents interlocuteurs. Etant donné que nous sommes sur un sujet novateur, les différents entretiens libres que nous avons réalisés nous ont énormément enrichis du point de vue conceptuel et théorique. La plupart de ces entretiens ont duré plus d'une heure. Nous les avons réalisés sur notre lieu de stage et aussi lors de l'AGA dans le hall de l'hôtel ayant servi de cadre à l'Assemblée Générale. Nous n'avons pas eu besoin d'élaborer une grille d'entretien spéciale. Le plus important était de définir la consigne initiale jouant le rôle d'introduction de notre rencontre.

Pour obtenir le maximum d'informations au cours des entrevues individuelles, nous avons soigneusement choisi nos interlocuteurs. Il s'agit entre autres du Secrétaire Général de l'ARC du Canada, de deux membres du Conseil d'Administration de l'ARC du Canada, des Directeurs de certaines radios communautaires, d'un membre du Conseil d'Administration du fonds de la radio communautaire et des agents permanents de l'ARC du Canada. Nous avons également réalisé une entrevue avec le chargé des questions de la radio au sein de la HAAC¹¹⁸ au Togo.

- L'entretien de groupe

L'entretien de groupe consiste à réunir, autour d'un animateur, un ensemble de personnes pour les amener à interagir sur un sujet particulier. « Sa particularité est de placer les sujets dans une situation d'interaction »¹¹⁹. Cette technique nous a permis d'explorer avec les acteurs de la radio communautaire canadienne, les conditions de travail des radiodiffuseurs africains et de recueillir leurs différentes propositions. Généralement, nous avons eu recours à cette technique de collecte au cours des différentes tables rondes ou dans les discussions de groupe au cours de l'AGA. Notre rôle était délicat, car il consistait à faciliter l'expression des différents individus et à gérer la dynamique du groupe.

¹¹⁶ Thiétart R.-A., *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris, 2003, p. 235.

¹¹⁷ *Idem*, p. 235-236.

¹¹⁸ La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), est une autorité administrative indépendante qui gère et régule le fonctionnement de la presse au Togo. Elle est une structure incontournable en matière d'organisation et de gestion des radios communautaires du Togo.

¹¹⁹ Thiétart R.-A., *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris, 2003, p. 237.

Elle ne permet pas d'aborder les sujets en profondeur mais a le mérite de faciliter les prises de paroles et les échanges de points de vue sur plusieurs sujets.

3.1.3 Outils utilisés

Les différentes techniques utilisées dans la collecte des données, nécessitent l'utilisation d'un outil technique. Nous avons utilisé deux types d'outils. Il s'agit de la prise de note et les enregistrements audio.

La prise de notes

Elle porte essentiellement sur tout ce que nous avons observé sur le terrain et que nous avons jugé utile pour notre travail de recherche. Cette prise de note nous a permis de nous rappeler des points essentiels lors des différentes entrevues. Nous avons aussi relevé les définitions, les citations, les théories que nous avons jugées importantes dans l'élaboration de notre recherche lors des observations et des différentes entrevues.

L'enregistreur numérique audio

L'emploi d'un enregistreur numérique audio nous a permis de recueillir fidèlement et totalement toutes les informations qui nous ont été données lors des différentes entrevues réalisées. Nous n'avons pas éprouvé des difficultés à obtenir l'accord des différentes personnes interviewées, car les personnes interviewées viennent tous du monde de la radio et de la communication. Toutefois il nous a fallu rassurer toutes les personnes interviewées sur le caractère à finalité éducative de l'enregistrement réalisé.

3.1.4 Modalité de traitement des informations collectées

« Traiter les données, c'est les transformer du complexe au plus simple de manière à nous permettre de saisir leur sens. C'est donc organiser nos données pour pouvoir les analyser et les interpréter »¹²⁰. Dans le cadre de notre recherche, nous avons retranscrit les données enregistrées sur du papier et sur ordinateur grâce au logiciel Adobe audition et Word 2010.

3.2 Cadre pratique

Le cadre pratique constitue la deuxième partie de notre démarche de collecte d'informations. Elle est moins théorique et a une relation directe avec les différentes activités réalisées au cours du stage et qui nous ont permis de mieux appréhender notre sujet de recherche. Nous présentons à cet effet le cadre

¹²⁰ Maganga, T., *Management et gouvernance des universités en Afrique : Points de vue des acteurs à propos des modes de fonctionnement de l'université Omar Bongo et de l'université des sciences de la santé au Gabon*, Thèse, Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Québec, 2005, p. 117.

de notre stage, les différentes activités et acquis du stage, le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) et enfin une rubrique sera consacrée à une formulation d'une série de propositions et de recommandations.

3.2.1 Objectifs du stage et présentation de la structure d'accueil

Nous présentons ici les objectifs poursuivis par notre demande de stage et la présentation de la structure d'accueil.

Objectifs du stage

Pour valider notre formation universitaire à l'Université Senghor d'Alexandrie et dans le souci de faire une recherche plus accentuée sur la problématique de survie et du fonctionnement des radios communautaires; nous avons sollicité et obtenu de l'Alliance des Radios Communautaires (ARC) du Canada et de l'Université Senghor, un stage professionnel de (15) quinze semaines. Un stage que nous avons effectué au siège de l'ARC du Canada, sis à Ottawa la capitale fédérale du Canada. L'autre objectif de ce stage est de découvrir l'organisation et le fonctionnement d'un modèle de réseau de radios communautaires. Une solution que nous envisageons pour redynamiser les radios communautaires du Togo.

En résumé trois objectifs ont guidé notre choix de l'ARC du Canada. Répondre à l'exigence académique d'une formation en Master à l'Université Senghor; comprendre et mieux cerner la problématique de la radio communautaire; et enfin découvrir le fonctionnement et l'organisation d'un modèle de réseau de radios communautaires.

Présentation de la structure d'accueil

Créée en 1991, l'ARC du Canada est issue du désir des radios communautaires francophones et acadiennes du Canada de prendre en main leur propre avenir et d'assurer leur autonomie, tant sur la scène locale, régionale que nationale. L'ARC du Canada assure à ce titre, la coordination globale au niveau canadien du dossier de la radiodiffusion communautaire et fournit à ses membres divers types de prestations notamment la représentation, la consultation, l'appui technique, l'appui en formation et le soutien à l'obtention de financement et de développement.

Elle est devenue une organisation incontournable dans l'installation et le fonctionnement des nouvelles radios communautaires francophones au Canada. Sa mission est de contribuer à la consolidation, le maintien et le développement d'un ensemble de services, de liens de communication et de contribuer à la mise en marché de ces radios auprès de leurs clients et partenaires. Elle contribue ainsi à

l'épanouissement des canadien(e)s d'expression française¹²¹ à travers la viabilité des radios communautaires.

L'ARC du Canada regroupe vingt-huit (28)¹²² radios en ondes (c'est-à-dire qui ont une licence officielle d'émission délivrée par l'autorité compétente et une (1) radio en implantation (en attente d'obtention de licence). Ces radios sont implantées dans neuf (9) provinces et deux (2) territoires représentant l'ensemble du Canada hors Québec.

La structure de gestion de l'ARC du Canada est une pyramide inversée avec au sommet les membres de Conseil d'Administration des radios communautaires, les conseils régionaux (quatre conseils) et le Conseil d'Administration¹²³. Ces derniers élaborent le plan stratégique de l'association, un plan piloté et mis en exécution par une équipe permanente de cinq (5) personnes, conduit par le Secrétaire Général¹²⁴. Ainsi l'ARC du Canada tout en étant un réseau national, prend en compte les problèmes spécifiques de chaque radio et de chaque région.

Organigramme de la structure d'accueil ¹²⁵

Cet organigramme est illustratif de l'organisation de notre structure de stage. Elle s'organise autour de la communauté francophone du Canada, des radios communautaires et des conseils régionaux de l'ARC du Canada. On retrouve après le Conseil d'Administration, les comités et enfin le secrétariat général.

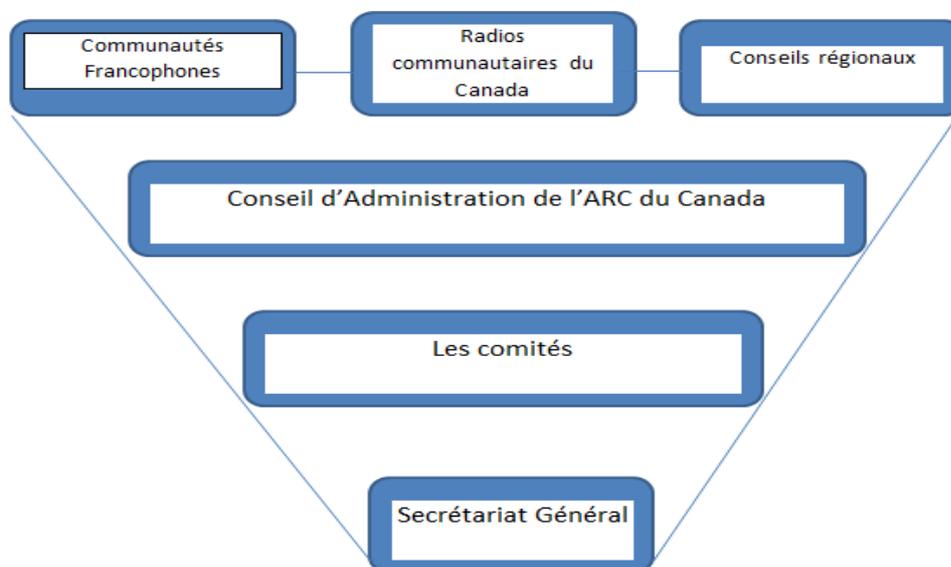


Figure 4 : Organigramme de l'ARC du Canada.

¹²¹ Ceci est la finalité et la raison d'existence du réseau ARC du Canada.

¹²² Ces chiffres sont ceux que nous avons à notre disposition au moment de la rédaction de ce document.

¹²³ La présidente du Conseil d'Administration au moment de la rédaction de notre document est Michèle LeBlanc.

¹²⁴ Le Secrétaire Général actuel de l'ARC du Canada au moment de la rédaction de notre document est François Coté.

¹²⁵ Cet organigramme est monté par nous-même à partir des informations qui nous ont été fournies par le Secrétaire Général de l'ARC.

3.2.2 *Activités et acquis du stage en lien avec notre projet de recherche et le projet professionnel*

Nous présentons ici, les activités majeures effectuées lors de notre stage et les acquis de ce stage.

Activités majeures lors du stage

Durant notre stage professionnel au sein de l'ARC du Canada, nous avons eu le privilège de découvrir les nouvelles technologies utilisées par l'ARC dans l'atteinte de sa mission et de participer à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA). L'ARC du Canada utilise énormément, les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le souci de garder un contact étroit avec l'ensemble des radios partenaires qui se retrouvent sur toute l'étendue du territoire canadien. Sans cela il serait presque impossible pour l'association de pouvoir fonctionner correctement. Grâce à un serveur basé au siège de la structure, aux appels groupés, au mail liste et au logiciel d'appel gratuit Skype, le contact avec l'ensemble des acteurs de l'ARC du Canada est permanent.

Les technologies de l'information et de la communication, sont aussi utilisées dans le domaine de la production de contenu ; un contenu mis à la disposition des radios communautaires membres via un serveur. Les radios membres rediffusent ces contenus selon leurs heures creuses ou une programmation préétablie.

Nous avons passé la plus grande partie de notre stage dans ce centre de production équipé d'ordinateurs, de consoles et de tous les accessoires nécessaires pour le montage des émissions.

Nous avons donc appris les principes de base et de fonctionnement de ces outils et plus particulièrement le fonctionnement et l'utilisation de deux importants logiciels que sont, le logiciel Adobe audition et le logiciel File Zilla qui permet de gérer le serveur de production. Le logiciel Adobe audition permet de pouvoir faire des enregistrements audio, de traiter les documents sonores et de pouvoir concevoir facilement les publicités et les identifiants (jingles) pour les radios. Nous avons eu la possibilité de l'utiliser dans le cadre de la conception et le montage d'une chronique hebdomadaire que nous avons animée¹²⁶. Il est un outil incontournable pour tous les producteurs d'émissions radiophoniques.

Le second logiciel permet une meilleure gestion du serveur de l'ARC du Canada et de partager plus facilement les différentes productions avec les membres du réseau. Avec File Zilla, chaque radio, membre du réseau peut déposer facilement ses productions ou émissions, de quoi permettre à l'agente à la production¹²⁷, de le corriger et de le remettre à la disposition des autres radios membres pour diffusion. Ce logiciel facilite la "vie en réseau des radios" et est indispensable pour tous les réseaux de radios.

Ces deux logiciels seront intégrés parmi les éléments obligatoires de notre projet professionnel.

¹²⁶ Il s'agit de la chronique Francophonie d'ailleurs. 8 numéros ont été réalisés.

¹²⁷ Celle qui est en charge de ce poste au moment de la rédaction de notre document s'appelle Florence Ngue-No.

Nous avons aussi pris une part importante dans l'organisation et la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) de l'ARC du Canada. Nous avons participé à toutes les réunions tenues en marge de l'AGA. Nous avons échangé, discuté, réalisé des entrevues avec la plupart des participants qui sont des personnes ressources en matière de gestion de la radio communautaire. Les échanges tournaient autour de notre stage, la connaissance de la radio communautaire et le fonctionnement d'un réseau de radios communautaires. Nous avons ainsi fait la connaissance de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, mais aussi de Roger Ouellette¹²⁸, professeur à l'Université de Moncton, longtemps, ancien membre du Conseil d'Administration de l'ARC du Canada et l'un des acteurs de la mise en place du fonds canadien de la radio communautaire qui nous a particulièrement apporté beaucoup d'informations sur notre sujet de recherche. Nous avons eu avec lui, mais aussi avec de nombreux journalistes, Directeurs de radio et les membres du Conseil d'Administration des entretiens qui nous ont permis de définir plus clairement la problématique de notre recherche. Plusieurs entrevues ont été réalisées dans ce sens.

Acquis du stage pour notre recherche et notre projet professionnel

Notre passage à l'ARC du Canada nous a permis de faire une immersion réelle dans une structure qui se présente comme, un modèle de ce que nous envisageons mettre en place comme projet professionnel à la fin de notre formation. Nous avons pris l'ampleur de notre projet, son envergure et le stage nous a permis d'appréhender les différentes étapes obligatoires et les astuces pour réussir la mise en place du réseau des radios communautaires du Togo. Il apparaît donc important dans la mise en place de notre réseau de faire porter le projet par les radios communautaires elles-mêmes et leur faire comprendre la place importante qui doit être accordée aux communautés locales dans les différents processus de développement. Cette façon de faire permet de mobiliser plus facilement les financements et cela permet "d'accoucher" plus facilement le réseau et de contourner ainsi les contraintes juridiques et fonctionnelles qui pourraient compromettre la suite du projet. Nous avons pris la mesure des forces et des opportunités qui existent dans notre environnement dans le cadre de la mise en place de notre projet professionnel et nous avons profité de l'expérience de l'ARC du Canada afin de faire face aux faiblesses et menaces qui pourront empêcher la naissance et le développement de notre réseau.

Nous avons appris aussi du mode organisationnel de l'ARC du Canada qui a changé notre schéma sur la construction et la mise en place du réseau des radios communautaires du Togo. Au lieu de bâtir le réseau sur les professionnels des radios communautaires, (à la limite les Directeurs et Chefs de station comme cela se fait souvent), nous avons appris de l'ARC du Canada qu'il est important d'associer aussi les décideurs et les détenteurs de pouvoir au sein des radios communautaires. Il s'agit des responsables des Conseils Locaux de Développement (CLD) ou encore les membres de Conseil d'Administration qui gèrent la radio communautaire. De cette façon, le réseau sera à la fois composé

¹²⁸ Il est aussi notre Directeur de recherche.

d'un professionnel de la radio communautaire, mais aussi d'un représentant de l'administration. Ceci permet au réseau d'avoir une plus grande importance, d'être la propriété de tout le monde et ainsi de mener à bien ses missions sans aller à l'encontre des intérêts parfois divergents des différentes composantes de la radio communautaire. Un aspect que nous n'avions pas considéré avant le démarrage de notre stage.

Un autre élément important dans la mise en place de notre projet et que nous avons acquis lors de notre stage, est le système de fonctionnement de l'ARC du Canada qui se repose sur une forme pyramidale inversée. Le système de l'ARC donne le pouvoir aux conseils régionaux, à l'Assemblée Générale, puis aux membres du Conseil d'Administration qui définissent les grandes orientations de l'organisation et qui sont mises en exécution par l'équipe permanente. Cette façon de faire préserve le caractère local des radios communautaires, mais au même moment permet de fédérer les efforts dans le sens de règlement des difficultés qui se posent à chacune des radios communautaires.

Nous avons découvert la place importante que doivent avoir les technologies de l'information et de la communication dans la survie du réseau. Sans ce dernier, la distance et la difficulté dans la transmission des informations compromettraient la survie du réseau.

Le large éventail de publications faites par l'ARC du Canada, les échanges avec les différents membres, les rapports des différentes consultations, les différentes productions nous ont permis de redéfinir notre projet et de mieux conceptualiser notre problématique de recherche.

La séparation des tâches, la confiance en chaque acteur, le compte rendu bien fait, le respect de la hiérarchie administrative et la bonne gouvernance dans la gestion et le fonctionnement de l'ARC ont été sans doute les autres pratiques socio-professionnelles que nous avons acquises lors de notre stage professionnel. Certes, ces attitudes existent aussi dans nos différentes administrations, mais elles sont souvent mises en mal face aux difficultés financières et organisationnelles qui se posent aux différentes structures du Togo

Nous notons aussi le fait qu'il est important dans le fonctionnement du réseau de séparer clairement les attributions du Conseil d'Administration de celles des agents recrutés qui sont la chenille ouvrière. En effet, il n'est pas rare, dans plusieurs structures de réseau ou d'associations de voir le président du Conseil d'Administration s'arroger tout le pouvoir et assurer les fonctions ou les tâches de fonctionnement quotidien de l'organisation. Cette façon de faire se justifie souvent par le désir de réduire les coûts de fonctionnement de l'organisation, mais elle a l'inconvénient de ne pas encourager la bonne gouvernance. Le responsable du Conseil d'Administration par excès de pouvoirs et de responsabilités développe des pratiques contraires à la survie du réseau. Ce manque de bonne gouvernance a sans doute contribué à la disparition de nombreuses organisations et réseaux au Togo.

Nous avons porté une attention particulière à la communication interne au sein de l'ARC du Canada et des relations qui existent entre les permanents¹²⁹, mais aussi avec les autres membres de l'ARC. La

¹²⁹ Les personnes recrutées pour assurer le fonctionnement du réseau.

facilité de transmission des informations, le respect mutuel, la disponibilité de l'équipe permanente au service des membres, constituent aussi des éléments importants dans la réussite des organisations non-lucratives comme l'ARC du Canada.

L'ensemble de ces éléments, l'observation attentive de la gestion de la communication interne, la gestion de la ressource humaine, la simplicité de la relation interpersonnelle, la pratique de la bonne gouvernance, sont sans doute des aptitudes socio-professionnelles qui ont été consolidées en nous lors de notre stage et que nous mettrons volontiers au service de notre projet professionnel, mais aussi dans l'exécution de nos prochaines attributions professionnelles.

Ce stage est une chance et une opportunité pour nous, dans le sens où elle nous a permis de renouveler notre conception du fonctionnement d'un réseau, d'intégrer une nouvelle approche de bonne gouvernance et ainsi de mieux contribuer à l'essor et au développement des radios communautaires du Togo.

3.2.3 *Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC)*

Comment permettre aux radios communautaires canadiennes d'acquérir une plus grande autonomie financière ? Telle était la grande question que se sont posée, l'ensemble des acteurs de la radio communautaire canadienne regroupés au sein de trois importants réseaux que sont, l'ARC (Alliance des Radios Communautaires) du Canada, l'Association des Radiodiffuseurs Communautaires du Québec, (ARCQ) et l'Association Nationale des Radios Etudiantes et Communautaires (NCRA/ANREC).

En réponse à cette interrogation, l'ensemble des acteurs de la radio communautaire a décidé de mettre en place le FCRC qui est un organisme de financement sans but lucratif des activités des radios communautaires. Créé en 2007, il a un mandat de fournir un appui à plus de 175 radios communautaires et campus à travers le Canada. Un appui qui doit contribuer à l'accessibilité, au dynamisme et au renforcement des ressources de ce secteur afin qu'il soit en mesure de produire une radiodiffusion communautaire de qualité à l'échelle locale.

Le FCRC est un organisme indépendant avec son propre Conseil d'Administration et des processus décisionnels qui lui sont propres. Il finance essentiellement les quatre domaines suivants :

- Nouvelles locales communautaires et accès. Il encourage financièrement la production des nouvelles locales, des nouvelles ayant une relation avec les affaires publiques, l'art et la culture. La formation est également prise en charge.
- Développement du talent musical. Il finance les programmes et projets qui font la promotion de la musique locale et des artistes en émergence.
- Emergence des technologies de distribution. Il encourage la planification et l'implantation de systèmes pour appuyer les nouvelles technologies de distribution de programmes et enfin

- Pérennité et renforcement des capacités. Il s'agit de financer les compétences et les connaissances inhérentes à la capacité des stations de radio communautaire à offrir un service efficace à leur communauté.

Le fonds a réussi à prouver son importance auprès du CRTC comme étant un canal obligatoire pour la survie des radios communautaires du Canada. Avec cette validation, les radios privées et commerciales du Canada, sont obligées de verser une partie de leur bénéfice annuel pour le fonds afin que ce dernier (le fonds) puisse appuyer financièrement la production du contenu canadien. Faire donc financer une partie du FCRC sur le profit des radios commerciales a donc été une démarche inédite et particulière. S'il est une option difficilement réalisable en l'état actuel au Togo, penser à trouver un modèle économique mixte avec une participation de l'autorité publique constitue une étape indispensable dans le processus d'autonomisation des radios communautaires togolaises.

3.3 Analyse des données d'enquêtes.

Aux termes de notre démarche méthodologique, mis à part les données documentaires collectées, nous avons réalisé au total douze interviews et trois entrevues de groupes non enregistrés. Les entrevues de groupe non enregistrés ont eu lieu après les activités de l'Assemblée Générale. Sur les douze interviews, sept ont été réalisés lors de notre stage au Canada et cinq au Togo. Au cours du stage, nous avons réalisé des entrevues avec le Secrétaire Général et l'agent au développement de l'ARC du Canada, l'Agente à la Production, deux membres du Conseil d'Administration de l'ARC du Canada et deux Directeurs de radios communautaires du Canada. Au Togo, nous avons réalisé une entrevue avec le chargé de radio de la HAAC, un consultant en communication à la FAO Togo et trois responsables de radios communautaires.¹³⁰

Ces différentes entrevues et les données issues de la collecte documentaire et de notre stage, confirment notre hypothèse principale de recherche. La mise en réseau des radios communautaires du Togo est l'une des solutions pour la remobilisation des radios communautaires autour de leur objectif principal, celui de contribuer au développement local et de favoriser l'autonomisation des communautés rurales.

Rappelons que l'expérience de la mise en place d'un réseau de radios communautaires pour coordonner le développement au niveau national d'un pays, a été déjà une solution recommandée par la Banque Mondiale (BM). A l'issue d'une étude commanditée par la BM en Thaïlande, l'institution financière mondiale afin de mettre la communication au service du développement, a recommandé la mise en place d'un réseau de radios communautaires. Une étude dont les résultats positifs sont repris par Alan Hancock¹³¹.

¹³⁰ La liste des personnes rencontrées est en Annexe 3.

¹³¹ Hancock A., *La Planification de la communication au service du développement : Recherche d'un cadre opérationnel*, UNESCO, Paris, 1982, p. 51.

Mettre en place des radios communautaires constitue le premier pas. Permettre à ces radios communautaires de se dégager des contraintes financières et fonctionnelles constitue une autre étape importante pour le développement des communautés rurales. « Quand je dois chercher du financement pour payer mes frais d'internet du mois, je ne me consacre plus à ma tâche principale, celle de contribuer au développement de ma communauté », nous confiait Xavier Directeur de Rafal fm.¹³² Le réseau constitue comme c'est le cas au Canada, l'un des moyens pour redonner confiance aux radiodiffuseurs communautaires.

Par ailleurs, la naissance et le fonctionnement du FCRC¹³³, prouve à suffisance que c'est de la réorganisation du secteur de la radio communautaire au Togo que dépend la mise en place d'une politique publique garantissant la viabilité des radios communautaires.

3.3.1 *Recommandations*

Trois recommandations principales se dégagent de nos différentes collectes de données.

- a) Les radios communautaires du Togo sont invitées à collaborer avec l'Etat mais aussi avec la HAAC afin de trouver un modèle économique mixte à la radio communautaire togolaise. Nous entendons par modèle économique mixte ce modèle financier qui permet aux radios communautaires de pouvoir mobiliser du financement grâce à leurs différents services rendus (avis et communiqués, disques de l'auditeur, publicités, reportages, ...) mais aussi de recevoir de la part de l'Etat un appui financier à titre de dotation ou de subvention. Le financement public sollicité devrait accompagner l'ensemble de la production locale des radios communautaires. Au Togo, le financement public peut provenir de l'instauration d'une redevance symbolique sur les frais d'électricité ou porter sur un pourcentage des frais de redevance payés par les autres organismes de communication et de télécommunication privés. La mise sur pied de ce financement public permettra à l'Etat togolais de se mettre en phase avec ses collègues d'Afrique de l'ouest qui perçoivent déjà des redevances annuelles au profit des organes de presses publiques. Les fonds perçus au Togo pourraient être répartis entre les organes de presses publiques et les radios communautaires. La recherche du modèle économique peut passer aussi par le fait que l'Etat met à la disposition de ces radios communautaires des agents de l'Etat. Ce faisant, ceux-ci pourront travailler pour la communauté et percevoir leurs rémunérations au trésor public. Cette forme de coopération existe déjà au Togo mais reste limitée aux quatre radios financées par l'OIF.
- b) Travailler à la mise en place du vote d'un statut particulier pour les radios communautaires du Togo. Un peu comme en France où les radios associatives sont considérées comme un sanctuaire à protéger, il importe que les acteurs de la radio communautaire obtiennent un statut

¹³² Rafal fm est une radio communautaire au Canada.

¹³³ L'initiative de la création de ce fonds provient des acteurs de la radio communautaire et plus particulièrement de l'ARC du Canada.

particulier qui puisse les dispenser du paiement de redevance comme c'est encore le cas actuellement au Togo. Ce statut devrait permettre à ces derniers d'obtenir également des allègements fiscaux ou des exonérations de taxes sur l'ensemble des équipements qui participent à la production des émissions. Par ailleurs, ce statut devrait instaurer un quota dans l'attribution de fréquences et faciliter le processus d'implantation des radios communautaires au Togo.

- c) Travailler à la mise en place d'un cahier des charges de la radio communautaire. Ce travail doit également se mettre en place en collaboration avec la HAAC et le Ministère de la communication. Il s'agira de déterminer les missions obligatoires de la radio communautaires. A titre d'exemple, on pourra identifier le quota de musique locale à diffuser par jour, le nombre d'heures à consacrer à la production qui encourage le changement de comportement ou encore les productions qui donnent la parole à la communauté afin qu'elle-même puisse réfléchir sur les problèmes qui sont les leurs.
- d) Travailler à mettre en place au niveau national un centre de formation diplômante pour que les acteurs et agents de la radio communautaire togolaise puissent apprendre et/ ou se perfectionner les méthodes d'éducation rurales.

Ces différentes recommandations (non exhaustives) devraient faire l'objet d'une négociation entre les radios, la HAAC et l'Etat.

L'Etat par lui-même, généralement, ne peut structurer et organiser le secteur de la radio communautaire togolaise sans que ces dernières ne s'organisent. Il importe à cet effet que les radios communautaires se constituent en un véritable réseau, afin de pouvoir réorganiser le secteur de la radio communautaire togolaise pour le bien des communautés rurales.

Les accords issus de la mise en place de ces différentes recommandations doivent être validés par un texte de loi ou par un décret afin d'assurer une stabilité aux acquis. En transformant ces acquis en éléments de loi, les radios communautaires conserveront leur indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif et pourront se consacrer à l'atteinte de leurs objectifs. Ces clauses seront subordonnées à la mise en place d'un cahier des charges très claire qui permettra à l'exécutif de suivre l'évolution et la contribution des radios communautaires au développement local.

4 Projet de mise en place d'un réseau de radios communautaires au Togo

Dans ce chapitre nous déclinons un projet professionnel issu des différentes recommandations suite à la collecte de données. Il s'agit de montrer les différentes étapes et les activités à mener afin de rendre opérationnel le réseau des radios communautaires du Togo, dans l'unique but de contribuer au processus d'autodétermination des communautés rurales. Nous présenterons à cet effet le cadre de référence du projet pour exprimer la pertinence de notre démarche, la faisabilité de notre projet à travers la description et le cadre logique du projet et enfin la viabilité du projet en exposant les besoins humains, matériels et financiers. Nous allons utiliser la stratégie basée sur la Méthodologie du Cadre Logique (MCL). Nous optons pour cette méthodologie car elle est « une méthode qui aide à définir correctement un projet de manière concise, complète et objective »¹³⁴.

4.1 Cadre de référence du projet

Dans cette partie de notre travail nous présentons le contexte et justification du projet et le descriptif de ce dernier.

4.1.1 Contexte et justification

Comment accompagner et renforcer le processus de changement de comportement des populations des zones rurales togolaises ? Telle était l'une des principales inquiétudes des décideurs togolais au lendemain de l'indépendance du Togo. Plusieurs programmes, initiatives et actions ont été déployés dans ce sens. Au nombre de ces actions, figure en bonne place, l'utilisation des médias et plus particulièrement de la radio nationale pour répandre et encourager les bonnes pratiques. L'échec de la mission de la radio nationale togolaise a incité les décideurs togolais à ouvrir l'espace médiatique à des radios communautaires qui se sont installées pour la plupart dans des zones rurales. Ces radios ont une principale mission : celle contribuer au développement des communautés rurales par le renforcement du processus d'autodétermination de ces dernières. La communication et l'éducation pour le développement à travers cette nouvelle méthodologie¹³⁵ devraient être de plus en plus proches de la population rurale qui peut ainsi l'utiliser pour son propre développement¹³⁶.

Malheureusement et pour de multiples raisons, les radios communautaires du Togo échappent au contrôle des communautés locales. Elles deviennent des outils de propagande aux mains des personnes extérieures aux communautés qui l'utilisent pour satisfaire leurs intérêts personnels. Les

¹³⁴ Agence canadienne de développement internationale, *guide méthodologique sur l'utilisation de la méthode du cadre logique dans la planification et l'évaluation de projets*, ACIDI, Montréal, p. 4.

¹³⁵ L'usage des radios communautaires.

¹³⁶ C'est l'un des principes de l'autodétermination des communautés rurales.

radios communautaires qui y résistent deviennent de simple actrices et supports de diffusion d'informations.

Plusieurs raisons justifient cette situation de léthargie dans laquelle se trouve la radio communautaire togolaise. Il s'agit entre autres des raisons suivantes :

- l'absence de statut juridique clair de la radio communautaire togolaise ;
- le manque de cahier des charges définissant clairement la responsabilité des acteurs de la radiodiffusion communautaire ;
- le manque de formation des différents agents de la radio communautaire ;
- le manque de modèle de financement mixte comme dans la plupart des pays occidentaux et africains pour accompagner le financement et le fonctionnement de la radio communautaire du Togo ;
- le manque de matériels de qualité pour le fonctionnement de la radio;
- Etc.

Ces différentes raisons concourent à détourner les radios communautaires du Togo de l'objectif essentiel de contribuer au processus de développement local.

C'est au vu de ces différentes difficultés et dans le souci de redonner le pouvoir et le contrôle aux communautés locales afin que ces dernières puissent prendre une place active dans leur propre processus de développement que nous proposons la mise en place du présent projet.

L'organisation des différents acteurs de la radio communautaire togolaise en un réseau nous semble être l'une des solutions possibles pour renforcer le processus d'autodétermination. C'est à cette finalité qu'obéit notre projet professionnel.

4.1.2 Descriptif du projet

Titre du projet : Création de l'Alliance des Radios Communautaires du Togo (ARC Tg)

Zone de réalisation du projet : le présent projet de mise en réseau des radios communautaire sera exécuté au Togo. Il concerne plus précisément, les zones rurales des quinze radios communautaires sélectionnées. Nous avons sélectionnés ces quinze radios en tenant compte des différents critères d'identification des radios communautaires énumérés à la page 22 du présent document. Nous avons croisé ces critères avec le cadre juridique togolais. Par ailleurs, nous avons introduit une troisième caractéristique qui est celui de la représentativité nationale du projet.

Nous présentons en annexe 5 du présent document une carte du Togo sur lequel sont identifiées les radios communautaires sélectionnées.¹³⁷

Statut et localisation de l'ARC Tg : le réseau à mettre en place sera un organisme indépendant à but non lucratif et qui disposera de ses propres administrateurs. Le siège du réseau sera installé à Lomé, la capitale togolaise. Il pourra ainsi bénéficier d'un rapport de proximité avec l'administration générale et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui sont plus développées dans la capitale togolaise.

Durée de réalisation du projet : le projet est prévu pour une durée de trois ans. Au terme de ces trois ans, l'on disposera d'un réseau viable et fonctionnel.

L'organisation du réseau ARC Tg : le réseau ARC Tg sera doté des organes suivants.

- l'Assemblée Générale (AG) qui sera composée de trois représentants de chaque radio communautaire membre. Le président du CLD de la radio et le Chef de station doivent faire partie de ces trois personnes. Ils ont tous un droit de vote et participent à ce titre activement aux fonctionnements de l'organisation. Ils définissent les grandes orientations du réseau. Leurs attributions sont totalement définies dans les statuts de l'association ;
- les Comités Régionaux (CR). Elles sont des sous-regroupements de l'AG et regroupe des radios communautaires qui se trouvent dans le même environnement géographique. Ils permettent au réseau de préserver le caractère local des radios communautaires et de tenir compte de leurs réalités géographiques dans l'exécution des différents programmes. Le nombre de comité régional et l'étendue de leurs attributions sont précisés dans le statut de l'association ;
- le Conseil d'Administration (CA) est l'organe qui se charge de contrôler et d'organiser le fonctionnement de l'association. Il est élu parmi les membres de l'Assemblée Générale et se compose de 5 personnes. La durée du mandat et le fonctionnement sont définis par le statut de l'association ;
- le Bureau Exécutif (BE). Il est la cheville ouvrière du réseau et se charge à ce titre de mettre en exécution les différents programmes et plan d'action de l'association. Ils sont recrutés en fonction de leurs compétences et des besoins de l'association par le CA. Leur effectif dépend donc des besoins du réseau. Toutefois nous proposons une équipe de 5 personnes. Il s'agit du Secrétaire Général, d'un Agent de Développement et de mobilisation de la publicité nationale, d'un Comptable et d'un Gestionnaire du web. La nature de leurs missions relève de la responsabilité du CA.

¹³⁷ Le présent projet n'exclut pas les autres radios de type ou de fonctionnement communautaires mais qui ne respectent pas nos différents critères de sélection. Elles pourraient adhérer au réseau après son installation à condition de respecter la charte, le statut et le cahier des charges de la radio communautaire qui sera élaboré par le réseau en collaboration avec les autorités compétentes. Par ailleurs les radios directement intégrées au présent projet feront ultérieurement une mise à jour de leur statut en accord avec les textes qui seront adoptés.

Les bénéficiaires du projet ARC Tg : Il s'agit ici de relever ceux qui profiteront des services ou des produits de la mise en place du réseau. Il s'agit à cet effet des :

Bénéficiaires directs :

- les communautés rurales basées dans les zones de couverture des quinze radios communautaires sélectionnées ;
- les différents acteurs (journalistes, animateurs, membre du Conseil Local de Développement (CLD)...) des quinze radios communautaires.

Bénéficiaires indirects :

- les différents partenaires et ONG de développement en activité dans les zones des radios sélectionnées ;
- les populations (ressortissantes) des zones rurales des radios sélectionnées par le projet.

Les partenaires projet : Il s'agit de tous ceux qui pourraient apporter leur soutien dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit entre autres :

- les partenaires institutionnels et techniques comme le Ministère de la communication du Togo, la DRRT, la HAAC, les élus locaux des zones rurales ciblées, le Ministère du développement à la base, l'ARC du Canada ... ;
- les associations et ONG qui œuvrent pour le développement local, tel que : INADES formation, Plan Togo, Caritas international, Population Services International (PSI), Borne Fonden ... ;
- les médias et associations des professionnels des médias du Togo ;
- les partenaires financiers et internationaux tel que l'Etat togolais, l'OIF, L'UE (Union Européenne), l'UNESCO, la FAO, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), les institutions de coopération des pays étrangers comme l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et l'Agence Française de Développement (AFD) ; la Fondation Konrad Adenauer, l'Union Européenne (UE) et l'institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAQ).

Cellule de coordination du projet : il s'agit d'une cellule spéciale qui sera en charge de l'exécution et de la conduite du projet durant toute sa phase d'installation. Cette cellule est composée d'un délégué du Ministère de la communication, du Ministère du développement à la base, de la HAAC, de la DRRT, par nous-même et d'un membre de Conseil d'Administration d'une radio communautaire.

Budget total du projet : 76 500 000 F FCA ou 116 696 €

4.2 Faisabilité du projet

Dans cette section, nous présentons le cadre logique de notre projet, une analyse FFOM et les retombées du projet.

4.2.1 *Cadre logique*

Nature du projet : L'ARC Tg est un réseau des radios communautaires du Togo qui se propose d'assurer une coordination générale du dossier de la radio communautaire au Togo. Il n'a de vision que de redonner le pouvoir et la place aux communautés locale dans la gestion "sa" radio afin de pouvoir s'autodéterminer et prendre résolument la voie du développement. Organiser en réseau, les radios communautaires du Togo pourront s'affranchir plus facilement des différentes difficultés qui pèsent sur elles et entrevoir plus facilement un ensemble des solutions pour mener à bien la mission qui leur est dévolue.

Objectif du projet : l'objectif principal du projet est de renforcer le processus d'autodétermination des communautés rurales situées dans les zones d'implantation des radios communautaires.

Objectifs spécifiques : Il s'agit de :

- mettre en place un réseau viable et opérationnel des radios communautaires ;
- créer et/ou rendre viable les Comités Locaux de Développement (CLD)¹³⁸ de toutes les radios communautaires du Togo ;
- former et soutenir le travail des agents de la radio communautaire¹³⁹.

¹³⁸ Le CLD est le nom que nous donnons à la structure communautaire qui sera chargée d'administrer la radio communautaire. Elle peut prendre un autre nom sur le terrain.

¹³⁹ A travers cet objectif spécifique nous mettons au centre du projet le rôle important que doivent jouer les agents de la radio communautaire dans l'atteinte de l'objectif général.

Dans le présent tableau, nous présentons, la logique d'intervention, les résultats, les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV), les moyens ou sources de vérification et les hypothèses. Les résultats représentent la finalité désirée de l'action ou de l'activité que nous menons alors que les IOV représentent les critères qui justifieront de la bonne évolution de l'activité menée. Les moyens de vérifications serviront au contrôle et suivi évaluation du projet alors que les hypothèses et les risques représentent l'ensemble de ces éléments dont le dysfonctionnement pourrait avoir un impact négatif sur l'atteinte des résultats.

Tableau 5 : Matrice du cadre logique du projet

LOGIQUE D'INTERVENTION	RESULTATS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS OU SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES / INDICATEURS DE RISQUES
Objectif général	Renforcer le processus d'autodétermination des communautés rurales situées dans les zones d'implantation des radios communautaires			
Objectif spécifique N°1 Mettre en place un réseau viable et opérationnel des radios communautaires.	Le réseau est mise en place avec son siège, ses comités régionaux, son Conseil d'Administration et son bureau exécutif.	Acquisition du siège. La participation d'au moins 90% des membres à l'Assemblée Générale constitutive, à l'installation des comités locaux et aux différents ateliers de formation.	Liste des membres aux différentes rencontres, contrat de bail pour le siège, le contrat d'engagement des membres et la diffusion par les médias de l'installation du réseau.	Collaboration des responsables des radios communautaires.
	Le réseau dispose d'une reconnaissance juridique, d'un cahier des charges et d'une charte pour ses membres.	Le réseau dispose d'un numéro de reconnaissance officiel délivré par le Ministère de l'intérieur du Togo. La charte du réseau est disponible et publiée.	Le journal officiel de la république togolaise publie l'avis de reconnaissance officielle.	Collaboration du Ministère de la communication, de la HAAC et de la Direction des radios rurales du Togo.
	Le réseau dispose des moyens financiers pour mener à bien ses missions durant ses 2 premières années d'existence.	Le budget de fonctionnement du réseau pendant ses 2 premières années est validé par les partenaires.	Fiche de signature du protocole d'accord avec les partenaires financiers et techniques du projet.	Collaboration avec les partenaires financiers et techniques du projet.

<p>Objectif spécifique N°2 Créer et/ou rendre viable les Comités Locaux de Développement (CLD) de toutes les radios communautaires du Togo sélectionnées pour le projet.</p>	<p>Organiser des formations à l'intention des CLD des 15 radios communautaires retenues. Formation sur leurs rôles, les missions et la gestion de crise au sein des radios communautaires.</p>	<p>Participation d'au moins 90% des membres du CLD aux formations. Les formations portent sur l'ensemble des points retenus aux programmes. Les membres des CLD maîtrisent leurs rôles et responsabilités. Le fonctionnement effectif des CLD sur le terrain.</p>	<p>Liste de participation des membres aux formations. Les termes de références des différentes formations. Les rapports des ateliers. Les rapports de réunions des différents CLD.</p>	<p>Collaboration des membres du CLD.</p>
	<p>Faire institutionnaliser juridiquement par l'Etat, la création et le fonctionnement des CLD dans le processus de création des radios communautaires</p>	<p>Atelier de validation d'un statut de la radio communautaire incluant la mise en place des CLD à soumettre au Ministère de la communication et aux élus locaux. Les 15 élus locaux des zones rurales concernés participent aux ateliers de même qu'un représentant du Ministère de la communication et de la HAAC.</p>	<p>Liste de participation à cet atelier. Les termes de références. La disponibilité du document portant statut de la radio communautaire à soumettre aux autorités.</p>	<p>Collaboration entre le réseau des radios communautaires et le pouvoir exécutif et législatif.</p>
<p>Objectif spécifique N°3 Former et soutenir le travail des agents de la radio communautaire.</p>	<p>Formation aux techniques de production radiophoniques.</p>	<p>La participation d'au moins 2 agents par radios aux ateliers, 30 participants au total.</p>	<p>Liste de participation aux différentes formations. Les termes de référence de l'atelier.</p>	<p>Collaboration des agents de la radio communautaire, des professionnels de la communication.</p>
	<p>Formation aux méthodes d'Approche participative dans la conception des émissions.</p>	<p>La participation d'au moins 2 agents par radios aux ateliers, 30 participants au total.</p>	<p>Liste de participation aux présentes formations. Les termes de référence de l'atelier.</p>	
	<p>Prix du meilleur animateur de la radio communautaire.</p>	<p>Participation des 15 radios communautaires aux concours.</p>	<p>Liste des radios participantes, les lettres d'engagements et la cérémonie de remise des prix.</p>	

4.2.2 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, (FFOM) et du projet.

Dans la présente matrice FFOM, nous faisons un inventaire des forces, faiblesses opportunités et menaces qui pèsent sur la réalisation de notre projet de mise en réseau des radios communautaires au Togo. Nous entendons par forces et faiblesses, les éléments à l'interne du projet et qui pourraient être un avantage ou un inconvénient dans la mise en œuvre du projet. Les opportunités et les menaces constituent pour nous, l'ensemble des éléments externes à notre projet et dont les influences pourront être avantageuses ou porter un coup de frein à l'exécution normal du projet. A travers cette analyse nous pourrions envisager plus facilement les éventuels plan de contingence à mettre en œuvre afin d'atteindre de façon efficiente les objectifs fixés par le projet.

Tableau 6 : Matrice FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Cellule de mise en œuvre du projet motivé ; - Compétence technique et organisationnelle de la cellule de mise en œuvre du projet ; - Composition de la cellule de mise en œuvre du projet impliquant les bénéficiaires et les partenaires du projet ; - Existence des radios communautaires au Togo. ; - Carnet d'adresse étoffé dans le secteur de la radiodiffusion communautaire du Togo ; - Parfaite connaissance de la réalité de vie et de fonctionnement des radios communautaires togolaises ; - Initiation d'une stratégie et approche communicationnelle pour associer les différents acteurs du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de fonds propres pour la mise en place et le fonctionnement de la cellule de mise en œuvre du projet ; - Manque de données secondaires actualisées sur la vie des radios communautaires du Togo ; - Gestion des intérêts des différents acteurs de la cellule de la mise en œuvre du projet.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Validation du document stratégique de réduction de la pauvreté par le Togo ; - Cohérence du projet avec les différents programmes nationaux de développement local ; - Présence des partenaires stratégiques tels que la FAO, le PNUD, l'UNESCO, l'OIF qui trouveront un intérêt manifeste à accompagner l'exécution du présent projet ; - Appui technique de l'ARC du Canada qui a une expérience à mettre à notre actif ; - Implication des élus locaux des zones rurales concernées par la mise en place du programme ; - Présence de multiples ONG et associations qui œuvrent pour le développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration des relations de coopération entre le Togo et le système des Nations unies ; - Changement du ministre en charge de la communication et du développement local en pleine exécution du programme ; - Tenue des élections législatives suivie du changement des élus locaux impliqués dans la réalisation du projet ; - Absence du statut/cahier des charges de la radio communautaire au Togo ; - Manque de volonté politique.

4.2.3 Retombées du projet

Il s'agit ici de présenter les retombées que peut avoir la mise en œuvre du présent projet sur l'environnement économique et socio-culturel du Togo et sur les changements qu'il peut provoquer sur les différents acteurs ciblés par le présent projet. Dans le tableau suivant nous présentons de façon synthétique et simplifié les différents impacts et changements et les critères de mesure et de vérification de ces retombées et changements.

Tableau 7 : Tableau des retombées du projet et de son impact sur les acteurs principaux.

SECTEUR	NATURE DES RETOMBÉES DU PROJET	MESURE DES RETOMBÉES DU PROJET
Economique	<ul style="list-style-type: none"> - Les CLD savent mobiliser plus facilement le financement endogène et exogène, - Les employés recrutés dans le cadre de la mise en œuvre du projet perçoivent un salaire, - La création d'un marché économique nationale pour des radios communautaires locale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse du bilan financier des CLD des radios communautaires ; - Collecte des fiches de paye et de contrat des agents recrutés pour l'exécution et le fonctionnement du projet ; - Analyse des rapports de publicité des radios communautaires.
Social et culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Les cultures locales sont valorisées sur l'ensemble du territoire togolais grâce aux reprises des émissions locales par les autres radios communautaires du réseau ; - La rencontre culturelle des peuples est plus facile suscitant plus de cohésion sociale ; - Préservation, promotion et sauvegarde des cultures locales togolaise (musiques locales, langues locales...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des taux de reprise des émissions produites par d'autres radios communautaires sur une autre ; - Enquête auprès des auditeurs d'une radio communautaire sur les pratiques culturelles des autres communautés ; - Analyse des thèmes abordés par les différentes productions radiophoniques des radios communautaires.
Etat	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat dispose d'un organe pour gérer efficacement le dossier des radios communautaires ; - L'Etat dispose d'un texte consensuel pour organiser, réguler et contrôler les radios communautaires ; - L'Etat dispose d'un outil pour organiser son aide à la radio communautaire Togolaise ; - L'état est plus proche de ses administrés ; - L'Etat assure une plus grande cohésion de ses programmes de développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la collaboration entre l'Etat et l'ARC Tg ; - Etude de la participation des CLD, HAAC, ARC Tg, dans l'élaboration des textes ; - Effectivité de l'aide de l'Etat à la radio communauté - Analyse du taux d'implication des radios communautaires dans l'exécution des programmes de développement.

<p>Radios communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel des radios communautaires formés aux différentes méthodes d'éducation rurale ; -Personnel des radios communautaires maîtrisent les outils et techniques de production radiophonique ; - Les radios communautaires disposent d'une banque d'émission éducative ; - Les radios communautaires sont plus proches des communautés locales. - Les radios communautaires ont un accès plus facile aux techniciens réparateurs du matériel de radios 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation des rapports des ateliers de formations des agents de la radio communautaire ; - Analyse de la banque des émissions des radios communautaires ; - Analyse et étude des rapports CLD-Radio communautaire.
<p>Comité Local de Développement</p>	<p>Dispose d'un texte juridique réglementaire qui régit son fonctionnement.</p>	<p>Consultation du rapport sur l'atelier de validation du texte portant statut de la radio communautaire.</p>

4.3 Planification du projet

Il s'agit pour nous d'identifier ici, les grandes activités à réaliser dans l'exécution du présent projet, d'établir un chronogramme pour ces activités et de proposer un budget pour l'opérationnalisation du projet.

4.3.1 Activités à mener

Nous avons regroupé les activités à mener dans le cadre du projet en trois grandes catégories.

La **première catégorie** des activités à mener regroupe essentiellement la phase de validation de l'avant-projet, de la tenue d'une enquête complémentaire et la signature des différents protocoles d'accord avec les partenaires. Nous organiserons à cet effet plusieurs séances d'information et de partage sur les objectifs du projet avec le Ministère de la communication, le Ministère du développement à la base, la HAAC et la Direction des radios rurales du Togo (DRRT). Ces séances d'information devraient conduire à la validation du document du projet et à la mise en place de la cellule chargée de conduire l'exécution du projet. Une nouvelle étude de terrain, de détermination des lieux de réunions, du choix des radios communautaires et de l'évaluation des risques qui pèsent sur le projet sera commanditée par la cellule. La cellule organisera plusieurs séances de travail avec les différents partenaires techniques, financiers du projet. Ces séances de travail conduiront à la signature des protocoles d'accord avec ces différentes structures.

La **deuxième catégorie** des activités à mener regroupe essentiellement l'ensemble des activités qui conduiront à la mise en place officielle du réseau des radios communautaires au Togo. Pour y arriver, nous organiserons au moins cinq visites de terrain pour rencontrer les acteurs de la radio communautaire sur leurs lieux de travail. A la suite de la visite de terrain, trois ateliers régionaux seront

organisés à l'intention des acteurs de la radio communautaire. Ces ateliers ont pour objectifs de faire partager aux différents acteurs les difficultés de la radio communautaire togolaise et faire comprendre aux bénéficiaires l'objectif poursuivi par le projet. (Objectifs spécifiques 2 et 3). Au terme de ces rencontres de partage, l'Assemblée Générale constitutive du réseau sera convoquée et devrait aboutir à la mise en place du Conseil d'Administration, des comités régionaux, au recrutement du personnel et à l'acquisition des locaux du réseau. Les activités de cette deuxième catégorie sont censées prendre fin, au semestre deux de la première année du projet.

La **troisième catégorie** des activités à mener dans le cadre de notre projet se dérouleront après la mise en place officielle du réseau. Ils se constitueront essentiellement de l'organisation des formations à l'intention des agents de la radio communautaire (Objectif spécifique 3), à renforcer le fonctionnement des CLD (objectif spécifique 2), à faciliter le fonctionnement des radios communautaires du Togo et à faciliter le processus d'autodétermination des communautés rurales. Ces activités permettront aussi au réseau de travailler à l'atteinte de ces différents objectifs pendant les deux années qui suivront sa mise en place (Objectif spécifique 1). Un accent sera aussi mis sur l'élaboration du document stratégique du réseau et l'élaboration d'un projet de statut de la radio communautaire et qui sera soumis aux parlementaires et à l'exécutif pour validation et adoption.

Par ailleurs, parallèlement à ces différentes activités à mener, la cellule veillera au suivi et évaluation du projet, à la coordination des activités, aux recrutements des ressources humaines, à la bonne gestion des finances, à la présentation des rapports du projet aux différents partenaires et à s'assurer que tous les objectifs soient atteints selon le chronogramme que nous présentons dans la section suivante.

4.3.2 Calendrier d'exécution.

Dans ce tableau nous identifions les activités à réaliser dans le cadre de notre projet et l'ordre d'exécution.

Tableau 8 : Calendrier de réalisation des activités prévues

Etapas de réalisation	1 ^{ère} année du projet		2 ^{ème} année du projet	3 ^{ème} année projet
	1 ^{er} semestre du projet	2 ^{ème} semestre du projet		
Etape 1 : Validation de l'avant-projet et mise place de la cellule de coordination du projet				
- Séances d'information				
- Validation de l'avant-projet du projet				
-Mise en place de la cellule de coordination du projet				
-Réunion avec toutes les parties prenantes				
-Nouvelle étude de terrain + résultats				
-Réunions avec les partenaires +signatures des accords				
Etape 2 : Mise en place du réseau des radios communautaires du Togo				
- Visites de terrain + rencontres régionales				
- Réunion nationale avec CLD et promoteurs Radios Communautaires				
- Atelier national sur les enjeux du réseau				
-Installation des comités régionaux du réseau				
- Assemblée constitutive du réseau				

Etapas de réalisation	1 ^{ère} année du projet		2 ^{ième} année du projet	3 ^{ème} année projet
	1 ^{er} semestre du projet	2 ^{ème} semestre du projet		
-Communication, conférence de presse, couverture médias				
-Recrutement du personnel du réseau				
-Acquisition des locaux équipés pour le Bureau				
-Etape 3 : Viabilité et fonctionnalité du réseau				
-Deux ateliers pour les Agents des radios communautaires				
-Deux ateliers pour les membres des CLD				
-Atelier de validation des textes portant statut de la radio communautaire				
-Deux Ateliers de coproduction des émissions				
-Organisation du concours du meilleur animateur communautaire				
-Collecte des données statistiques sur la contribution des radios communautaires au développement local				
-Organisation de la soirée de la radio communautaire				
-Création d'un portail pour le réseau				
Etape 4 : Suivi et évaluation du projet				
-Rapports d'activités annuels				
-Evaluation finale des activités du projet				
-Evaluation finale du projet + clôture du projet				

4.3.3 Budget du projet

Dans cette section nous présentons une estimation des besoins financiers à mobiliser pour l'exécution du projet et l'atteinte des objectifs visés.

Tableau 9 : Tableau des dépenses lors de la première année du projet

BUDGET OPERATIONEL ANNEE 1 DU PROJET				
Code	Description des postes Budgétaires	Prix unitaire / Mois	Quantité	Total f CFA
A	Validation de l'avant-projet et fonctionnement de la cellule de coordination du projet			
A1	Séances d'information avec les structures membres de la cellule	200 000	6	1 200 000
A2	Nouvelle étude de terrain + validation de la planification	500 000	Forfait	500 000
A3	Frais de production de tous les documents du projet	200 000	Forfait	200 000
A4	Visites de terrain pour la cellule de mise en place du projet	500 000	2	1 000 000
A5	Atelier de signature des contrats	150 000	1	150 000
A6	Frais de fonctionnement de la cellule + honoraire des membres	250 000	12	3 000 000
A7	Sous-total 1			6 050 000
B	Mise en place du réseau des radios communautaires du Togo			
B1	Réunions régionales avec les CLD+ Radios communautaires	150 000	5	750 000
B2	Atelier sur les enjeux du réseau des radios communautaires	800 000	1	800 000
B3	Assemblée Générale constitutive du réseau	1 000 000	1	1 000 000
B4	Frais de communication + couverture médias	150 000	6	900 000
B5	Location du siège pour le réseau	100 000	24	2 400 000
B6	Recrutement des membres du bureau exécutif	80 000	1	80 000
B7	Sous-total 2			5 930 000
C	Dépenses investissement pour le réseau des radios communautaires du Togo			
C1	Ordinateurs+ onduleurs + imprimantes + scanner + serveur	7 000 000	Forfait	7 000 000
C2	Table de mixage + logiciel de montage de son+ climatiseur	2 000 000	Forfait	2 000 000
C3	Connexion internet+ achat nom de domaine 5ans + hébergement	100 000	24	2 400 000
C4	Fourniture de bureau	800 000	Forfait	800 000
C5	Table+ bureaux+ étagères	1 000 000	Forfait	1 000 000
C6	Voiture de déplacement pour le réseau	4 000 000	Forfait	4 000 000
C7	Sous-total 3			17 200 000
D	TOTAL			29 180 000

Tableau 10 : Tableau des dépenses lors de la deuxième et troisième année du projet.

BUDGET OPERATIONNEL AN 2 ET 3 DU PROJET				
Code	Description des postes Budgétaires	Prix unitaire / Mois	Quantité	Total f CFA
A	Salaires des membres du Bureau Exécutif (BE)			
A1	Secrétaire Général	250 000	24	6 000 000
A2	Agent au développement et à la recherche publicitaire	200 000	24	4 800 000
A3	Agent à la production locale	150 000	24	3 600 000
A4	Comptable (gestionnaire des fonds de la cellule + BE)	150 000	24	3 600 000
A5	Gestionnaire web	150 000	24	3 600 000
A6	Sous-total 1			21 600 000
B	Activités du réseau			
B1	Atelier de formation à l'intention des membres du CLD	800 000	2	1 600 000
B2	Atelier à l'intention des agents de la radio communautaire	800 000	2	1 600 000
B3	Journée de la radio communautaire + Concours	1 000 000	2	2 000 000
B4	Atelier sur le statut de la radio communautaire	1 000 000	1	1 000 000
B5	Atelier de coproduction d'émissions	500 000	2	1 000 000
B6	Assemblée Générale ordinaire annuelle	800 000	2	1 600 000
B7	Programme d'assistance en équipement aux radios	7 500 000	2	15 000 000
B8	Maintenance et frais d'électricité	80 000	24	1 920 000
B9	Sous-total 2			25 720 000
C	TOTAL			47 320 000

Tableau 11 : Budget Total du projet ARC Tg

BUDGET TOTAL DU PROJET ARC Tg		
Code	Description des postes Budgétaires	Total f CFA
A1	Total du budget Année 1 du projet	29 180 000
A2	Total du budget Année 2 et 3 du projet	47 320 000
C	TOTAL	76 500 000 ou 116 696€

Tableau 12 : Tableau du chiffre d'affaire prévisionnel du projet

À L'ISSUE DES DEUX PREMIERES ANNEES DE VIE				
Code	Description des postes Budgétaires	Prix unitaire / Mois	Quantité	Total f CFA
A1	Pourcentage de 10 % sur les publicités nationales / radios communautaires	150 000	24	3 600 000
A2	Vente des espaces publicitaires sur le site internet	500 000	24	12 000 000
A3	Études et consultations	500 000	4	2 000 000
A4	Pourcentage de 10% sur l'aide de l'État aux radios communautaires	30 000 000	2	60 000 000
A5	Cotisation des membres	3000*15*12	2	1 080 000
B	TOTAL			78 680 000 ou 120 030 €

Notre projet est essentiellement social, mais il ne peut atteindre ses missions que si le réseau ARC Tg dispose d'un modèle économique qui lui permet de vivre au-delà des deux premières années d'existence. Les coûts de ces deux premières années d'existence étant supportés par le projet.

Afin d'assurer la pérennité du réseau nous avons émis les propositions suivantes :

- Le réseau percevra 10% des fonds sur toutes les publicités nationales collectées dans l'intérêt des radios communautaires. A titre d'exemple, si le réseau signe un contrat de 1 500 000 f CFA à raison de 100 000 f CFA par radio pour la diffusion d'un spot publicitaire, il dispose pour son fonctionnement d'une somme de 150 000 f FCA ;
- Le réseau va vendre l'audience des internautes (sous forme de publicité) qui sera d'autant plus grande que toutes les informations concernant les radios communautaires du Togo y seront présentes ;
- Le réseau mettra ses compétences en étude et consultation à la disposition des structures nationales et internationales qui voudraient la production des données sur la radio communautaire ou le développement local. Il pourra par ailleurs conduire des projets de développement local directement avec des partenaires ;
- Le réseau percevra 10% des montants issus de la redevance à verser par l'Etat aux radios communautaires du Togo.

Il convient de signifier que malgré ces différentes sources de collectes de fonds pour le fonctionnement du réseau ce dernier reste une structure faible. En absence de subvention extérieure après les deux années, le réseau peut survivre grâce à ses fonds propres, mais il sera obligé de suspendre le volet " programme d'assistance en équipement aux radios communautaires".

Conclusion

Aborder la problématique des médias et développement, dans la logique de mesurer la contribution des médias au processus de développement des communautés rurales nous oblige à consacrer notre recherche sur la radio communautaire togolaise. Elle (la radio communautaire togolaise) se devrait d'agir comme actrice de développement local en étant un outil "aux mains" des communautés rurales. Plus d'une dizaine d'années plus tard après sa mise en place, la radio communautaire demeure très fragile, tributaire d'un environnement fonctionnel et organisationnel pas très propice et qui ne concourt pas à l'atteinte de l'objectif central de ce pourquoi elle a été mise en place.

C'est dans cette logique que notre projet de recherche se positionne comme un apport en vue de réfléchir sur les limites de l'environnement dans lequel fonctionne la radio communautaire et faire une proposition concrète et viable dont l'extrant serait d'emmener les radios communautaires à accroître leur impact sur le développement local.

Nous nous sommes alors posé la question principale suivante, "par quel mécanisme, peut-on remobiliser les radios communautaires du Togo et coordonner leurs activités autour du développement des communautés rurales qu'elles servent ?"

En vue de trouver une réponse à cette question principale, nous avons émis l'hypothèse que la mise en réseau des radios communautaires pouvait contribuer à améliorer le fonctionnement de l'ensemble des radios communautaires togolaises. La mise en réseau par ailleurs devrait encourager l'assainissement de l'environnement organisationnel¹⁴⁰ de la radio communautaire et la validation d'un cahier des charges pour tous les acteurs de la radiodiffusion communautaire du Togo.

Dans l'optique de valider ou d'infirmer notre hypothèse de recherche, nous avons eu recours à une triple approches méthodologiques basées sur le qualitative, l'historique et l'investigation. Ces différentes approches méthodologiques nous ont emmenés à réaliser des entrevues avec des personnes qui maitrisent notre problématique de recherche, à consulter tous les documents et œuvres disponibles portant sur le fonctionnement de la radio communautaire que nous avons pu trouver et à réaliser un stage pratique de quatre mois dans un modèle de réseau de radios communautaires au Canada.

De ces différentes démarches méthodologiques, nous avons cerné le contour de notre sujet de recherche et confirmé notre hypothèse principale. En effet il ressort de nos différentes collectes de données que la radio communautaire, pour atteindre ses objectifs, de par la nature de son fonctionnement exige la mise en place d'un modèle économique mixte nécessitant un apport financier public. Une situation qui n'est pas encore effective au Togo. Il ressort aussi du traitement de nos données que la radio communautaire doit disposer d'un statut particulier parmi les médias nationaux. Ce statut devrait permettre à ces dernières d'obtenir des allègements fiscaux ou des exonérations de

¹⁴⁰ Vote d'une politique publique portant organisation et statut de la radio communautaire au Togo.

taxes sur l'ensemble des équipements qui participent à la production des émissions locales. Nous avons pu noter également de par le traitement des données, qu'il est important pour la radio communautaire togolaise de disposer d'un cahier des charges qui puisse jouer le rôle de la boussole et permettre aux décideurs togolais de mesurer l'impact réel qu'elle a sur le développement local. Par ailleurs, l'absence d'une structure nationale de formation des agents de la radio communautaire constitue un réel handicap. Tous ces éléments importants qui devraient concourir à redonner de la vigueur à la radio communautaire et assurer l'autodétermination des communautés rurales passent irrémédiablement par l'organisation du secteur de la radio communautaire. C'est pour amorcer un début de solution à la crise qui sévit dans le "monde de la radio communautaire togolaise" et encourager le développement local que nous avons alors proposé la mise en place de l'Alliance des Radios Communautaire du Togo (ARC Tg). D'une valeur totale de 76 500 000 f CFA ou 116 696€, le projet dure trois ans et prend en charge le fonctionnement de l'ARC Tg durant ses deux premières années de vie. Nous estimons ce projet réaliste et réalisable si bien sur tous les acteurs impliqués dans la gestion de la radio communautaire se décident à se remettre au travail et à utiliser tous les moyens, notamment la radio communautaire, pour la réduction des inégalités économiques entre les populations rurales et citadines du Togo.

Notre recherche sur ce sujet novateur de la radio communautaire togolaise nous a permis de pousser notre recherche sur un secteur des médias qui porte en lui l'échec ou la réussite de nombreux programmes de développement local. Une pareille étude dans les autres pays africains permettrait d'avoir un niveau de connaissance plus avancée sur cette nouvelle typologie de radio qui est considérée à tort ou à raison comme une actrice incontournable dans le processus de développement des pays africains.

Nous estimons aussi qu'il faudrait poursuivre la recherche dans le secteur des radios communautaires sur trois points que nous jugeons essentiels mais non suffisamment abordés dans le présent document. Il s'agit de savoir :

- Comment élaborer une méthodologie d'éducation rurale participative en utilisant la radio communautaire ?
- Quels outils de mesure de l'impact réel de la radio communautaire sur le développement local ? et si
- Les principales théories fonctionnelles et organisationnelles de la radio communautaire proposées par la FAO dans l'œuvre de Fraser C., et Estrada S., (2001) et celle de l'AIF (2000) sont-elles encore d'actualité et correspondent-elles aux réalités économiques et socio-culturelles du Togo et peut être de celle des autres pays de l'Afrique francophone ?

Référence bibliographique

- Agence Canadienne de Développement Internationale, *guide méthodologique sur l'utilisation de la méthode du cadre logique dans la planification et l'évaluation de projets*, ACIDI, Montréal, 1984, 53 pages.
- Agence Intergouvernementale de la Francophonie, *Le guide de gestion de la radio rurale locale*, Centre Interafricain d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou (CIERRO), Ouagadougou, 3^{ème} édition, Décembre 2000, 74 pages.
- Alliance des Radios Communautaires du Canada, *L'abécédaire des nouveaux gestionnaires en radio communautaire*. ARC du Canada, Canada, 2011, 12 pages.
- AMARC, *Qu'est-ce que la radio communautaire? Un guide pratique* », AMARC Afrique et Panos Afrique Australe, [<http://www2.amarc.org/?q=fr/node/130>], consulté le 12 Novembre 2012.
- Ambroise G.D., et Audet J., *le projet de recherche en administration : un guide général à sa préparation*. Saint- Foy, Université Laval, faculté des sciences de l'administration, Québec, 1996, 121 pages.
- Atchoarena D., Gasperini L., *l'éducation pour le développement rural : vers des orientations nouvelles*, FAO/ UNESCO, Paris, 466 pages.
- Balima T., et Frere M.-S., *Médias et communication au Burkina-Faso. Approche socio-économique de la circulation de l'information*, L'Harmattan, Paris, 2003, 341 pages.
- Balle F. (sous-direction), *Lexique d'information communication*, 1^{ère} éd, Dalloz, Paris, 2006, 475 pages.
- Berrigan F. J., *Les médias communautaires et le développement*, UNESCO, Paris, 1981, 48 pages.
- Boissy P., *Développement international : Le choix des stratégies*. Editions d'organisation, Paris, 1989, 189 pages.
- Boulc'h S., *Changement social et participatif, Communication pour le développement et Education au développement*, COTA, Bruxelles, 05 pages.
[http://www.cota.be/SPIP/article.php3?id_article=39&artsuite=3], consulté le 10 Septembre 2012
- Boulc'h S., *Plaidoyer pour l'appui des radios locales de service aux communautés en Afrique de l'Ouest. Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds*, COTA, Bruxelles, 2008, 243 pages.

- Boulc'h S., Radios communautaires en Afrique de l'ouest. Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds. COTA, Bruxelles, 2003, 151 pages.
- Bourgueil Y., Bemon M., Develay A., Grignon M., Naiditch., et Polton D., *L'évaluation des réseaux de soins. Enjeux et recommandations*, CREDES, Paris, 2001, 73 pages.
- Broohm J., *L'impact des radios de proximité sur les populations locales : Cas de radios Delta Santé*. Mémoire maîtrise es lettre Université de Lomé, Lomé, 2004.
- Cahier des charges, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Cahier_des_charges], consulté le 01 Décembre 2012.
- Chauveau J-P., *Les interventions en milieu rural. Principes et approche méthodologiques*, Groupe de travail Coopération française, Ministère de la coopération et du développement, Paris, 1990, 198 pages.
- Comoé K., *Cours de sociologie générale, La statistique sociale*, Laboratoire ludistique, Abidjan, 1981, 123 pages.
- Cristino T. E., *La conscience morale pour une théologie comme projet de libération (Tome2)*. Thèse de doctorat Université Catholique de Louvain, Louvain la neuve, 2005, 255 pages.
- De Maeseneer P. *A vous l'antenne ! Précis de journalisme radio*, Nouveaux Horizons, Paris, 1999, 213 pages.
- Diagne Y., *Radios communautaires : outils de développement au Sénégal*, Mémoire DEA communication Université Paris 13, Paris, 185 pages.
- Données de Recensement au Togo, [http://www.stattogo.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=43&Itemid=96], consulté le 09 Novembre 2012.
- Etat de la situation des radios communautaires au Togo, [http://www.amarc.org/documents/articles/Togo_Togbe_Accra_OM7_2008_2.pdf], consulté le 10 Novembre 2012.
- FAO, *la communication pour le développement manuel. Guide méthodologique d'élaboration d'une stratégie de communication multimédia*, FAO, Rome, 2002, 53 pages.
- Fraser C., et Estrada S., *Le manuel de la radio communautaire*, UNESCO, Paris, 2001, 113 pages.
- Gavard-Perret M.L., Gotteland D., et Haon C., *Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en Sciences de Gestion*. Pearson éducation. Paris, 2008, 400 pages.
- Hancock A., *La Planification de la communication au service du développement : Recherche d'un cadre opérationnel*, UNESCO, Paris, 1982, 214 pages.

- Houee P., *Les politiques de développement rural, des années de croissance au temps d'incertitude*, INR economica, Paris, 1989, 289 pages.
- Koulété A., *Médias et développement : rôle et place de la radio locale et communautaire au Togo*. Mémoire licence communication Université de Lomé. Lomé, 2011, 90 pages.
- Maganga, T., *Management et gouvernance des universités en Afrique : Points de vue des acteurs à propos des modes de fonctionnement de l'université Omar Bongo et de l'université des sciences de la santé au Gabon*, Thèse, Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Québec, 2005, 373 pages.
- Martinet A.-C., *Stratégie*, librairie vuibert, Paris, 1983, 320 pages.
- Mény Y., et Thoenig J.-C., *Politiques publiques*, PUF, Paris, 1990, 391 pages.
- Mouandjo L. P., Mbianda P., *Théorie et pratique de la communication*, L'Harmattan, Paris, 2010, 866 pages.
- Moularet A., *Radios de proximité et promotion du livre de langue française pour la production d'émissions littéraires radiophoniques en Côte d'Ivoire*, Mémoire master culture Université Senghor, Alexandrie, 2009, 83 pages.
- N'da P. *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, L'Harmattan, Paris, 2007, 240 pages.
- Nzogni E., *le chemin de croix des animateurs*, la voix des paysans, N°114, 2001, 23 pages.
- Qu'est-ce que la radio communautaire? Un guide pratique », AMARC Afrique et Panos Afrique Australe, [<http://www2.amarc.org/?q=fr/node/130>], consulté le 12 Novembre 2012.
- Radios rurales du Togo en auto-évaluation, Actualité sur [<http://www.pa-lunion.com/Les-radios-rurales-en-auto.html>], consulté en le 07 Novembre 2012.
- Réseau des Médias Communautaires du TOGO [http://amarcwiki.amarc.org/upload/documents/ReMC_1_Togo.pdf], consulté le 10 Novembre 2012.
- Rey A., Rey-Debove J., *le petit Robert*, Le Robert, Paris, 1991, 2171 pages.
- Sauvage J.-M., Jounin R., *Animer une radio*, Dixit, Paris, 2002, 191 pages.
- Seyini A., W., *Etat des lieux et impacts des radios communautaires*, Banque mondiale, Niamey, 2003, 40 pages.
- Thiétart R.-A., *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris, 2003, 532 pages.
- Tudesq A.- J., *L'Afrique parle, l'Afrique écoute: les radios en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris, 2002, 315 pages.

- UNESCO, *liberté d'expression, accès à l'information et autonomisation des populations*, UNESCO, Paris, 2009, 119 pages.
- UNESCO, *Médias et bonne gouvernance en Afrique, concept et cas pratique*, UNESCO, Paris, 2010, 219 pages.

Annexes

- 1 : Grille sommaire présentant, les approches en matière de financement de la radio communautaire dans quelques pays occidentaux.
- 2 : Code de déontologie des animateurs de la radio rurale locale et communautaire proposé par l'OIF.
- 3 : Liste des personnes interviewées dans le cadre de la recherche.
- 4 : Carte administrative du Togo.
- 5 : Géolocalisation sur une carte du Togo des 15 radios communautaires retenues dans le cadre du projet ARC Tg.

Annexe 1 : Grille sommaire présentant, les approches en matière de financement de la radio communautaire dans quelques pays occidentaux

**Grille sommaire – Approches en matière de financement adoptées sur la scène internationale
Radio communautaire et de campus**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de stations</i>	<i>Règlements clés</i>	<i>Sources de financement clés</i>	<i>Commentaires</i>
Australie	Radio communautaire : 278 licences permanentes Radio autochtone : 80 Radio de campus : 5	Licences valides pour une durée de 5 ans; les titulaires de licence doivent se conformer à des codes de conduite; on les incite à cibler des créneaux précis de façon à viser des publics cibles; les stations sont toutes à but non lucratif.	Vaste appui du secteur bénévole; Radio communautaire : publicité, subventions de la Community Broadcasting Foundation Radio de campus : subventions des syndicats étudiants, subventions des universités	Les stations sont fermement établies dans le système australien de radiodiffusion; elles sont bien organisées et structurées; les importantes stations de radio communautaire destinées aux jeunes compensent le manque de stations de radio de campus; les stations publiques ciblent de vastes publics puisqu'elles se concentrent sur le contenu local; vaste appui du secteur bénévole
Belgique	Radio communautaire : 7 stations (4 diffusent en néerlandais et 3 en français) Radio de campus : 4 stations (qui diffusent en français)	Il existe 3 organismes de réglementation par région et par langue; les stations de radio communautaire et de campus détiennent des licences de stations FM de faible puissance, d'une PAR maximale de	Important appui du secteur bénévole; dons et cotisations; il existe un fonds francophone (Fonds d'aide à la création radiophonique), lequel a appuyé, en 2006, 26 projets en offrant un	Ce n'est qu'après la chute du monopole de la radio publique, au cours des années 90, que la radio communautaire a fait son apparition au sein du système belge de radiodiffusion. À certains

	<p>À cela s'ajoutent 9 stations à caractère ethnique qui détiennent des licences de radio communautaire ou de campus.</p> <p>La presque totalité des 20 stations diffusent sur la bande FM ou en ligne.</p>	15 watts; toutes les stations sont à but non lucratif.	financement total de 193 000 euros.	endroits, il a même fallu attendre jusqu'en 2002.
France	<p>Radio non commerciale, y compris la radio communautaire, de campus et à caractère culturel : 600 stations qui diffusent sur la bande FM et en ligne.</p>	<p>Toute la réglementation visant la radiodiffusion commerciale et publique s'applique; la publicité est permise, mais elle ne doit pas représenter plus de 20 % du total des revenus; les stations sont toutes à but non lucratif.</p>	<p>Les stations sont financées par le gouvernement au moyen du Fonds de soutien à l'expression radiophonique, qui comprend 4 programmes de financement : mise sur pied de nouvelles stations, achat ou mise à niveau d'équipement, exploitation et projets spéciaux.</p>	<p>Toutes les stations doivent présenter des rapports annuels et des états financiers révisés; le Fonds est financé grâce à une taxe perçue sur les revenus de publicité des radiodiffuseurs commerciaux.</p>
Allemagne	<p>Il n'existe aucune traduction du terme « radio communautaire » en allemand; il existe environ 83 stations de radio communautaire et 22 stations de radio de campus. Il semble que toutes les stations diffusent sur la bande FM et en</p>	<p>La radiodiffusion est régie par chaque État, c.-à-d. qu'il existe 15 organismes de réglementation. La réglementation ciblant plus particulièrement la radio communautaire et de campus est faible, voire inexistante.</p>	<p>Droits de licence payés par les ménages qui possèdent un poste radio, un téléviseur ou un ordinateur – mais la majeure partie du financement va à la radio publique; dons et contributions personnelles des bénévoles.</p>	<p>Il n'y a eu que peu d'évolution en ce qui concerne la radio communautaire et de campus; il existe de nombreux obstacles historiques, notamment les frais élevés de location des émetteurs de Deutsche Telekom.</p>

	ligne.			
Irlande	Radio communautaire : 15 Stations associées à des communautés d'intérêts : 5 (3 stations de radio étudiante, 1 station de radio à caractère religieux, 1 station qui diffuse en irlandais)	Licences valides pour une durée de 5 ans; les stations se conforment aux principes établis par l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (voir l'annexe B du présent rapport); les stations sont toutes à but non lucratif.	Les stations adoptent l'approche de l'OFCOM (Royaume-Uni) en matière de réglementation – il est interdit que plus de 50 % du financement provienne d'une seule et même source; l'organisme de réglementation accorde des subventions; la contribution des bénévoles est essentielle.	Il est reconnu que les principales priorités des stations de radio communautaire irlandaises sont l'éducation, la formation et le maintien des bénévoles.
Les Pays-Bas	Radio communautaire : 297 Il n'existe pas de catégorie distincte pour la radio de campus, mais de 60 à 70 stations sont exploitées par des étudiants; 90 % des stations diffusent en ligne de même que sur la bande FM	Licences valides pour une durée de 5 ans pour les stations de radio communautaire (appelée « radio locale »); processus d'attribution de licences semblable à celui utilisé pour les radiodiffuseurs publics; les stations sont toutes à but non lucratif.	Les stations sont financées par l'organisme de réglementation fédéral au moyen de droits de licence perçus auprès des ménages; il n'y a aucune restriction quant aux autres sources de financement, mais le financement de soutien principal est considéré comme impératif.	Le secteur de la radio communautaire est durable et hautement évolué; il fait partie intégrante du budget national destiné aux médias; la localisation est un principe clé de la politique publique.
Nouvelle-Zélande	Radio communautaire : 11 Radio de campus : 7 (dont 6 font partie d'un réseau national)	Les licences sont attribuées aux stations qui desservent de vastes marchés et qui ciblent différents groupes, y compris les minorités	Les frais annuels d'exploitation sont assumés en partie par l'organisme de réglementation fédéral, ce	Les stations de radio étudiante qui font partie du réseau partagent les ressources et la programmation; l'immense

	Toutes les stations diffusent en direct et en ligne.	ethniques; les stations doivent bénéficier de l'appui de la collectivité; toutes les stations sont à but non lucratif.	qui peut représenter de 50 % à 80 % du budget total; l'organisme de réglementation finance également des émissions particulières; les stations doivent se procurer le reste des fonds nécessaires au moyen de dons et de cotisations; l'appui de bénévoles est essentiel.	appui des bénévoles permet d'assurer la viabilité du secteur.
Espagne	Radio communautaire : environ 100 Radio municipale (hôtel de ville) : 700 Toutes les stations diffusent sur la bande FM et tout indique que bon nombre d'entre elles diffusent en ligne	Il n'existe pas d'organisme de réglementation centralisé ni de réglementation normalisée relativement aux médias; la réglementation est établie à l'échelle régionale et locale seulement; il n'existe pas de cadre pour l'attribution de licence à l'égard des médias communautaires (l'autorisation du gouvernement local est requise). Toutes les stations sont à but non lucratif.	Les gouvernements locaux et régionaux offrent un certain appui; aucune limite n'est imposée quant à la publicité, mais il est difficile d'attirer les annonceurs; les stations dépendent fortement de la participation de bénévoles.	Comme dans bon nombre de pays européens, la radio communautaire découle de la radio libre et des services de radio non titulaires d'une licence; l'absence de cadre de réglementation ou de cadre juridique fait en sorte que le secteur est hautement vulnérable.
Suède	Total des stations de radio communautaire : 1 000	Licences valides pour une durée de 3 ans; une	Dons, expertise des bénévoles, petites	La radio communautaire se fait très présente, mais la

	<p>Radio communautaire : 150</p> <p>Radio de campus, à caractère religieux, à caractère ethnique : 850</p> <p>La plupart des stations, si ce n'est toutes, diffusent sur la bande FM et en ligne.</p>	<p>fréquence FM est réservée à la radio communautaire dans chaque municipalité; il n'y a aucune exigence pour les stations à but non lucratif.</p>	<p>subventions du gouvernement local. L'organisme de réglementation perçoit des droits de licence auprès des ménages, mais les fonds ainsi recueillis ne sont pas versés au secteur de la radio communautaire.</p>	<p>structure est faible du fait de l'absence de financement de base; un mouvement demande le versement d'une petite part des droits de licence perçus à titre de financement de soutien.</p>
Suisse	<p>Radio communautaire : 8</p> <p>Radio de campus : 2 (plus 3 stations qui diffusent en ligne seulement); les 10 stations diffusent sur la bande FM et en ligne</p>	<p>Une licence est requise si la station touche des droits de licence; les stations qui diffusent en ligne et les stations de radiodiffusion numérique ne sont pas tenues de détenir une licence, mais elles doivent seulement transmettre un avis à l'organisme de réglementation. Les stations doivent être à but non lucratif.</p>	<p>La majeure partie du financement provient des droits de licence perçus auprès des ménages; les recettes publicitaires et les dons sont également permis.</p>	<p>La radio communautaire a fait son apparition tout récemment, mais elle est intégrée au système de radiodiffusion; l'expansion est probable en ce qui concerne les plateformes de radiodiffusion numérique et en ligne.</p>
Royaume-Uni	<p>Radio communautaire : 191</p> <p>Radio de campus : environ 80</p> <p>Pratiquement toutes les stations de radio</p>	<p>Licences valides pour une durée de 5 ans; le financement provenant d'une seule et même source ne doit pas excéder 50 %; dans leurs demandes, les stations</p>	<p>Plus de 50 % du financement provient de subventions publiques, y compris de subventions du Community Radio Fund; le reste du financement provient de sources non</p>	<p>Les stations ont la responsabilité de respecter les engagements clés et de démontrer leur apport à la collectivité en présentant des rapports annuels à l'OFCOM.</p>

	communautaire diffusent en ligne et en direct (ou prévoient le faire). Les stations de radio de campus ne sont que des FMFP, et elles se concentrent sur les services en ligne.	doivent démontrer leur apport à la collectivité qu'elles desservent.	publiques, y compris les dons et les recettes publicitaires. Le rôle des bénévoles est essentiel. Les stations de radio de campus sont financées au moyen des frais de scolarité.	
États-Unis	800 stations de radio non commerciale (radio communautaire, à caractère religieux, à caractère ethnique, de campus); plusieurs diffusent sur la bande FM et en ligne.	Peu de distinction réglementaire est faite entre les diverses catégories de radio non commerciale; les stations FMFP ont été créées en 2000 par la FCC, mais la règle relative aux canaux troisièmes-adjacents limite le nombre de stations.	Environ 1/3 du financement provient du programme Community Service Grants de la Corporation for Public Broadcasting; 1/3 provient de dons; 1/3 d'institutions locales. La participation de bénévoles est essentielle.	L'avant-projet de loi intitulé <i>Local Community Radio Act</i> – s'il est adopté – éliminera la règle relative aux canaux troisièmes-adjacents et permettra la création de stations de radio communautaire FMFP supplémentaires.
<p><i>Les éléments communs comprennent :</i> le rôle essentiel des bénévoles; la surveillance réglementaire; l'utilisation de fréquences de faible puissance, mais le nombre de fréquences FM est très limité; il est courant que le financement de soutien principal provienne des droits de licence perçus par le gouvernement; la diffusion en ligne est très répandue dans pratiquement tous les pays; les sites Web sont également utilisés comme des portails communautaires; les secteurs de radio communautaire les plus récents ne sont parfois pas intégrés au système national de radiodiffusion.</p>				

Source : *Approches internationales en matière de financement des radios communautaires et étudiantes*, rapport présenté le 31 Mars 2009 au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Annexe 2 : Code de déontologie des animateurs de la radio rurale locale et communautaire, édité par l'AIF.

CODE DE DEONTOLOGIE

DE L'ANIMATEUR DE LA RADIO RURALE

Par Intermedias Consultants S.A et CIERRO

PREAMBULE

Le droit à l'information et à la libre expression est une des libertés fondamentales de tout être humain. De ce droit du public à connaître les faits et les opinions procèdent l'ensemble des droits et devoirs des journalistes professionnels.

En tant que communicateurs, les animateurs de radios rurales sont soumis aux mêmes règles déontologiques que les journalistes classiques. Cependant la particularité du public auquel ils s'adressent, conjuguée avec le pluralisme radiophonique ambiant, la démocratisation et la décentralisation ont rendu aujourd'hui leur tâche plus complexe encore qu'elle ne l'était autrefois.

Pour éviter tout dérapage et toute compression qui pourrait porter atteinte à leur crédibilité et qui sont préjudiciables à la bonne marche de leur travail, il est nécessaire que les animateurs des radios rurales se dotent de règles de bonne conduite spécifique, en plus de celles auxquelles sont généralement astreints les journalistes classiques.

Aussi décident-ils de s'imposer des règles de déontologie ci-dessous indispensables à l'accomplissement de leur mission.

1. PRIMAUTE DES INTERETS DES RURAUX

Les radios rurales sont des radios de développement. Dans l'exercice de ses fonctions, l'animateur doit avoir la préoccupation prioritaire et permanente des intérêts du monde rural. A ce titre il doit traiter sans

exclusive tous les sujets qui intéressent les populations rurales, qu'il y ait ou non un financement extérieur à la radio rurale.

La primauté des intérêts des ruraux signifie en particulier que la radio rurale :

- diffuse leur musique, plutôt que celle des centres urbains ;
- met l'accent sur les informations qui peuvent leur être utiles ;
- se place au côté des ruraux et privilégie leur perspective dans le dialogue avec les experts, les services techniques, les projets, les autorités ;

2. LA RADIO RURALE NE SAIT PAS TOUT

Les ruraux ont une grande somme de savoir, les services techniques et les experts aussi. Les animateurs sont des spécialistes de la communication et rien d'autres ; ils ne sont ni des paysans, ni des experts. Mais ils savent faire dialoguer les acteurs ruraux en se plaçant dans l'optique des ruraux ; ils fournissent l'information qui permettra à tous les acteurs d'agir en pleine connaissance de cause.

La radio rurale évite de créer de faux espoirs ; elle met l'accent sur les problèmes que les gens peuvent résoudre eux-mêmes.

3. NE PAS CHOQUER LES VILLAGEOIS

Dans les comportements, collectifs et individuels, leur façon de s'habiller et de s'exprimer, doivent respecter les valeurs culturelles du milieu.

Il y va de leur crédibilité.

Ils doivent respecter l'opinion des villageois même quand ils ne la partagent pas.

Lors des visites dans les villages, ils doivent se soumettre aux règles et usages.

4. ATTENTION AUX CADEAUX

Les cadeaux doivent être évités dans toute la mesure du possible. L'équipe de la radio rurale veillera dans tous les cas que sa présence ne constitue pas une charge pour les villageois.

Il y a plusieurs moyens pour limiter les charges :

- La radio peut expliquer que les animateurs font leur travail et rien d'autre et qu'il n'est pas nécessaire de leur faire des cadeaux.
- Les animateurs peuvent offrir des contreparties : une enveloppe remise à l'arrivée par l'équipe de reportage, un argent pour la cuisinière ou la fille qui a préparé le repas ; quelques billets avec le cadeau symbolique au Chef du village, des prix plus importants lors des émissions publiques, etc.
- Veiller à ce que les animateurs disposent de frais de mission et qu'ils les utilisent sur le terrain (et non pas en complément ou en guise de salaire).

Ne pas :

- Demander des cadeaux ;
- Acheter des produits à des prix de faveur dans les villages où passe la radio rurale ;
- Se laisser influencer par des cadeaux.

5. LA RADIO RURALE NE DENONCE PAS

Mais elle reflète la réalité. Si les paysans disent qu'un agent de développement fait mal son travail, la radio diffuse cette opinion sans partie- pris. Les animateurs ne sont ni des juges ni des gendarmes.

6. RESOLUTION DES CONFLITS

La radio rurale est un instrument efficace de résolution des conflits qui naissent régulièrement entre les éleveurs et les agriculteurs, nouveaux et premiers installés, groupements ethniques différents ou toute autre forme de conflit.

7. RADIO RURALE ET DEMOCRATIE

Avec la formation civique, la radio rurale a une contribution importante à apporter au processus démocratique. Mais elle se tient à l'écart de la politique politicienne.

L'animateur rural peut avoir des opinions politiques, mais ses auditeurs ne doivent pas les remarquer.

8. TOUTE PUBLICITE N'EST PAS BONNE A REPENDRE

Des radios qui se préoccupent de la santé des populations ne sauraient accepter de la publicité pour le tabac et l'alcool.

9. FORMATION POUR TOUS

Les collaborateurs travaillant à l'intérieur du pays doivent pouvoir bénéficier des formations.

10. AUTONOMIE DE LA RADIO

Sans un degré aussi élevé que possible d'autonomie rédactionnelle, administrative et financière, les communicateurs de la radio rurale peuvent travailler dans l'esprit de ce code de déontologie.

Les animateurs ruraux s'efforceront de la conquérir et de la maintenir.

Annexe 3 : Liste des personnes interviewées

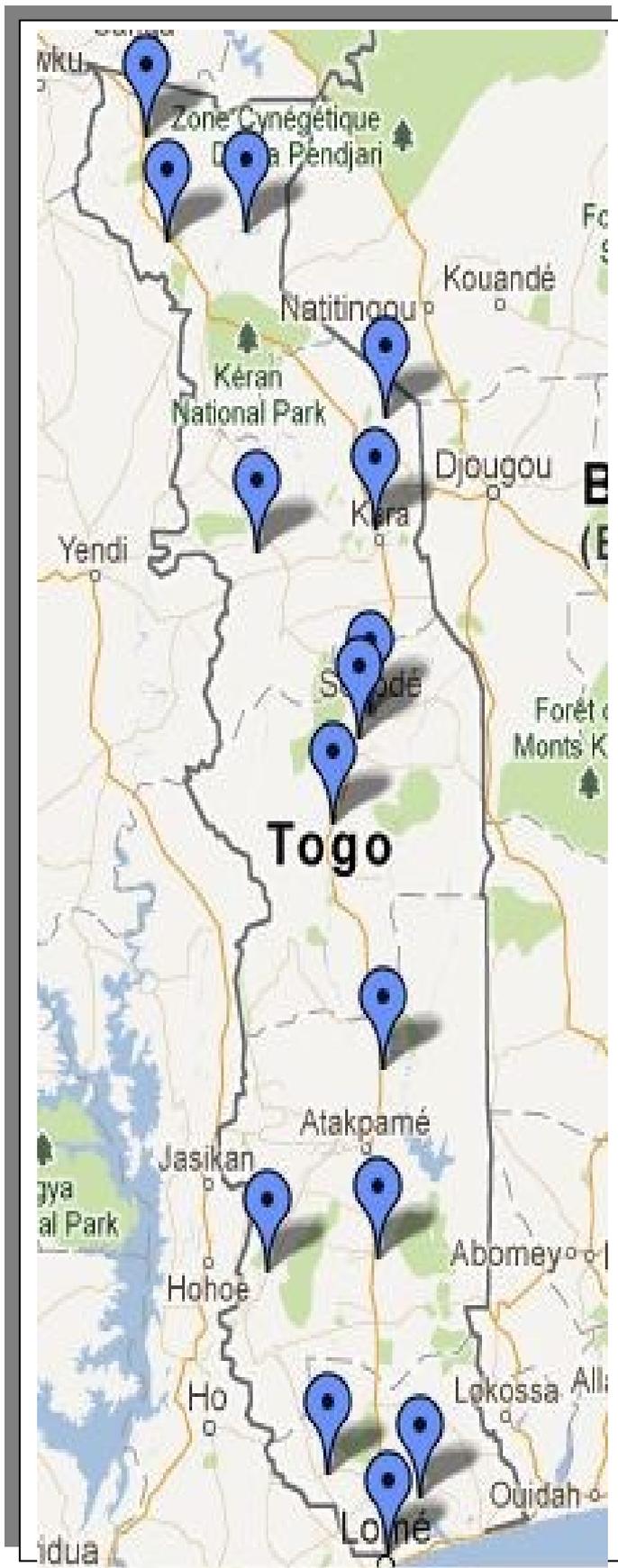
Nom prénoms	Fonction	Lieu	Thématique de la rencontre
François Coté	Secrétaire Général de l'ARC du Canada	Ottawa	Le fonctionnement d'un réseau de radios communautaires.
Simon Forgues	Agent au développement et aux communications de L'ARC du Canada	Ottawa	L'importance des outils numérique dans le fonctionnement d'un réseau de radios communautaires.
Roger Ouellette	Professeur d'université, ancien membre du Conseil d'Administration de l'ARC du Canada	Ottawa	Le fonctionnement d'une radio communautaire, son fonctionnement et les étapes de la mise en place d'un réseau de radios communautaires.
Xavier Georges	Directeur de Rafal Fm une radio communautaire du Canada	Ottawa	Le fonctionnement de la radio communautaire et l'apport que peut apporter le réseau de radios communautaires à une radio ?
Rolan Bryar	Directeur de ARCANB une radio communautaire du Canada	Ottawa	Apport d'un réseau de radio communautaire dans le fonctionnement des radios communautaires.
Serge Parent	Membre du Conseil d'Administration de l'ARC	Ottawa	Comment autonomiser financièrement un réseau de radios communautaires ?
Florence Ngué-No	Agente de production et soutien aux radios	Ottawa	L'importance d'une cellule de production au sein d'un réseau de radios communautaires.
Mathias Nouwagnon Ayena	Chargé de la question des radios à la HAAC Togo	Lomé	Le statut et l'existence d'un cahier des charges pour la radio communautaire togolaise.
Jaques Douli Souro	Journaliste, chargé de communication à la FAO Togo	Lomé	Impact des radios communautaires sur le développement rural.
Yawou Boyodi	Directeur de radio la paix une radio communautaire du Togo	Atakpamé	Apport d'un réseau de radios communautaires à la radio communautaire du Togo.
Tony Ayemissou	Journaliste, Coordonnateur AJODEP	Atakpamé	Apport d'un réseau de radios communautaires à la radio communautaire du Togo.
Eugène Bamazé	Journaliste, Chef programme RCJ, une radio communautaire du Togo	Lomé	Apport d'un réseau de radios communautaires à la radio communautaire du Togo.

Annexe 4 : Carte administrative du Togo. Notre zone d'étude.



Source : <http://oeilduvoyageur.onlc.eu/15-Presentation-du-TOGO.html>

Annexe 5 : Géolocalisation des 15 radios communautaires de l'ARC Tg



Radio Communautaire du Dapaong/ R-Savanes

Radio MECAP / Région Savanes

Radio Courtoisie / Région Savanes

Radio Pagouda / Région de la Kara

Radio Dawul / Région de la Kara

Radio de Tchamba / Région de la Kara

Radio Tchaoudjo/ Région Centrale

Radio Cosmos/ Région Centrale

Radio Etincelle / Région Centrale

Radio Azur Anié/ Région des Plateaux

Radio de Notsé/ Région des Plateaux

Radio La voix des plateaux/ R des Plateaux

Radio Horizon/ Région Maritime

Radio Kékéli de Kévé/ Région Maritime

Radio Carré jeunes /Région Maritime